

Lettre du cardinal Villeneuve à son clergé sur le devoir électoral

La caisse électorale de M. Stevens

Le "Canada" dit comment on compte la remplir, et cela incite à d'utiles réflexions sur les caisses électorales en général, l'argent et les partis — "Il fallait bien faire quelque chose pour lui!"

Le Canada a mis la main sur un appel du comité Stevens, adressé, comme il dit, "aux marchands, commerçants, industriels, etc., du Canada". Il le publie, et du point de vue journalistique, l'initiative est intéressante; elle en suscitera probablement d'autres aux- quelles le Canada ne pensait point; du point de vue tactique politique, le geste n'est peut-être pas d'une suprématie habileté, et nous dirons tout à l'heure pour- quoi. Mais ceci ne nous regarde que de bien loin.

Donc, ainsi que le dit le Canada dans un titre de deux colonnes, "le parti reconstructionniste commence sa campagne pour remplir sa caisse électorale". Pour cela, les organisateurs du parti adresseront à toutes les catégories de citoyens qu'énumère le Canada, un appel où il est dit:

Vous devez vous rendre compte que le parti n'aura pas l'appui des bailleurs de fonds des cam- pagnes électorales et, en conséquence, il nous faut compter sur les souscriptions bénévoles des mil- liers de personnes qui se sont déclarées pour Stevens, surtout s'il abandonnait les liens des partis et devenait indépendant.

Convenons que vous n'attendez que l'occasion de manifester votre sympathie, nous vous deman- dons de nous faire parvenir votre souscription pour le plus fort montant possible et faites-le sans tarder. N'attendez pas pour voir ce que votre voisin va faire, mais dites-lui plutôt ce que vous faites vous-même et tâchez de l'amener à faire comme vous. Et souvenez-vous: ce sont les sous- criptions de \$2 à \$10 qui remporteront la victoire pour le parti de M. Stevens.

Il est passablement de gens que ce texte, à la grande surprise du Canada peut-être, ne scandalisera point.

Car, enfin, il faut tout de même voir les choses telles qu'elles sont.

Une campagne électorale, nous entendons une cam- pagne conduite suivant les règles de la plus scrupu- leuse honnêteté, comporte des dépenses considérables.

M. King, par exemple, prononce trois discours irra- diés par tout le Canada, transmis à la population française par M. Rinfret. C'est une affaire de plu- sieurs milliers de piastres. Et nous ne sommes qu'au début de la campagne.

Les partis demain feront des annonces, des brochu- res, etc. Ils seront obligés de louer des salles, d'en- courir des frais de poste, etc.

Et le parti Stevens n'échappera pas plus que les autres à ces dures et lourdes nécessités.

Il demande donc à ses amis de l'aider. Le Canada nous l'apprend et nous apprend par la même occa- sion ce qu'il leur demande plus particulièrement: des souscriptions de \$2 à \$10.

Si le parti Stevens se contente de pareilles souscrip- tions, il aura donné un bienfaisant exemple. Il aura réalisé chez nous ce qui paraissait invraisemblable: la constitution d'un fonds électoral par des souscriptions à la fois si nombreuses et si minimes qu'elles ne peu- vent donner prise aux souscripteurs sur les bénéfices de leurs souscriptions.

Pendant qu'il y est, et pour exploiter à fond le filon qu'il vient d'ouvrir, le Canada devrait bien essayer de nous fournir d'aussi intéressantes indica- tions sur la façon dont se sont remplies et se remplit- ront les caisses électorales bleue et rouge.

Il est assez probable qu'il lui sera plutôt difficile de mettre la main sur des textes aussi clairs et aussi précis que l'appel du comité Stevens: ces choses d'ha- bitude ne se traitent pas par écrit; mais, pour ce qui concerne particulièrement le parti dont il est l'organe attitré, le Canada pourra peut-être suppléer par des témoignages verbaux à la carence des textes écrits. Il pourrait, par exemple, demander aux organisateurs du parti avec quoi ils comptent payer l'irradiation des discours de leurs orateurs, le loyer de leurs salles, leurs affiches, etc.

Cela ne manquerait point d'intéresser un large pu- blic.

L'actualité

La chasse interdite

Le Star de Montréal félicite en éditorial M. Francoeur d'avoir re- tardé d'un mois (de septembre à octobre) la chasse au chevreuil dans les comtés du sud de la pro- vince.

Le Star veut que cet ordre soit appliqué à toute la province. On se demande, en effet, pourquoi le li- miter à une région quand on sait que la chair des chevreuils (les cerfs, dirait notre ami Claude Me- langon, et dira bientôt toute la pro- vince, grâce à la diffusion des cer- cles de Jeunes naturalistes), à cette époque n'est pas estimée, et qu'on laisse généralement la bête immo- bile pourrir sur place.

Le Star demande également pour- quoi on permet le massacre de la perdrix en septembre.

Nous nous associons aux réqu- tes de notre confrère, mais nous nous permettons de lui faire obser- ver que dans la même volière se

Car il ne faut pas croire que les caisses électorales bleue ou rouge, pour anciennes qu'elles soient et quel- que habitude qu'on en ait, suscitent une moindre cu- riosité que la toute nouvelle caisse de M. Stevens.

Les quelques renseignements que nous possédons là- dessus ne sont pas, on le sait, de nature à atténuer cette curiosité. Un nom fameux, celui de la Beauharnois, suffit à marquer que ces caisses ne s'emparent pas toujours avec de modestes souscriptions de \$2 à \$10. Il suffit à rappeler aussi que le Canada, du point de vue tactique, ferait aussi bien de ne pas trop jaser de ces choses-là.

M. King a jadis parlé, et avec une pathétique élo- quence, de la vallée de l'humiliation. Mais c'est l'un de ces thèmes sur lesquels il aime peut-être autant que ses amis ne reviennent pas trop souvent.

Au fond, les nécessités d'argent sont l'une des plus grandes plaies du régime électif. Et c'est l'une de ces plaies qui vont chaque jour s'aggravant.

Plus les moyens d'action se multiplient et plus ils deviennent coûteux: ainsi le dernier discours radio- phonique de M. Stevens a dû coûter à son groupe une couple de mille piastres, et peut-être davantage; les discours réformistes de M. Bennett, il y a quelques mois, lui ont coûté, croyons-nous, plus de douze mille piastres; les trois discours de M. King, avec la tra- duction française qu'on y joint, devront absorber aussi plusieurs milliers de piastres.

Par ailleurs, plus les partis dépensent d'argent, plus ils développent l'appétit des profiteurs. On ne peut obtenir aujourd'hui que contre bonne et solide indem- nité des services qui se donnaient gratuitement autre- fois.

Licites, et malheureusement illicites trop souvent, les dépenses électorales ont pris des proportions effroya- bles. On y fait face par des souscriptions, — le plus souvent dissimulées. A qui fera-t-on croire que toutes ces souscriptions sont désintéressées, qu'elles ne sont pas faites, très souvent, avec l'espoir si ce n'est contre la promesse d'une compensation?

Il est possible qu'assez souvent ces espoirs soient trahis; mais l'origine et la qualité des souscriptions pourraient quand même expliquer beaucoup de choses.

Nous n'oublions jamais, pour notre part, un mot du vieux Tarte. Celui-ci s'exprimait en termes plutôt vifs devant le tout jeune journaliste que nous étions alors sur le compte d'un haut personnage. — Mais, risquâmes-nous, n'est-ce pas votre gouvernement qui l'a nommé? — Mais oui, fit l'ancien ministre, mais il avait souscrit \$75,000 au fonds électoral (il s'agissait, croyons-nous, de l'élection de 1896, et ce chiffre alors était imposant, particulièrement pour un parti d'op- position), et il fallait bien faire quelque chose pour lui... Puis, nous ne le savions pas aussi bête!...

Contre le danger des grosses souscriptions électo- rales, et de la prise qu'elles peuvent donner aux so- cripteurs sur la vie politique de la nation, il faudrait d'abord organiser une réaction d'ordre moral. Que les élections se fassent proprement, que les citoyens consentent à ne point se faire payer pour un si grand nombre de services qu'ils rendent à leur parti, et la somme à couvrir, pour considérable qu'elle puisse rester encore, en sera diminuée dans d'énormes proportions.

Peut-être aussi la publicité obligatoire des sous- criptions électorales atténuerait-elle le mal. Mais il est tellement de façons de tourner une loi pareille!

En tout cas, si les citoyens ne font pas ce qu'ils peuvent pour diminuer les frais de l'élection, s'ils ne consentent point à organiser des souscriptions d'un caractère très général pour couvrir les frais inévita- bles, s'ils laissent à une poignée d'hommes — ou d'in- stitutions — le soin de remplir une caisse dont ils ne peuvent ignorer l'existence, ils s'exposent à ce que cette poignée de souscripteurs pèse bien lourdement demain sur le destin du pays, sur leur propre destin et celui de leurs enfants.

Cela vaut la peine d'y songer.

Omer HEROUX

trouaient plus d'une demi-douzaine de belles truites rouges pêchées hors saison encore contre les régle- ments du club et contre les règle- ments de chasse et de pêche de la province.

Les lots ne sont pas faites pour ces messieurs: ils sont au-dessus d'elles, mais sûrement au niveau de la plus basse jouissance: La provin- ce est à eux et ils font aux autres beaucoup d'honneur en leur per- mettant de tirer un coup de fusil en saison.

Voilà pourquoi, quand il s'agit de vos amis, de vos protégés ou des princes du régime, votre fille, la loi, messieurs les législateurs, est muette.

Paul ANGER

Si vous voyagez...

adressez-vous au SERVICE DES VOYA- GES, LE "DEVOIR". Billets d'avis pour tous les pays au tarif des compagnies de paquebots, chemins de fer, autobus, aéro- plans, hôtels, assurances bagages et ac- cidents, chaînes de voyages, passeports, etc. Téléphones HARbour 1241A.

Bloc-notes

Un bon signe

M. Morgenthau, secrétaire du Tré- sor à Washington, propose la frappe d'une pièce d'un demi-cent par la Monnaie des Etats-Unis. Si son projet est adopté, ce ne sera pas un précédent dans la république voi- sine. En 1857, il y a près de trois quarts de siècle, de telles pièces avaient été frappées dans ce pays. Il y a toutefois longtemps qu'elles sont disparues de la circulation.

Le besoin d'une pièce d'un demi-cent se fait de nouveau sentir par suite de l'établissement d'une taxe de vente dans un certain nombre d'Etats. Généralement, la taxe de vente est de 2 pour cent et l'ache- teur d'un article de 25 cents se plaint d'avoir à payer 1 cent de taxe alors qu'en réalité il n'est re- deveable au fisc que de 1/2 cent.

Il n'y a pas si longtemps, le con- tribuable des Etats-Unis — et l'on peut en dire autant du contribuable canadien — n'aurait pas été si près de sa pièce, c'est le cas de le dire. Au temps de la prospérité, c'eût été de la dernière mesquinerie que de se préoccuper d'un demi-cent. Il fut même un temps où, dans cer- taines régions des Etats-Unis et du Canada, on ne tenait pas compte des pièces de cuivre. La plus pe- tite pièce de monnaie en circulation était le nickel. Mais la crise est venue... et puis les taxes. La modeste pièce de cuivre reprend de son prestige.

En somme, c'est bon signe. On dit que la crise actuelle est due à des causes morales. Elle a pour le moins été déterminée et inten- sifiée par les extravagances de tou- tes sortes. Pendant et après la guerre, on avait pris l'habitude de dé- penser aussi facilement un dollar qu'autrefois dix cents.

Le monde reprend son bon sens et le sens de la valeur.

Et chez nous

Au Canada, à l'heure actuelle, la frappe d'une pièce d'un demi-cent et même d'un quart de cent serait tout aussi opportune. La taxe de vente de M. Houde, si ce n'est pas plutôt la taxe de M. Philie, donne lieu à bien des injustices.

Cette taxe qui est en principe de deux pour cent atteint souvent la proportion, quand il s'agit de petits achats, de 7 ou de 8 pour cent.

Il paraît qu'il n'est pas possible cependant que nous ayons chez nous la pièce divisionnaire d'un cent avant que le parlement fédéral ait tenu une nouvelle session. Pour que la Monnaie d'Ottawa frappe une nouvelle pièce, il faudrait d'abord que la loi de la monnaie soit modi- fiée.

Quel est le parti politique qui voudra mettre sa campagne électo- rale sous le signe du demi-cent ou du quart de cent?

Le discours de M. King

Mercredi soir, le leader libéral, M. Mackenzie King, inaugura à la radio sa campagne électorale.

Les quotidiens français du Ca- nada ont donné une large publici- té à son discours. Dès le lendemain presque tous en publiaient le texte intégral, dont la traduction fran- çaise leur avait d'ailleurs été four- nie, dès mercredi matin, par le bu- reau de l'organisation libérale.

On ne peut dire que ça soit ex- actement la une initiative de la part des organisateurs libéraux, que de fournir d'avance à la presse française la traduction d'un dis- cours important prononcé en an- glais par l'un de leurs chefs. Le nouveau parti de M. Stevens avait déjà pensé à faire cela. Pour le premier discours de la campagne de M. Stevens, à Toronto, le parti de la restauration manqua complè- tement son coup. Il n'y eut pas de texte français pour la presse fran- çaise. Pour le deuxième discours, celui de Hamilton, il y eut la dis- position que d'un seul des quoti- diens intéressés, le Droit, d'Ottawa. On n'eut pas le temps, faute de préparation, de transmettre ce texte aux autres journaux français.

L'organisation libérale, profitant sans doute de l'expérience ste- veniste, a pu servir tout la presse française en même temps. Il n'est que convenable de signaler le fait et d'offrir des compliments à qui de droit.

Tous les partis politiques de- vraient comprendre qu'il est de leur intérêt de servir la presse française aussi bien que la presse anglaise.

Pour la radiodiffusion des dis- cours de leurs gens les partis poli- tiques n'hésitent pas à dépenser des sommes rondelettes. Ces mé- mes discours qui voyagent par la voie des airs, les organisateurs poli- tiques tiennent toutefois à ce que les journaux en reproduisent le texte. Ils se souviennent du vieux dicton: *verba volant, scripta manent*. Les journaux français sont bien disposés à se rendre au désir des politiciens mais à la condition que la reproduction demandée n'occasionne pas, du fait de la tra- duction, un surcroît de travail à leur personnel de rédacteurs.

Le sort de ces arbres

Le Canada prend la mouche, et même un peu trop, à propos d'une note que nous avons publiée ici

"L'approche des élections tant fédérales que provinciales rend nécessaire de rappeler aux fidèles leurs devoirs en pareilles circonstances"

"J'ai voulu résumer en quelques formules brèves les enseignements donnés en cette matière par mes vénéral prédécesseurs"

Texte de la lettre de Son Eminence publiée aujourd'hui dans la "Semaine religieuse de Québec"

Québec, 2 (D.N.C.) — La *Semaine Religieuse de Québec* publie au- jourd'hui une lettre circulaire de Son Eminence le cardinal Ville- neuve au clergé sur le devoir électoral.

Voici le texte de cette lettre:

Québec, 26, 1935
Messieurs et chers collaborateurs,
L'approche des élections tant fédé- rales que provinciales rend né- cessaire de rappeler aux fidèles leurs devoirs en pareilles circons- tances. Pour ne point cependant provoquer le moindre soupçon d'esprit de parti ni de favoritisme de notre part, nous devons nous en tenir à l'exposé de principes. J'ai voulu résumer en quelques formu- les brèves les enseignements don- nés en cette matière par mes véné- rables prédécesseurs (1). Vous vou- drez bien les lire du haut de la chaire, le dimanche qui suivra la réception de cette lettre, sans commentaires ni autres développe- ments. Cette dernière recomman- dation s'accorde avec les prescrip- tions formelles du quatrième con- cile de Québec, "Que les pasteurs enseignent fidèlement ces choses à leur peuple comme de vrais mi- nistres de Jésus-Christ, qu'ils s'en- tiennent là en toute charité et pa- tience, sans aller au delà dans les circonstances ordinaires. Et s'il ar- rive quelques circonstances parti- culières ou extraordinaires, qu'ils se gardent bien de rien faire sans avoir consulté leur évêque" (2).

Le droit de vote

A) — Le droit de vote.
I — Le droit de vote est le privi-

(1) On peut trouver dans les vo- lumes 3-13 des mandements des évêques de Québec plusieurs let- tres pastorales et de fréquents avis sur le sujet. Plus loin, quelques ré- férences particulières sont indi- quées, mais on pourrait les multi- plier après chacun des articles ci- dessus.

(2) Mandements, vol. V, page 195.

même, relativement aux arbres de la route Longueuil-Chambly.

Le ministre provincial de la voirie entreprend la réfection et l'élargissement de cette route et l'un de nos lecteurs nous a infor- mée que de beaux arbres allaient être inutilement sacrifiés. Des can- tonniers ou d'autres employés du ministère les ont déjà marqués pour l'abattage. Notre correspondant nous a signalé que la route peut être élargie sans que les arbres bords marqués soient abattus. C'est ce que nous avons dit tout en rap- pelant qu'un ancien ministre de la voirie, feu M. Perron, s'était rendu compte de la valeur de routes om- bragées et qu'il avait pris la peine lui-même de faire planter des ar- bres le long de nos routes et de les protéger.

Le Canada prétend que les arbres marqués pour le sacrifice le long de la route Longueuil-Chambly n'ont pas été plantés par M. Per- ron, que le sacrifice de ces arbres est indispensable et que ne pas se rendre à l'évidence, ce serait pou- ser jusqu'à la perfidie la tentation de créer du mécontentement à l'égard d'un ministre... et que cette perfidie pourrait la qualifier de *démagogie pour "collets blancs"*. Que les arbres en question aient été plantés par M. Perron ou par d'autres personnes, la chose importe peu. Ce qui importe, c'est de sauver les arbres, si la chose est possible. Nous n'avons commis au- cune perfidie à l'endroit d'aucun ministre, pas plus celui de la voi- rie qu'aucun autre. Nous sommes même convaincu que M. Perrault serait le dernier homme à vouloir sacrifier inutilement de beaux ar- bres le long de nos routes, qu'il se- rait même le premier à vouloir les sauver plutôt de la destruction dans un cas qui lui est signalé.

Nous avons pu communiquer de nouveau avec notre correspondant, qui est un usager quotidien de la route Longueuil-Chambly. Ce cor- respondant est reconnu comme libé- ral en politique. Il nous affirme que plusieurs des arbres, qu'une en- taille à leurs troncs marque pour l'abattage, le long de la route en question, pourraient être épargnés.

Nous laissons notre confrère du Canada à sa perfidie et à sa *démagogie pour "collets blancs"*. Par ces temps de chaleur caniculaire, cette *démagogie pour "collets blancs"* ne nous dit rien qui vaille.

lège que donne la loi de désigner par des moyens honnêtes et déter- minés les représentants du peuple dans le gouvernement.

II — Le vote est en rapport direct avec le bien commun du pays, d'où résultent son importance politique et sa gravité morale.

III — L'électeur est responsable des actes de l'élu dans la mesure où il pouvait les prévoir, et selon la part effective qu'il a prise à son élection.

IV — Le droit de vote est conféré par la loi, il dit l'être avec équité, mais personne ne l'a de droit na- turel, et par conséquent il n'est permis à personne de voter s'il n'est régulièrement autorisé à le faire selon la loi.

V — Le droit de vote ne saurait être fondé sur une qualification légale mensongère ou bien exclu- sivement fictive (3).

VI — Dans les pays où la loi donne le privilège de voter, mais n'y oblige pas, on n'est tenu en cons- cience d'en user que lorsque le vote serait pratiquement néces- saire ou grandement utile pour éviter un mal grave ou assurer une cause considérable de bien.

VII — Néanmoins, comme il im- porte que les meilleurs citoyens marquent autant de zèle pour le bien commun que d'autres le font pour des intérêts privés, il est op- portun que tous exercent leur droit de suffrage, et on doit les y encourager (4).

VIII — Quoique non obligé de voter, si on use de ce droit il faut toujours le faire consciencieuse- ment, c'est-à-dire non en vue d'in- térêts particuliers mais en vue du meilleur bien noir le pays (5).

IX — Par conséquent, il faut, par la réflexion sur les principes en jeu et sur les exposés des divers candidats ou des divers partis, se faire une opinion personnelle de leur valeur respective, et ne point s'en tenir ni à ses seules impres- sions, ni à la considération d'inté- rêts privés (6).

X — S'il est permis d'encourager en vue du bien commun l'arrivée au pouvoir de tel ou tel autre parti, il n'est jamais permis de penser, d'a- gir ni de voter consciemment sous l'influence exclusive de l'esprit de parti, lequel n'est autre qu'une pas- sion et un aveuglement d'esprit (7).

Les catholiques

XI — On comprend qu'il faut mettre au-dessus de tout les intérêts religieux, et que sur ce sujet les catholiques doivent avoir tous le même sentiment, à savoir celui qui leur est enseigné par l'Eglise et ses chefs (8).

XII — En ce qui concerne les intérêts temporels, comme ils peu- vent être concus diversement et être obtenus par différents moyens, il est loisible aux uns et aux autres de préconiser diverses politiques, et, dès lors que celles-ci visent au bien commun et n'ont rien de dés- honnête, les catholiques n'ont pas le droit pour ce motif de se sus- pecter mutuellement, ni de s'injurier. Ils ont simplement le droit de défendre leur opinion et de combat- tre celle des autres par des moyens honnêtes et légitimes (9).

B — LIBERTE DE VOTE

XIII — La violence qui consiste à entraver physiquement le libre exercice du droit de vote est une injustice très grave (10).

XIV — Il y a aussi injustice, et grave en soi, soit à dépouiller quel- qu'un sans motif légitime, de son droit de vote, soit à arracher un vote par le mensonge, les menaces, les fausses promesses, les tours et artifices (11).

XV — Les calomnies contre les candidats ou les voteurs, les médis- ances et révélation indiscrettes de choses qui tiennent à la vie pri- vée, les insinuations, les affirma- tions sans fondement sérieux sont encore autant de manières par les-

(3) Mandements, vol. VI, page 77 (Card. Taschereau).
(4) Mandements, vol. V, page 285 (Cardinal Taschereau).
(5) Mandements, vol. VIII, page 367 (cardinal Bégin).
(6) Mandements, vol. VIII, page 368 (cardinal Bégin).
(7) Mandements, vol. V, page 325 (évêques de la province ecclési.).
(8) Ibid.
(9) Mandements, vol. VIII, page 333 (cardinal Bégin).
(10) Mandements, vol. V, page 405 (card. Taschereau).
(11) Ibid.

quelles on peut manquer, et même gravement à la justice, ou du moins à la charité (12).

XVI — Les journalistes sont au- si tenus de s'abstenir de ces man- quements soit dans leurs articles de fond, soit dans leurs rapports, d'autant plus qu'ils ont la grave responsabilité de former par leurs écrits l'opinion publique et donc celle des électeurs (13).

C — TRAFIC DES SUFFRAGES

XVII — L'achat et la vente du vote à prix d'argent ou par la pro- messe d'autres avantages temporels constitue l'un des abus les plus sé- rieux de la vie politique de nos jours.

XVIII — Indépendamment de la valeur de celui pour qui on vote, vendre son vote ou acheter celui d'un autre est toujours une faute contre la justice générale ou légale, elle est grave de sa nature, parce qu'elle abuse à des fins privées d'un moyen institué pour le bien commun. Le vote n'est pas un ob- jet de marchandage, il est un devoir envers la société (14). "Vendre sa voix, c'est une trahison contre le bien public (15)."

XIX — Acheter ou vendre un vote en faveur d'un candidat nuisi- ble au bien commun constitue une autre injustice, soit directement contre le bien commun, soit contre les particuliers auxquels ensuite pourra nuire l'élu.

XX — Essayer d'acheter, de ven- dre ou d'influencer indûment un vote constitue une faute proportion- nellement grave.

XXI — Sauf qu'il y ait trafic des votes, il ne peut y avoir péché contre la prudence et aussi contre la justice distributive à accepter, à l'occasion du vote, de l'argent ou de autres avantages temporels injusti- fies.

Cette faute peut être grave.

XXII — Il n'est pas moins défen- du de se payer, contrairement au bien commun, pour ne pas voter, ou de payer à pareille fin (16).

XXIII — Même dans les cas où une juste compensation est légitime pour les services rendus et les frais encourus à l'occasion des élections, il faut se garder en cette matière de dépasser les propor- tions et d'en profiter pour garnir sa bourse.

XXIV — Il n'est pas défendu d'in- fluencer les électeurs par des argu- ments et des moyens honnêtes, mais il n'est pas permis de violenter leur conscience, et on ne saurait les in- duire à voter pour quelqu'un ma- nifestement indigne d'être élu (17).

XXV — Tous les honnêtes gens devraient se liquer contre la hon- teuse corruption des mœurs électo- rales, et la vénalité des votes qui se

(Suite à la page 3)

(12) Ibid.
(13) Mandements, vol. V, P. 325 (Evêques de la province ecclési.).
(14) Mandements, vol. V, P. 285, 405, 411 (Card. Taschereau, Ve Concile de Québec).
(15) Ibid, P. 406.
(16) Mandements, vol. V, P. 286 etc. (Card. Taschereau).
(17) Mandements, vol. VIII, P. 365 (Card. Bégin).

Carnet d'un grincheux

Le Canada nargue Stevens. Les or- ganisateurs de celui-ci réclament des in- scriptions de \$2 à \$10. Le parti libéral, lui, est bien plus grand saigneur. — Ou la morgue ne va-t-elle pas se richier?

L'auteur de la lettre anglaise que le Canada reproche à Stevens s'appelle Cook: To many cooks spoil the broth!"

En tramway, ce matin, par cette lu- mière, avec cette salubrité... Sur les quatorze fenêtres de gauche, pas une seule d'ouverte! Du côté des sorties, une fenêtre et demie permet de respirer... à l'arrière! Mais voici ma chance. J'ou- vre: ébahissement général. Faut-il que je sois du pire... grincheux.

Les partisans de M. Stevens s'appel- leront-ils les "restaureurs"? Quelle douce évocation de crème glacée ce se- ra par les journées tropicales qui restent encore à venir!

Réflexion d'un "Canayen" en appren- nant les adhésions en bloc au parti de la restauration: "Dis-moi donc, c'est ve- nir!"

Le Grincheux

Une tempête balaye le sud du Canada et le nord des Etats-Unis

(D'après des dépêches de la Canadian Press)

Une tempête a balayé le sud du Canada et le nord des Etats-Unis hier. On rapporte qu'à Newington, province d'Ontario, un trombe a avalé un enfant de douze ans, à sa sortie d'un magasin, l'a transporté à 400 pieds plus loin et l'a projeté contre un mur de brique. L'enfant s'est brisé le crâne et est mort quelques instants plus tard.

Dans la région de Toronto, le vent a arraché les toits de plusieurs maisons.

Aux Etats-Unis, les Etats du centre connaissent une vague de temps frais, après avoir éprouvé une chaleur torride. Dix personnes ont perdu la vie, en raison de la chaleur et de la tempête d'hier. A Chicago le mercure est monté à 93; à Beaver, Oklahoma, à 109, le pic de la journée pour les Etats-Unis et le Canada.

Par contre, dans l'Etat du Montana, il est tombé de la neige sur les montagnes. Les gardes-forestiers ont accueilli avec joie cette neige parce qu'elle combat naturellement les feux de forêt dans la région.

Mort de M. l'abbé J.-Alphonse Lefebvre

Le curé-fondateur de la paroisse St-Barthélemy de Montréal est décédé à 59 ans

M. l'abbé J.-Alphonse Lefebvre, curé-fondateur de la paroisse de St-Barthélemy de Montréal, est mort la nuit dernière. Il était âgé de 59 ans.

L'abbé Lefebvre était né à St-Henri de Montréal et avait fait ses études au Collège de Montréal. Ordonné prêtre le 29 juin 1902, il fut successivement vicaire à St-Jean d'Iberville, à St-André d'Argenteuil, à St-Joseph de Montréal, à St-Jean-Baptiste, à St-Denis, à St-Zotique et à Ste-Cunégonde. Nommé curé tout d'abord à Charlevoix, Mgr l'archevêque-coadjuteur de Montréal l'appela en 1926 à fonder la paroisse de St-Barthélemy, dans le nord de la ville de Montréal.

Les funérailles auront lieu le mardi 6 courant, à St-Barthélemy. On fera la translation des restes du presbytère à l'église lundi, à 3 heures.

L'acquiescement de Fegenheimer

Le prévenu était accusé d'avoir fraudé le fisc américain de \$92,000 en ne payant pas son impôt sur le revenu — Le juge Bryant blâme le jury

Malone, Etat de New-York, 2 (A. P.). — Le jury qui a acquitté hier soir, après 28 heures de délibérations, Arthur (Dutch) Schultz, Fegenheimer de l'accusation d'avoir fraudé le fisc fédéral américain de \$92,000 en ne payant pas son impôt sur le revenu, s'est fait dire par le juge fédéral Bryant, qui présidait le tribunal, que son verdict constituait un coup à la loi et à la confiance publique. Les douze membres du jury, des agriculteurs de la région de Malone pour la plupart, sont sortis confus, les yeux baissés, complètement décontenancés.

"Avant de vous congédier, dit le juge aux jurés, après avoir entendu leur verdict et avoir manifesté malgré lui, par un sursaut, sa surprise de l'acquiescement, je vous dirai que votre verdict est tel qu'il ébranle la confiance des gens qui se plient à la loi et qu'il est une provocation à la violence. Il sera évident aux yeux de tous ceux qui ont suivi le procès que votre verdict ne s'appuie pas sur la preuve faite, mais sur quelque autre raison."

A sa sortie du palais de justice, redevenu libre, Schultz a déclaré qu'il allait retourner à New-York, où il était fixé il y a quatre ans et où il vendait de la bière dans le Bronx. Il avait quitté New-York après un premier procès. Hier soir, il aurait dit: Je vais retourner à New-York et le paierai.

A New-York, Schultz passait pour avoir des accointances avec des gangsters. Pendant quatre ans, la police et la justice ont tenté d'envoyer Schultz ou son présentement Al Capone et "Waxey" Gordon, ses pareils.

Avis de décès

DUBORD-BOHRER — Décédée à New-York le 27 juillet 1935, Mme Clotilde Bohrer, épouse d'Ernest Dubord, et sœur du professeur Max Bohrer, Inhumation cimetière Côte-des-Neiges. Funérailles privées.

CREPEAU — A Sorel, le 1er août 1935 à l'âge de 80 ans 7 mois, est décédée Emeline Francoeur, épouse de feu le capitaine François Crépeau. Les funérailles auront lieu samedi, le 3 courant, à 8 h. 30 (heure avancée) en la paroisse Saint-Pierre de Sorel. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

LEFEBVRE — En cette ville le 2 août 1935, à l'âge de 59 ans, est décédé l'abbé J.-Alphonse Lefebvre, curé-fondateur de la paroisse de St-Barthélemy de Montréal. Les funérailles auront lieu mardi 6 courant à 9 heures. La translation des restes se fera le lundi 5 août à 3 heures de l'après-midi. L'inhumation se fera au cimetière de la Côte des Neiges. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

NECROLOGIE

BEAUDOIN — A Montréal, le 31, à 58 ans, Wilfrid Beaudoin, époux de Marie McLaughlin.

BOURDON — A Montréal, le 30, à 87 ans, Ovide Bourdon.

CHICOTTE — A Montréal, le 1er, à 77 ans, Mme veuve Alfred Chicotte, née Sophie Roy.

CLEMENT — A Montréal, le 31, à 62 ans, Georgiana Monette, épouse de Joseph Clement.

CREPEAU — A Sorel, le 1er, à 80 ans, Emeline Francoeur, épouse de feu François Crépeau.

DESORMIERES — A Joliette, le 30, à 67 ans, Emeline Dupras, épouse de feu Jean Desormier.

FAHEY — A Montréal, le 30, à 53 ans, Michael Fahey, époux de Marie Cloutier.

FYFE — A Montréal, le 30, à 66 ans, Théophile Fyfe, époux d'Anna Fyfe.

GAGNON — A Montréal, le 31, à 61 ans, Mme Joseph Gagnon, née Amanda Piquet, épouse en légers noces de feu Ovide Piquet.

GAUTHIER — A Montréal, le 30, à 54 ans, André Gauthier.

HAMEL — A Acton Vale, le 31, à 49 ans, Alexandre Hamel, époux de Bernadette Rochon.

LACOMBE — A Montréal, le 31, à 66 ans, Mary Grinnell, épouse de feu Stanislas Lacombe.

MERINIEU — A Montréal, le 30, à 6 ans, Alline, fille d'Eugène Merinieu et de Laurin Lefebvre.

LEON — A Montréal, le 30, à 56 ans, Carolus Grosas, épouse de Joseph Leon.

REID — A Montréal, le 30, à 38 ans, Geraldine, fille de feu Alphonse Reid.

VALQUETTE — A Montréal, le 30, à 81 ans, Louise-Roch Valquette, épouse de feu Vitaline Vallancourt.

Voyage d'inspection du réseau national

M. Edouard Labelle, en compagnie de MM. Fullerton, Hungerford et Black s'est rendu dans l'Ouest jusqu'à Victoria et Prince-Rupert

M. J.-Edouard Labelle, c.r., régisseur du Canadian National, est revenu hier soir d'un long voyage d'inspection du réseau national. En compagnie de M. Fullerton, président du comité de régie; de M. S. J. Hungerford, président; du Dr J. W. Black, directeur de la colonisation, et de quelques autres hauts fonctionnaires, il s'est rendu dans l'Ouest jusqu'à Victoria et Prince Rupert. Au printemps il avait visité l'Ouest d'Ontario et les lignes du Grand Trunk Western, aux Etats-Unis.

Au cours de son voyage d'environ 7,000, qui a duré quatre semaines, M. Labelle et ses compagnons ont visité toutes les grandes villes sur le parcours ainsi que les principaux centres miniers, forestiers, industriels et agricoles. Ils ont inspecté les terminis et les hôtels du réseau, ont rencontré les autorités provinciales et municipales, les officiers et les employés du réseau. Dans plusieurs cas ils furent reçus officiellement, par exemple à Edmonton, où ils furent les invités du lieutenant-gouverneur et où M. Fullerton ouvrit officiellement l'exposition.

Ils purent ainsi se renseigner aux meilleures sources et constater par eux-mêmes l'excellent état où se trouvent les lignes du réseau ainsi que le bon esprit qui règne parmi tous les employés du réseau qui travaillent de tout cœur et de la façon la plus économique possible à développer le réseau national.

Au point de vue tourisme, M. Labelle a été particulièrement impressionné par la beauté de Jasper, la grandeur de la côte du Pacifique et les merveilles du Jardin Bulchart, sur l'île de Victoria. Ce jardin, ouvert au public, est certainement l'un des plus beaux au pays et attire chaque année des milliers de touristes.

Sur l'île de Vancouver les voyageurs ont aussi visité ce qui est probablement la scierie la plus considérable et la mieux outillée au monde. Visite d'autant plus intéressante que le Canadian National est le principal pivot de l'industrie forestière au pays.

Durant ce voyage d'inspection, M. Labelle s'est particulièrement intéressé aux questions de colonisation et d'agriculture. C'est ainsi qu'il a visité avec soin la ligne Prince Rupert-Red Pass qui traverse une région de colonisation aux merveilleuses possibilités. Dans un petit secteur de cette région les colons ont récolté l'an dernier pour \$100,000 de grains de trèfle et de maïs. Déjà très au courant de la marche de la colonisation dans l'Abitibi, qu'il a visité l'an dernier, M. Labelle a tenu à se renseigner sur les avantages que l'Ouest, et en particulier cette partie de la Colombie canadienne peut offrir aux colons canadiens-français, passés matres dans la science du défrichement.

Am Manitoba, il a eu une longue entrevue avec S. E. Mgr Yelle, archevêque de St-Boniface et à la demande de ce dernier il a demandé qu'un agent du service de la colonisation du Canadian National aille renseigner les Manitobains sur les méthodes de colonisation employées dans Québec. Comme la Colombie canadienne, le Manitoba, ou l'on compte déjà une forte population de langue française, la Saskatchewan et l'Alberta offrent de grandes possibilités à la colonisation.

Une autre chose qui a vivement

Excursion au Témiscamingue

Le service des voyageurs du Pacifique Canadien organise au taux d'un sou du mille, une excursion de Montréal au Témiscamingue. Le train d'excursion partira de la gare Windsor, vendredi, le 9 août, à 10 h. 15 p.m., heure solaire. Le retour s'effectuera mercredi, le 14 août.

Ce voyage à prix réduits offre une excellente occasion pour visiter ce coin pittoresque de notre province. La région du Témiscamingue a reçu une excellente publicité et nombreuse sont les familles de colons qui y sont établies. L'excursion projetée fournira aux parents et aux amis "retours à la terre", l'opportunité de les visiter à des prix très minimes.

De Ville-Marie, chef-lieu du comté, et bâti sur les bords du grand lac Témiscamingue, les voyageurs pourront se rendre à la Rivière St-Jacques et à Montbellard au moyen du service d'autobus qui font la navette entre Ville-Marie et Rouyn, le long de la route Perreault.

En partant le 9 août au soir, les voyageurs arriveront au Témiscamingue samedi dans l'après-midi, ils pourront y rester quatre jours complets, arrivant le 10 et ne repartant que le 14 août, à 1 h. 40 a.m., heure solaire. Les personnes désirant plus de détails peuvent s'adresser aux bureaux du Pacifique Canadien.

Nombreux passagers sur le "Britain"

L'Empress of Britain, paquebot du Pacifique Canadien, qui est arrivé hier à Québec, repartira pour Cherbourg et Southampton, samedi. On remarque parmi ses passagers: M. D. E. Sassoon, retournant en Angleterre; la princesse Ottoboni, belle-sœur de M. Sassoon; le Dr J. R. Fraser, du Royal Victoria Hospital, de Montréal, et Mme Fraser; M. Bernard Rollando, de Montréal, consul général d'Espagne; le capitaine Paul Kimberley, O.B.E., de Londres; Madame A. B. Colville, de M. et Mme E. M. Sellen, de Montréal; Mme George E. Watson, Mlle Elizabeth Watson, de Toronto; M. et Mme R. Foulger, de Vancouver.

Montréal-Lac-Remi, aller et retour par C.N.R. \$1.85

Billets en vente

LE DEVOIR - VOYAGES

430, Notre-Dame Est, Montréal

CHAUSSURES

de toutes les qualités et pour toutes les bourses à

LA MAISON

J.B. Lefebvre

33 MAGASINS

C'est l'endroit idéal pour faire des économies.

Nous avons des magasins dans toutes les parties de la province.

Mort du Dr Van Buren Thorne, journaliste

Point Lookout, L.-I. 2. (S.P.C.) — Le Dr Van Buren Thorne, journaliste et médecin distingué, ancien correspondant du St. John Telegraph, et membre de l'Association des correspondants de la presse étrangère, a succombé à une attaque cardiaque, près de sa maison d'été ici. Il était âgé de 65 ans.

Bref, M. Thorne était né à Havelock, N.-B., Canada, en 1870. Il fit ses études à l'université du Nouveau-Brunswick et à l'Ecole normale provinciale de Fredericton. Il fut principal de l'Ecole supérieure de Pellicodiac, N.-B.

Le Dr Thorne reçut ses grades en médecine en 1896 au collège médical de l'université de New-York. Il pratiqua d'abord sa profession de médecin à Woodhull, N.-Y. En 1901, il abandonna la médecine pour faire du journalisme.

Il commença sa carrière de journaliste comme journaliste au New York Evening Sun. Il passa ensuite 30 ans au New York Times où il fut successivement assistant du chef de l'information et chef de l'information.

En 1917, sa santé le força à quitter le journalisme régulier. Il devint alors correspondant de différentes organisations pour les nouvelles étrangères.

Province de Québec, Ville Saint-Michel, Comte Laval

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par Art. E. Chevrier, secrétaire-trésorier de la Ville Saint-Michel, que les propriétés ci-dessous désignées seront vendues à l'enchère publique au bureau du Conseil, en l'Hôtel de Ville, de St-Michel, jeudi, le vingt-deuxième jour du mois d'août mil neuf cent trente-cinq (1935), à DIX heures de l'avant-midi (heure avancée) pour satisfaire au paiement des taxes municipales, spéciales, scolaires et autres avec intérêt, ainsi que des frais subséquemment encourus, à moins que ces taxes, intérêts et dépens ne soient payés avant la vente.

Nom du propriétaire CADASTRES SUBDIVISIONS

LA CIE PROVINCIALE D'IM- MEUBLES 339

1, 2, 4, 5, 7, 22, 23, 25, 33 à 35 incl., 37, 39, 46 à 49 incl., 51 à 55 incl., 75 à 78 incl., 91, 92, 95, 99, 100, 108 à 111 incl., 119 à 122 incl., 124, 125, 130, 131, 139 à 141 incl.

LEMAIRE, Henri 340

TURCOT, Louis, succession 343

TURCOT, Louis, succession 343P.

Cette partie de Terre contenant environ 6185 pieds en superficie avec bâtisses sus-érigées et bornée comme suit:—

En front par la Montée Saint-Michel, et en arrière par la rue Cad. 343 Subd. 1261, sur le Côté Nord par le lot Cad. 343 Subd. 17 et sur le Côté Sud par une autre partie du Cadastre non-subdivisée portant le Cad. 343 et appartenant à la Ville Saint-Michel.

LEMAIRE, Fleurette 343

MASSE, Sinaï 343

MASSE, Damien 343

EMOND, Alphonse 343

MARTIN, Marie, épouse de L.-V. Laperle 343

SAINT-ANDRE, Achille 343

JALBERT, Emil 343

TAYLOR, Mrs Ellen & Gaythorn 343

FARRELL, Antoine 343

BARIL, Donat 343

BARIL, Arthur 343

BEAUBIEN, Adélade 343

LEBLANC, Onésiphore 343

CORMIER, Henri 343

HENEY, W. 343

JUTRAS, Philippe 343

CONZEL, Felice 343

LEBLANC, Emile 343

LEFEBVRE, Arthur 343

LEFEBVRE, Elzéar 343

TOURIGNY, Alcide 343

POULETTE, Albert 343

MORIN, C.R. 343

DUVAL, Joseph-Ernest 343

SENECAL, Oscar 343, 344

BOURGEOIS, Rév. Jos. 343

LACHARITE, Emmanuel 343

BEAUCHEMIN, Gédéon 343

LACROIX, Roméo 343

MANETTA, Mauro 343

ST-MAURICE, Edouard 343

Cette partie de terre contenant environ 9928 pieds en superficie avec toutes les bâtisses sus-érigées et bornées comme suit: en front, par le Chemin Saint-Michel, en arrière par la rue Cad. 343 Subd. 1152, sur le côté est par une partie non subdivisée du lot Cad. 343 Subd. 1153P, appartenant à Wilfrid Corbeil et sur le côté ouest par le lot Cad. 342-1.

TURCOT, Louis, succession 343

1153 P.

Cette partie de terre contenant environ 9928 pieds en superficie avec toutes les bâtisses sus-érigées et bornées comme suit: en front, par le Chemin Saint-Michel, en arrière par la rue Cad. 343 Subd. 1152, sur le côté est par une partie non subdivisée du lot Cad. 343 Subd. 1153P, appartenant à Wilfrid Corbeil et sur le côté ouest par le lot Cad. 342-1.

TURCOT, Louis, succession 343

1153 P.

Cette partie de terre contenant environ 9928 pieds en superficie avec toutes les bâtisses sus-érigées et bornées comme suit: en front, par le Chemin Saint-Michel, en arrière par la rue Cad. 343 Subd. 1152, sur le côté est par une partie non subdivisée du lot Cad. 343 Subd. 1153P, appartenant à Wilfrid Corbeil et sur le côté ouest par le lot Cad. 342-1.

TURCOT, Louis, succession 343

1153 P.

Cette partie de terre contenant environ 9928 pieds en superficie avec toutes les bâtisses sus-érigées et bornées comme suit: en front, par le Chemin Saint-Michel, en arrière par la rue Cad. 343 Subd. 1152, sur le côté est par une partie non subdivisée du lot Cad. 343 Subd. 1153P, appartenant à Wilfrid Corbeil et sur le côté ouest par le lot Cad. 342-1.

TURCOT, Louis, succession 343

1153 P.

Cette partie de terre contenant environ 9928 pieds en superficie avec toutes les bâtisses sus-érigées et bornées comme suit: en front, par le Chemin Saint-Michel, en arrière par la rue Cad. 343 Subd. 1152, sur le côté est par une partie non subdivisée du lot Cad. 343 Subd. 1153P, appartenant à Wilfrid Corbeil et sur le côté ouest par le lot Cad. 342-1.

TURCOT, Louis, succession 343

1153 P.

Cette partie de terre contenant environ 9928 pieds en superficie avec toutes les bâtisses sus-érigées et bornées comme suit: en front, par le Chemin Saint-Michel, en arrière par la rue Cad. 343 Subd. 1152, sur le côté est par une partie non subdivisée du lot Cad. 343 Subd. 1153P, appartenant à Wilfrid Corbeil et sur le côté ouest par le lot Cad. 342-1.

TURCOT, Louis, succession 343

1153 P.

Cette partie de terre contenant environ 9928 pieds en superficie avec toutes les bâtisses sus-érigées et bornées comme suit: en front, par le Chemin Saint-Michel, en arrière par la rue Cad. 343 Subd. 1152, sur le côté est par une partie non subdivisée du lot Cad. 343 Subd. 1153P, appartenant à Wilfrid Corbeil et sur le côté ouest par le lot Cad. 342-1.

TURCOT, Louis, succession 343

1153 P.

Cette partie de terre contenant environ 9928 pieds en superficie avec toutes les bâtisses sus-érigées et bornées comme suit: en front, par le Chemin Saint-Michel, en arrière par la rue Cad. 343 Subd. 1152, sur le côté est par une partie non subdivisée du lot Cad. 343 Subd. 1153P, appartenant à Wilfrid Corbeil et sur le côté ouest par le lot Cad. 342-1.

TURCOT, Louis, succession 343

1153 P.

Cette partie de terre contenant environ 9928 pieds en superficie avec toutes les bâtisses sus-érigées et bornées comme suit: en front, par le Chemin Saint-Michel, en arrière par la rue Cad. 343 Subd. 1152, sur le côté est par une partie non subdivisée du lot Cad. 343 Subd. 1153P, appartenant à Wilfrid Corbeil et sur le côté ouest par le lot Cad. 342-1.

TURCOT, Louis, succession 343

1153 P.

Cette partie de terre contenant environ 9928 pieds en superficie avec toutes les bâtisses sus-érigées et bornées comme suit: en front, par le Chemin Saint-Michel, en arrière par la rue Cad. 343 Subd. 1152, sur le côté est par une partie non subdivisée du lot Cad. 343 Subd. 1153P, appartenant à Wilfrid Corbeil et sur le côté ouest par le lot Cad. 342-1.

TURCOT, Louis, succession 343

1153 P.

Cette partie de terre contenant environ 9928 pieds en superficie avec toutes les bâtisses sus-érigées et bornées comme suit: en front, par le Chemin Saint-Michel, en arrière par la rue Cad. 343 Subd. 1152, sur le côté est par une partie non subdivisée du lot Cad. 343 Subd. 1153P, appartenant à Wilfrid Corbeil et sur le côté ouest par le lot Cad. 342-1.

TURCOT, Louis, succession 343

1153 P.

Cette partie de terre contenant environ 9928 pieds en superficie avec toutes les bâtisses sus-érigées et bornées comme suit: en front, par le Chemin Saint-Michel, en arrière par la rue Cad. 343 Subd. 1152, sur le côté est par une partie non subdivisée du lot Cad. 343 Subd. 1153P, appartenant à Wilfrid Corbeil et sur le côté ouest par le lot Cad. 342-1.

TURCOT, Louis, succession 343

1153 P.

Cette partie de terre contenant environ 9928 pieds en superficie avec toutes les bâtisses sus-érigées et bornées comme suit: en front, par le Chemin Saint-Michel, en arrière par la rue Cad. 343 Subd. 1152, sur le côté est par une partie non subdivisée du lot Cad. 343 Subd. 1153P, appartenant à Wilfrid Corbeil et sur le côté ouest par le lot Cad. 342-1.

TURCOT, Louis, succession 343

1153 P.

Cette partie de terre contenant environ 9928 pieds en superficie avec toutes les bâtisses sus-érigées et bornées comme suit: en front, par le Chemin Saint-Michel, en arrière par la rue Cad. 343 Subd. 1152, sur le côté est par une partie non subdivisée du lot Cad. 343 Subd. 1153P, appartenant à Wilfrid Corbeil et sur le côté ouest par le lot Cad. 342-1.

TURCOT, Louis, succession 343

1153 P.

Cette partie de terre contenant environ 9928 pieds en superficie avec toutes les bâtisses sus-érigées et bornées comme suit: en front, par le Chemin Saint-Michel, en arrière par la rue Cad. 343 Subd. 1152, sur le côté est par une partie non subdivisée du lot Cad. 343 Subd. 1153P, appartenant à Wilfrid Corbeil et sur le côté ouest par le lot Cad. 342-1.

TURCOT, Louis, succession 343

1153 P.

Cette partie de terre contenant environ 9928 pieds en superficie avec toutes les bâtisses sus-érigées et bornées comme suit: en front, par le Chemin Saint-Michel, en arrière par la rue Cad. 343 Subd. 1152, sur le côté est par une partie non subdivisée du lot Cad. 343 Subd. 1153P, appartenant à Wilfrid Corbeil et sur le côté ouest par le lot Cad. 342-1.

— CALENDRIER —

Demain: SAMEDI, 3 AOUT 1935.
Fête de saint Étienne, semid.
Lever du soleil, 4 h. 46.
Coucher du soleil, 7 h. 25.
Coucher de la lune, 9 h.
Premier quart, le 7, à 8 h. 29 m. du matin.
Dernier quart, le 14, à 7 h. 50 m. du matin.
Nouvelle lune, le 20, à 10 h. 23 m. du soir.
Nouvelle lune, le 28, à 8 h. 6 m. du soir.

LE DEVOIR

Le DEVOIR est membre de la "Canadian Press", de l'"A.B.C." et de la "C.D.N.A."

— DEMAIN —

AVRÈS
MAXIMUM ET MINIMUM
Aujourd'hui maximum 70.
Minimum aujourd'hui 55.
Même date l'an dernier 61.
BAROMÈTRE: 10 h. a.m. 29.80. 11 h. a.m. 29.80. Midi: 29.80.
Chiffres fournis par la maison M. R. d'Orléans, 300-a, rue Saint-Denis, Montréal.

Le conflit italo-éthiopien devant le Conseil de la S.D.N.

On s'entendrait pour faire revivre la commission d'arbitrage et suspendre le débat pendant un mois pour permettre à la France, à l'Angleterre et à l'Italie d'en arriver à une entente

(D'après des dépêches de la Canadian Press, de l'agence Havas et de l'Associated Press)
A Genève, cet après-midi, il s'agit de rédiger d'une manière définitive une formule qui règle ainsi l'action du Conseil de la Société des Nations au sujet du différend italo-éthiopien: remettre à l'œuvre la commission d'arbitrage et suspendre le débat du Conseil de manière que la France, la Grande-Bretagne et l'Italie aient encore environ un mois à leur disposition pour tenter un accommodement. Cette formule, l'Italie l'approuve, mais on ne sait pas encore si Addis-Abeba y souscrira sans réserve. De plus, la rédaction du texte définitif s'annonce très laborieuse. Aux dernières nouvelles, le Conseil, faute d'accord, doit ajourner une seconde fois la séance publique qui doit marquer l'entente sur la procédure.

Un correspondant de l'agence Reuters câble à Londres qu'il est question à Addis-Abeba, aujourd'hui, d'un projet d'entrevue du premier ministre Mussolini et de l'empereur Haïlé Sélassié en territoire neutre.

La proposition Samuel

Le secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères de la Grande-Bretagne, Sir Samuel Hoare, a agréé, aux Communes, une proposition que le chef de l'opposition libérale, Sir Herbert Samuel, a faite pour faciliter l'apaisement du différend italo-éthiopien. Voici la substance de cette proposition: Les membres de la Société des Nations, ou bien la Grande-Bretagne et la France seules, promettent à l'Italie de garantir la sécurité de ses possessions africaines en tout temps ou, par suite de complications européennes, elles se trouveraient menacées d'invasion.

Sir Herbert a fait remarquer qu'il doute que l'Italie ait raison de craindre une agression éthiopienne, mais que l'Italie a bien le droit d'attirer l'attention de la Société des Nations sur la possibilité d'une agression en Afrique. Il a souligné qu'une guerre italo-éthiopienne, parce qu'elle mettrait aux prises des blancs et des noirs, pourrait avoir de graves conséquences pour l'Empire britannique, ou il y a six noirs pour un blanc. Il a ajouté que du reste la Grande-Bretagne n'aurait aucune satisfaction à voir l'Italie engagée dans une entreprise onéreuse, difficile.

Le secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères a dit qu'il communiquerait cette "intéressante" proposition à M. Eden, délégué au Conseil de la Société des Nations.

Déclaration de Roosevelt

Le président Roosevelt a fait, il y a quelques heures, la brève déclaration suivante: Pendant que le Conseil de la Société des Nations siège pour accommoder le différend qui s'est élevé entre l'Italie et l'Éthiopie, je désire dire que le peuple et le gouvernement des États-Unis espèrent la découverte d'une solution à l'amiable et le maintien de la paix.

A Londres, se faisant allusion à ces paroles, le secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères de la Grande-Bretagne a dit aux Communes qu'il était heureux de saluer les États-Unis au nombre de pays qui cherchent à assurer la paix.

L'esclavage en Éthiopie

Sir John Harris, porte-parole au Parlement de la société anglaise contre l'esclavage et pour la protection des autochtones, a dit à un congrès tenu à Oxford aujourd'hui: Il paraît que l'Italie apporte cet argument: un certain nombre d'Éthiopiens (d'Éthiopiens) ont eu lieu en territoire italien. Il faut se rappeler que des pillards (éthiopiens), une certaine fois, ont pénétré

en territoire britannique, que des sujets britanniques sont esclaves en Éthiopie. L'empereur d'Éthiopie est sans doute un grand réformateur et il désire profondément mettre fin à l'esclavage, mais il ne peut pas contraindre ses vassaux à rendre la liberté aux esclaves.

La neutralité de l'Allemagne

Le *Giornale d'Italia*, organe fasciste, imprime ceci au sujet de la déclaration de Berlin affirmant que l'Allemagne ne fournira pas de matériel de guerre à l'Éthiopie: Il est agréable de noter la neutralité et la correction dont l'Allemagne fait preuve, alors que l'Angleterre s'affaire contre nous, que le Japon est la scène de manifestations en faveur de l'Éthiopie, que la Suède et la Belgique permettent à leurs généraux et à leurs officiers de montrer aux Éthiopiens possesseurs d'esclaves comment rendre plus cruelle et plus difficile une guerre possible avec l'Italie. Ce sont les faits, non les mots, qui indiquent la valeur de l'amitié. Les constatations de ces derniers mois permettent à l'Italie d'apprécier à leur juste valeur les tendances des diverses nations en son égard. L'Italie, dans l'orientation de sa politique, qui après tout n'est pas valeur pour l'Europe et pour le monde, la question éthiopienne mise à part, saura tenir compte de tout bien et de tout mal qu'on lui aura faits.

La Fabrique de St-Etienne

La Cour supérieure a fait émettre un bref de saisie visant les immeubles de la fabrique de St-Etienne, mais la saisie proprement dite n'a pas encore été pratiquée, selon les renseignements que nous fournis à midi Me Anatole Lachapelle, procureur de la paroisse St-Etienne. La saisie d'immeubles se pratique par un avis officiel contenant leur énumération et leur description. Le bref de saisie n'est, en somme, que l'autorisation donnée à l'huissier de visiter les lieux et de les décrire en vue de la saisie.

Me Lachapelle a ensuite précisé que c'est l'intention de la fabrique de St-Etienne de contester la saisie. Elle allègue qu'une église ne peut être saisie parce qu'elle appartient à la communauté, parce qu'elle est au rang des édifices publics.

Accusé d'avoir fait de la contrebande d'alcool

Le caporal Churchman et le policier Brady, de la police fédérale, ont fait une descente hier dans un garage de la rue de l'Université pour saisir une voiture Ford, modèle 1935, et 185 gallons d'alcool qui se trouvaient dans l'automobile. Comme les policiers ne virent personne dans le garage, ils attendirent. Peu de temps après, un homme entra dans le garage et se dirigea vers l'automobile. Les policiers ont alors mis l'individu en état d'arrestation et l'ont écroué aux quartiers généraux de la police fédérale, rue Sherbrooke ouest.

Ce matin, ils traduisirent leur prisonnier en Cour de police et Arthur Saint-Jean (c'est le nom du prévenu), 24 ans, sans domicile fixe connu, enregistré en possession d'alcool illicitement introduit au Canada.

Sur ce premier chef d'accusation il subira son procès le 9 août prochain tandis que son enquête a été fixée à 7 heures qu'il aura à répondre à l'accusation d'avoir introduit illégalement au pays une automobile des États-Unis. Le tribunal a exigé un dépôt en argent de \$1,000 qui s'applique dans chaque cas.

La taxe de vente
Quatre-vingts marchands condamnés ce matin

La plainte contre l'horticulteur Chan rejetée — Soixante marchands plaident non-culpabilité et auront leur procès plus tard — Certains accusés plaident culpabilité en affirmant leur innocence

M. le recorder Thounin a condamné ce matin quatre-vingt marchands coupables d'avoir enfreint le règlement de la taxe de vente. Il en a condamné cinquante-neuf à \$5 d'amende et aux frais ou à huit jours de prison, et sept à \$10 d'amende et aux frais ou à 15 jours de prison; ces derniers avaient fait remise au client de la taxe tandis que les premiers avaient, comme disent les plaintes, négligé ou refusé de percevoir la taxe.

Soixante-quatre accusés ont plaidé non-culpabilité et leurs procès ont été remis au 9 août dans soixante et un cas et au 13 août dans les trois autres cas. La ville a demandé et obtenu la permission de retirer douze plaintes; on ne sait pas pour quelle raison ces causes ont été retirées, mais il paraît que dans l'une de ces causes la firme accusée aurait fait savoir que c'est un de ses employés qui a commis l'offense dont on l'accuse, et que si elle était condamnée elle congédierait l'employé; et devant cette menace la ville aurait retiré.

M. Thounin a en outre condamné quatorze marchands par défaut, treize à \$5 d'amende et aux frais, et un à \$10 d'amende et aux frais. A part cela, M. le recorder Plante a reçu six plaidoyers de culpabilité et a condamné les accusés à \$5 d'amende et aux frais.

La cause de Chan

Après la longue séance de comparution de tous ces accusés, M. le recorder Thounin a rendu jugement dans la cause de Chan qu'il avait prise en délibéré. Il a rejeté la plainte. Chan était accusé d'avoir vendu des fleurs sans percevoir la taxe; en défense, il plaidait entre autres choses qu'il est horticulteur et qu'il vendait des fleurs cultivées par lui-même, et qu'en conséquence il tombe sous le paragraphe huit de la clause des exemptions. Le recorder a jugé ce moyen de défense bien fondé et a renvoyé la plainte sans décider sur les autres moyens.

Plusieurs accusés ont plaidé culpabilité.

Accusés de libelle séditieux

Quinze plaintes contre des "marcheurs de la faim"

Me Auguste Angers, substitut du procureur général de la province dans toutes les causes de la "marche de la faim" sur Ottawa, a déposé quinze plaintes contre quinze "marcheurs de la faim" arrêtés dans la nuit du 10 au 11 juillet dernier à Vaudreuil. Ces quinze nouvelles plaintes portent à l'effet que les quinze individus qu'elles visent auraient conspiré ensemble et avec d'autres individus dans un but séditieux.

On se souvient que lors de l'arrestation de ce premier groupe de chômeurs ou "marcheurs de la faim" à Vaudreuil la Sûreté provinciale avait saisi la littérature communiste et révolutionnaire. Ceux qui ont été appréhendés dans ce groupe ont déjà répondu à deux chefs d'accusation: vagabondage et attroupements illégaux dans le but de troubler la paix publique. Tous ont reconnu leur culpabilité à cette première accusation tandis que tous ceux qui ont été accusés d'avoir formé des attroupements illégaux ont protesté de leur innocence.

Les prévenus suivants, ont eu à répondre ce matin à l'accusation d'avoir conspiré dans un but séditieux: Lloyd York, Emily Duchesne, Fabien Noël, Henri Sicard, Napoléon Nadeau, Alfred Couton, Nick Bercolo. Ils ont tous protesté

de leur innocence à l'accusation d'avoir publié, ou d'avoir eu en leur possession de la littérature séditieuse, le 10 juillet dernier, à Vaudreuil, et d'avoir pris part à une conspiration séditieuse.

Leur enquête a été fixée au 8 août prochain et la Cour a fixé un cautionnement de \$1,000 pour chacun d'eux.

Crime puni de mort

Combattre le parti nazi en Allemagne

Berlin, 2. (S.P.A.) — Le secrétaire d'Etat au ministère de la justice, M. Roland Freisler, a déclaré que combattre le parti nazi constituait un crime que le code en préparation punira de mort: la trahison envers le peuple.

L'Allemagne nazie, aujourd'hui, le premier anniversaire de la mort du maréchal-président von Hindenburg. Il y a lieu de noter que les nazis ont exclu de cérémonies qui ont lieu à Tannenberg, au tombeau d'Hindenburg, des anciens combattants que le célèbre soldat affectionnait: ceux du Casque d'acier.

La presse pleure le maréchal et loue le Führer d'avoir pris le pouvoir d'une manière qui a empêché des troubles.

Il y a donc aujourd'hui un an que le chef du parti nazi est le maître de l'Allemagne. Il a déjà constitué en grande partie l'armée que le maréchal von Hindenburg avait dû dissoudre par suite de la Grande guerre.

M. Caiserman parle aussi de certain droit de cité qui est égal de vant les lois de la terre quelle que soit l'origine ethnique de l'individu. Ce vague énoncé d'une loi constitutionnelle qu'il serait difficile de trouver dans aucun code arrive comme un cheveu sur la soupe. Ce monsieur veut-il poser au martyr? Veut-il laisser entendre que les immigrants sont persécutés en pays canadien? Se plaindrait-il du fait qu'avant la naturalisation, l'immigrant doit d'abord donner des preuves non seulement de sa bonne foi, mais de qualités indispen-

Lettre du cardinal Villeneuve à son clergé sur le devoir électoral

(Suite de la première page)

pratique au mépris des règles fondamentales de la conscience.

XXVI — Tous les péchés commis pendant les élections et graves de leur nature doivent être accusés en confession et il faut être disposé à en réparer les suites pour être digne d'absolution (18).

D — L'INTEMPERANCE

XXVII — L'intempérance, vice toujours dégradant, offre en temps d'élection une gravité spéciale, parce que le droit de vote qui est lié si étroitement au bien général doit être exercé en toute liberté d'esprit et connaissance de cause (19).

XXVIII — D'autant plus que l'intempérance en temps d'élections conduit bien souvent à des parures, des injustices, des violences, des actes de malhonnêteté, des abus de la santé, et même parfois à des rixes sanglantes.

XXIX — Chaque fois donc qu'on a lieu de craindre que l'usage d'une boisson alcoolique entravera la liberté du vote ou bien amènera d'autres abus, il est défendu, sous peine de faute grave, d'en acheter, d'en accepter, d'en prendre, d'en offrir, d'en vendre ou d'en donner.

XXX — En toute circonstance, la prudence et la charité recommandent de s'abstenir de pareils actes.

XXXI — Ceux qui font l'intempérance par le moyen de l'usage d'une boisson alcoolique, par scan-dale, contre la charité due au prochain, et ils péchent gravement aussi contre le bien commun qu'ils compromettent au lieu de le servir; enfin, s'ils payaient, avec les deniers publics, les liqueurs qu'ils distribuent, ils violeraient en outre la justice (20).

XXXII — Même l'usage modéré des boissons alcooliques peut devenir plus ou moins coupable, au cours des élections, s'il offre des occasions prochaines de péchés.

Le serment

(c) Le serment.
XXXIII — Le serment, par lequel on prend Dieu à témoin de la vérité de ce qu'on dit et de la sincérité de sa conduite, est un acte religieux des plus graves et des plus honorables pour la majesté divine (21).

XXXIV — Conséquemment, il ne doit être exigé et on ne doit le proposer que pour des raisons proportionnées, par exemple, pour des motifs de bien commun, comme en ce qui concerne le vote pour les charges publiques.

XXXV — D'autre part, le serment ou faux serment, sacrilège et outrage énorme à la divinité, est un crime abominable, digne des plus terribles châtiements éternels et temporels.

XXXVI — Aucun avantage financier ni le triomphe d'un candidat, ne sauraient en aucune façon légitimer, même en temps d'élections, de se parjurer; si on le fait, on se rend coupable d'un péché mortel et on s'expose à l'enfer.

XXXVII — C'est toujours un péché mortel de faire serment pour affirmer une chose que l'on sait être fautive, par exemple que l'on a le droit de vote, quand la conscience proteste du contraire.

XXXVIII — Sont aussi gravement coupables ceux qui engagent les autres à se parjurer.

XXXIX — En outre de sa malice propre, le parjure est fréquemment accompagné de scandale et, par conséquent, comporte de ce fait une autre faute très grave.

XL — Dans la province de Québec, le faux serment prononcé devant un officier public est un cas réservé.

XLI — Il est malheureusement à regretter qu'en cette matière du parjure beaucoup de consciences soient faussées et que les faibles soient fréquemment entraînés à y consentir par l'exemple des autres.

XLII — D'où il va-t-il lieu pour les officiers publics de s'exiger le serment que dans les cas où il est vraiment obligatoire, et d'inspirer à chacun le plus grand respect de cet acte sacré.

La Politique

Un groupe libéral voudrait le départ de M. Taschereau

Québec, 2 (D. N. C.). — Des rumeurs partent ces jours-ci du monde ministériel provincial, peu vraisemblables, mais qui valent tout de même la peine d'être signalées.

Un groupe de libéraux ministériels souhaiterait le départ de M. L. A. Taschereau, comme moyen de rallier le groupe de l'action libérale nationale. Ce groupe comprend, d'après ces libéraux, deux sections, l'une qui veut renverser le gouvernement, que celui-ci soit dirigé ou non par M. L. A. Taschereau; l'autre qui ne veut que la tête du premier ministre et qui s'arrangerait assez bien avec les députés libéraux provinciaux actuels.

M. Taschereau serait remplacé par M. T. D. Bouchard et M. Honoré Mercier deviendrait président de la Commission de l'électricité. Si M. Taschereau s'en allait, il serait possible, d'après ces libéraux, de rallier les gros des forces actionnistes libérales.

Toutefois, l'événement est peu probable, car M. Taschereau a pour lui la très grande majorité des députés libéraux provinciaux, surtout ceux de la campagne, et ces députés estiment que seul M. Taschereau pourra les conduire à la réélection.

Préparatifs

Le monde politique montréalais est d'un calme plat. Mais les organisateurs préparent du travail.

Les conservateurs tiendront la majeure partie de leurs conventions, au cours de la semaine du 11 au 17 août. Il y aura des conventions, chacun des jours de cette semaine-là.

Chez les libéraux, on tiendra deux ou trois conventions, la semaine prochaine, l'une dans Joliette-Montcalm-L'Assomption, au début de la semaine, parait-il.

Au Sénat

Les candidats les plus en vue, à l'heure actuelle, seraient M. le Dr Paquet, ancien député de l'Islet, maintenant dans Bonaventure, et M. le notaire Yves Montreuil, de Québec. Il semble à peu près décidé que Me Dussault sera nommé sénateur. On lui aurait offert en même temps le portefeuille de ministre de la justice. Mais il avertit que M. Thomas Maher, comme sénateur.

On dit aussi que M. Antoine Iger, ancien trésorier provincial dans le gouvernement Tilley, de la Nouvelle-Écosse, serait nommé sénateur. Il serait aussi question de nommer au lieu de M. Léger, M. Robitoux, ancien député de Kent.

Futurs ministres?

On dit que M. Bowman, orateur de la Chambre, lors du dernier parlement, serait nommé ministre de la Justice, et M. M. S.-A. Beaulne, I.C., de Montréal, se présentera

Sans quoi, c'est la vérité humaine, le sentiment de l'honneur et aussi la conscience chrétienne, qui sont en train de s'altérer et même de disparaître tout à fait.

XLIII — Aussi bien, selon les prescriptions antérieures, les curés et prédicateurs doivent-ils s'élever fortement contre un si lamentable abus et ne pas manquer de faire de fréquentes instructions à propos de cet énorme péché dont la fréquence inquiète si vivement les évêques (22).

Vous ne manquerez pas, outre cette circulaire, Messieurs et chers collaborateurs, de lire les instructions indiquées à l'appendice au Rituel pour le dimanche qui précède et celui qui vient après les élections.

Enfin, comme il importe pour des chrétiens, nonobstant de faux dictons, d'accomplir les élections dans un esprit religieux et avec les secours célestes que procure la prière, vous inviterez les fidèles à

dans Deux-Montagnes avec le titre de ministre des travaux publics. M. Beaulne est de tout point de vue qualifié pour ce poste, car il est un ingénieur civil d'une réputation considérable. Il est pratiquement décidé qu'il sera candidat conservateur dans le comté Deux-Montagnes.

Candidat conservateur dans Stormont

Cornwall, Ont., 2 (P. C.). — M. Frank T. Shaver, député actuel de Stormont, a été choisi à une convention conservatrice, comme candidat pour le même comté, aux prochaines élections fédérales.

Adversaire de M. Woodworth dans Winnipeg-nord-centre

Winnipeg, 2 (P.C.). — M. A. H. P. Hermanson, de Winnipeg, ancien membre de l'Assemblée législative de la Saskatchewan, a été choisi, à une convention tenue ici, comme candidat libéral pour le comté fédéral de Winnipeg-Nord-Centre. H. Hermanson fera la lutte à M. J. S. Woodworth, député actuel et chef de la C.C.F.

Les travaillistes indépendants d'Edmonton s'occupent d'élections municipales

Edmonton, 2 (S. P. C.). — M. J. White, président du parti travailliste-indépendant d'Edmonton, déclare que ce parti ne s'occupera ni des prochaines élections provinciales d'Alberta, ni des prochaines élections fédérales, mais qu'il concentrera ses efforts sur la lutte dans le champ municipal.

Le leader libéral d'Alberta veut imiter Hepburn

Edmonton, Alberta, 2 (P. C.). — M. W. R. Hanson, c.r., chef du parti libéral albertain, déclare que le meilleur moyen de soulager le "pays de taxes" est de faire des réformes financières, que ces réformes financières sont une panacée contre toutes les maladies politiques: "Ce que le premier ministre Hepburn a fait dans l'Ontario au sujet du soulagement des contribuables grâce à des réformes financières, Howson peut le faire dans l'Alberta", déclare le leader albertain, et il ajoute: "Pour soulager vraiment le pays de taxes, il faudra changer complètement le système financier actuellement en usage dans la province et dans les municipalités".

Des travaux pour \$10,000,000

Leduc, Alberta, 2 (S.P.C.). — M. D. M. Duggan, chef du parti conservateur en Alberta, a déclaré que si les conservateurs prennent le pouvoir, lors des prochaines élections provinciales, ils exécuteront un programme de voirie de \$10,000,000. Et, avant de réaliser ce vaste programme, les conservateurs feront des économies substantielles, en réduisant les dépenses d'administration.

Le plan préparé par les conservateurs pour la voirie albertaine accorde une attention toute spéciale aux chemins qu'ils décrivent comme "routes de marche".

multiplier leurs exercices de dévotion à cette fin.

On voudra bien, tous les dimanches, d'ici aux élections tant fédérales que provinciales, réciter à la même intention, au prône de l'évangile, un *Pater* et un *Ave* suivis de l'invocation: Saint Jean-Baptiste, patron des Canadiens français, priez pour nous.

Grozov, Messieurs et chers collaborateurs, à Nos pieux et dévoués sentiments en N. S. et M. I.

J.-M. Rodrigue Card. Villeneuve, O.M.I., Archevêque de Québec.

(18) Mandements, vol. V, P. 411 (Card. Taschereau), Ve Concile de Québec.

(19) Mandements, vol. V, P. 405 (Card. Taschereau).

(20) Mandements, vol. VII, P. 268 (Card. Taschereau).

(21) Mandements, vol. V, P. 331 (Evêques de la province ecclési.).

(22) Mandements, vol. V — XIII, passim.

LE REZ-DE-CHAUSSÉE -- FAITS ET OPINIONS

Lettres au "Devoir"

Nous ne publions que les lettres signées, ou des communications accompagnées d'une lettre signée avec adresse authentique. Nous ne prenons pas la responsabilité de ce qui paraît sous cette rubrique:

Réponse de M. Foisy à M. Caiserman

Montréal, 30 juillet 1935.
M. Clarence Hogue,
Le Devoir,
Montréal.

Cher monsieur,
M. Caiserman veut absolument que tous les Canadiens soient des immigrants et que la seule différence qui existe entre les divers groupes ethniques est la date de leur arrivée. (Voir sa lettre du 24 juillet).

Eh bien, non! — Sans insulte et sans plaisanterie, sans ironie et sans vanité, j'affirme que cette prétention constitue une erreur fondamentale. D'ailleurs ce monsieur se charge de se contredire lui-même en reconnaissant, un peu plus loin, que tout écolier sait que la constitution leur (Canadiens français et Canadiens anglais) accorde des privilèges spéciaux, tels que

des privilèges scolaires, des privilèges de langue et autres.

M. Caiserman prétend-il que l'origine de ces privilèges dépend uniquement d'une date? Peut-être; mais nous avons le droit de ne pas partager son opinion trop simpliste. Ces privilèges résultent de deux causes plus profondes que j'ai exposées dans une première lettre et qu'il n'a pas jugé à propos de considérer ni subjectivement ni objectivement: Les Canadiens français furent les fondateurs d'un pays nouveau que leurs ancêtres ont ouvert à la civilisation chrétienne au prix de leur sang; les Canadiens anglais l'ont ensuite conquis, également au prix de leur sang.

De la conquête a résulté la formation d'un peuple composé de deux éléments qui, ensemble, se sont créés des institutions politiques, sociales et économiques qui conviennent à leurs aspirations et à leur génie. Cette classe d'immigrants (puisque M. Caiserman persiste à les appeler ainsi) n'a rien de commun avec les autres, venus plus tard, soit individuellement, soit par groupes n'ayant aucun caractère officiel et ne devant aspirer à rien autre chose qu'à se fondre dans la patrie canadienne.

Cette première classe d'immigrants réunissant ensemble le crédit de fondateurs et de conquérants

fut l'arbitre de ses destinées et elle les a préparées selon sa propre volonté, tandis que les immigrants venus plus tard n'y furent pour rien et n'y peuvent rien changer. Il me semble que la différence est assez grande et elle se manifeste dans des causes qui n'échappent à personne.

En touchant le sol canadien, l'immigrant renonce aux institutions qui le régissaient auparavant pour accepter telle quelle est la constitution canadienne existante, il doit aussi accepter nos lois telles que nous les avons faites. Non seulement il n'a pas le droit de les chambarder, mais s'il ne peut pas se les assimiler, la déportation est toujours en activité pour le ramener à son point de départ.

Sans doute, le peuple canadien n'entend pas tyranniser les immigrants, ni molester leur foi, ni les empêcher de parler leur langue; le peuple canadien veut bien qu'ils conservent entre eux leurs habitudes de vie et leurs coutumes, pourvu qu'elles ne soient pas en contravention avec nos lois publiques ou privées; le peuple canadien est assez généreux pour ne pas interdire au groupe auquel appartient M. Caiserman d'appliquer une loi qui impose aux Juifs l'obligation d'acheter chez les leurs la viande, le poisson, les produits laitiers et

le pain, (à peu près tout ce qui est indispensable à la vie et qui compose l'assiette d'un homme) qu'on appelle l'achat Chez Nous), qu'on a pu de cette loi constitutionnelle cette loi puisse ressembler à un empiètement sur les prérogatives du législateur canadien et laisse pressentir, qu'au moins sous certains aspects, l'élément juif constitue un groupe inassimilable. Cependant, comme il y a là un fait qui, s'il était discuté, pourrait troubler la conscience juive, je me contente de le signaler pour démontrer à la fois la générosité du peuple canadien et un obstacle qui empêche la réalisation de ce que nous avons le droit d'attendre de gens qui sont venus ici pour devenir des Canadiens.

M. Caiserman parle aussi de certain droit de cité qui est égal de vant les lois de la terre quelle que soit l'origine ethnique de l'individu. Ce vague énoncé d'une loi constitutionnelle qu'il serait difficile de trouver dans aucun code arrive comme un cheveu sur la soupe. Ce monsieur veut-il poser au martyr? Veut-il laisser entendre que les immigrants sont persécutés en pays canadien? Se plaindrait-il du fait qu'avant la naturalisation, l'immigrant doit d'abord donner des preuves non seulement de sa bonne foi, mais de qualités indispen-

sables pour devenir Canadien? Trouverait-il injuste que la naturalisation ne permette pas au nouveau citoyen d'ajouter aux institutions canadiennes celles qu'il a abandonnées en immigrant? Qu'il dise ou qu'il se taise.

M. Caiserman voulait toucher à tout s'aventurer sur des terrains qu'il ne paraît guère connaître, et il lui arrive alors de prendre avec les faits des risques aussi dangereux que ceux qu'il prend avec la logique. Ainsi, ou va-t-il chercher "les droits différents" qu'il imagine exister entre ses différentes classes d'immigrants? Ne sait-il pas que les droits sont les mêmes pour tous et que tous les citoyens peuvent en jouir? Mais, encore une fois, ces droits existaient avant que nous les ayons acceptés, non seulement sans leur promesse de droits spéciaux, mais avec l'entente explicite qu'ils devaient se contenter de ceux que nous avions déjà.

En venant au Canada, chaque immigrant sait ou doit savoir qu'il entre dans un pays chrétien et au milieu d'un peuple ou deux langues sont officiellement reconnues. Si un tel pays fait son affaire, qu'il reste; si cet état de chose ne lui convient pas, qu'il s'en aille, ou qu'il prenne sur lui d'arranger son

affaire comme il le pourra, pourvu, toujours, que ses actes ne viennent pas en contravention avec les lois et les mœurs. Ou se trouvent ces différences de droits? L'immigrant ne peut prétendre en apporter avec lui pour les imposer à son pays d'adoption; alors, qu'il bénéficie de ceux qui existent ou qu'il se tienne tranquille.

Si M. Caiserman voit dans cela un nationalisme outré et même une provocation à l'adresse des immigrants, nous lui dirons simplement ceci: Si vous, les vôtres et les autres immigrants êtes venus en pays canadien sans en connaître les institutions, vous avez pris un gros risque, mais n'en imputez pas les conséquences à la nation qui vous a accueillis. Si, connaissant nos institutions, vous êtes venus quand même, sachez que nous n'avons pas de leçons de civisme à recevoir de vous, mais imprégnez-vous plutôt de l'esprit et de la mentalité des deux éléments basiques de votre pays d'adoption. Vous devez savoir que c'est à cette condition seulement que vous ou vos pères furent admis chez nous.

LA RADIO

RADIO-GAZETTE

Vendredi, 2 août

Radio-États-Unis

Auditions recommandées

WABC — 343.5 m., 860 kil.

4.30 p.m. Musique de la Marine.
8.15 p.m. Moments mélodiques.
8.30 p.m. Programme intercollégial.
8.45 p.m. Sonnet Sketchbook.
10.30 p.m. Harmonies de Leith Stevens.

WEAF — 454.3 m., 660 kil.

8.00 p.m. Concert Cities Service — Jessie Dragonette; Frank Banta et Milton Reitenberg; pianistes; orchestre Rosario Bourdon — The Cotton Pickers; L'été de Chambrade; Lady in Red; Le papillon; Heart Strings; At Sundown; Long Ago in Alcala; Selection (The Riviera Girl); Extra! (Little Jessie James); Pompe et circonstance; d'Elgar; O Lovely Night; Nobody Knows the Trouble I've Seen; When a Gypsy Makes His Violin Cry.
9.00 p.m. L'Heure de la Valse — Frank Munn, ténor; Bernice Claire, soprano; orchestre Abe Lyman.
10.30 p.m. Soir de Cirque à Silvertown.
11.15 p.m. Mme Jesse Crawford, organiste.

WJZ — 394.5 m., 760 kil.

7.00 p.m. Concert du diner — Ensemble de cordes, dirigé par Frank Black.
8.00 p.m. Irene Rich.
8.15 p.m. Lucille Manners, soprano.
8.30 p.m. Kellogg College.
10.30 p.m. Sinfonietta — Programme de Radio-Canada, orchestre de concert.
11.00 p.m. Causerie, par M. George Holmes, chef du bureau des nouvelles internationales, à Washington.

Le Duo romantique

Il s'agit ici des pianistes Charlotte Cook et Paul de Marky qui l'on entend à Radio-Canada, le vendredi soir, à 6 h. 30, de l'heure avancée. L'un et l'autre de ces virtuoses sont des virtuoses de grande réputation.

Votre programme pour le vendredi, 2 août: L'Air de Walter, Wagner; From the North, Sibeli; Valse de la Veure Joyeuse, Lehar; Boléro, Moszkowski.

M. King au micro

Le chef de l'opposition au fédéral, M. Mackenzie King, parlera de nouveau ce soir, à 9 h. heure d'été, à la radio. Le relais sera fait à Montréal par le poste CFCF.

A 9 h. 30, par ailleurs, au poste CROM, M. Fernand Rinfret donnera la version française du discours de M. King.
Le chef du parti libéral parlera de nouveau la parole au micro, lundi prochain, à la même heure.

Samedi, 3 août

Auditions recommandées

WABC — 343.5 m., 860 kil.

1.15 p.m. Cordes poétiques.
2.00 p.m. La Boîte à Musique — Angèle Gardner et Paul Gilbert, pianistes; Marguerite Hawkins, soprano; Alex. Tcherkassky, baryton; Ignace Strassfogel, au piano — Choral, de Bach (arr. pour 2 pianos, par Gilbert et Garner); Le moulin, de Pierné; L'heure alléluieuse, de Victor Staub; Passépié, de Delibes; La Ci Dorem la Mano, de Mozart; Vieille mélodie russe, de Malahkkin; Les Steps, de Gretcheninoff; Scherzo (Rêve d'une nuit d'été), de Mendelssohn.
3.00 p.m. Au Village Green — Danes d'un sabot, de Kriens; Trois danses du terroir anglais, de Somerset; Menuet, de Paderewski; Trepak, de Rubinstein.
3.45 p.m. Trio Guizot, ténor.
4.00 p.m. La Symphonie de Seattle — De l'exposition de San Diego — Prélude (Les Maitres-Chanteurs), de Wagner; Symphonie no 5 en mi mineur, de Tschalkowsky.
9.00 p.m. Concert de Columbia Hall.
9.30 p.m. Mélodies de Californie.
10.00 p.m. Fiesta — De la Commission canadienne de la radio — Siboney; La pluie en Espagne; Queja Pampara; Lamento Africano; La Cucaracha; La dame en rouge; Le Gauchon; Fiesta.

WEAF — 454.3 m., 660 kil.

7.00 p.m. The Art of Living.
7.15 p.m. Jamboree.
7.45 p.m. Sport.
9.30 p.m. Concert — Orchestre Young.
WJZ — 394.5 m., 760 kil.
5.30 p.m. Le Temple de la chanson.
6.00 p.m. Orchestre bavarois.
6.35 p.m. Les Soeurs Morin.
7.00 p.m. Genies opéra.
8.30 p.m. Musique Goldmann — Première symphonie, de Beethoven; Symphonie du Nouveau-Monde (Largo — Finale), de Dvorak; Ouverture (Johannes), de Sullivan; Fantaisie: Le carnaval de Venise, d'Arban; Valse: Le beau Danube bleu, de Strauss.
10.00 p.m. National Barn Dance.
10.30 p.m. Carnaval Cafetier.

WEAF — 454.3 m., 660 kil.

7.00 p.m. The Art of Living.
7.15 p.m. Jamboree.
7.45 p.m. Sport.
9.30 p.m. Concert — Orchestre Young.
WJZ — 394.5 m., 760 kil.
5.30 p.m. Le Temple de la chanson.
6.00 p.m. Orchestre bavarois.
6.35 p.m. Les Soeurs Morin.
7.00 p.m. Genies opéra.
8.30 p.m. Musique Goldmann — Première symphonie, de Beethoven; Symphonie du Nouveau-Monde (Largo — Finale), de Dvorak; Ouverture (Johannes), de Sullivan; Fantaisie: Le carnaval de Venise, d'Arban; Valse: Le beau Danube bleu, de Strauss.
10.00 p.m. National Barn Dance.
10.30 p.m. Carnaval Cafetier.

"Evangéline"

Une soirée dramatique avec la lecture, par M. Jacques Auger, artiste dramatique, de pages de l'Evangéline, version de Pamphile Lemay, avec le concours de M. N. H. Payne, organiste, et de Norman Herachorn, violoniste, le samedi soir, à 9 h. 30, l'heure avancée, aux postes du secteur français de Radio-Canada.

Une soirée dramatique avec la lecture, par M. Jacques Auger, artiste dramatique, de pages de l'Evangéline, version de Pamphile Lemay, avec le concours de M. N. H. Payne, organiste, et de Norman Herachorn, violoniste, le samedi soir, à 9 h. 30, l'heure avancée, aux postes du secteur français de Radio-Canada.

Une soirée dramatique avec la lecture, par M. Jacques Auger, artiste dramatique, de pages de l'Evangéline, version de Pamphile Lemay, avec le concours de M. N. H. Payne, organiste, et de Norman Herachorn, violoniste, le samedi soir, à 9 h. 30, l'heure avancée, aux postes du secteur français de Radio-Canada.

Une soirée dramatique avec la lecture, par M. Jacques Auger, artiste dramatique, de pages de l'Evangéline, version de Pamphile Lemay, avec le concours de M. N. H. Payne, organiste, et de Norman Herachorn, violoniste, le samedi soir, à 9 h. 30, l'heure avancée, aux postes du secteur français de Radio-Canada.

Une soirée dramatique avec la lecture, par M. Jacques Auger, artiste dramatique, de pages de l'Evangéline, version de Pamphile Lemay, avec le concours de M. N. H. Payne, organiste, et de Norman Herachorn, violoniste, le samedi soir, à 9 h. 30, l'heure avancée, aux postes du secteur français de Radio-Canada.

Une soirée dramatique avec la lecture, par M. Jacques Auger, artiste dramatique, de pages de l'Evangéline, version de Pamphile Lemay, avec le concours de M. N. H. Payne, organiste, et de Norman Herachorn, violoniste, le samedi soir, à 9 h. 30, l'heure avancée, aux postes du secteur français de Radio-Canada.

Une soirée dramatique avec la lecture, par M. Jacques Auger, artiste dramatique, de pages de l'Evangéline, version de Pamphile Lemay, avec le concours de M. N. H. Payne, organiste, et de Norman Herachorn, violoniste, le samedi soir, à 9 h. 30, l'heure avancée, aux postes du secteur français de Radio-Canada.

Une soirée dramatique avec la lecture, par M. Jacques Auger, artiste dramatique, de pages de l'Evangéline, version de Pamphile Lemay, avec le concours de M. N. H. Payne, organiste, et de Norman Herachorn, violoniste, le samedi soir, à 9 h. 30, l'heure avancée, aux postes du secteur français de Radio-Canada.

Une soirée dramatique avec la lecture, par M. Jacques Auger, artiste dramatique, de pages de l'Evangéline, version de Pamphile Lemay, avec le concours de M. N. H. Payne, organiste, et de Norman Herachorn, violoniste, le samedi soir, à 9 h. 30, l'heure avancée, aux postes du secteur français de Radio-Canada.

Une soirée dramatique avec la lecture, par M. Jacques Auger, artiste dramatique, de pages de l'Evangéline, version de Pamphile Lemay, avec le concours de M. N. H. Payne, organiste, et de Norman Herachorn, violoniste, le samedi soir, à 9 h. 30, l'heure avancée, aux postes du secteur français de Radio-Canada.

Une soirée dramatique avec la lecture, par M. Jacques Auger, artiste dramatique, de pages de l'Evangéline, version de Pamphile Lemay, avec le concours de M. N. H. Payne, organiste, et de Norman Herachorn, violoniste, le samedi soir, à 9 h. 30, l'heure avancée, aux postes du secteur français de Radio-Canada.

Une soirée dramatique avec la lecture, par M. Jacques Auger, artiste dramatique, de pages de l'Evangéline, version de Pamphile Lemay, avec le concours de M. N. H. Payne, organiste, et de Norman Herachorn, violoniste, le samedi soir, à 9 h. 30, l'heure avancée, aux postes du secteur français de Radio-Canada.

Une soirée dramatique avec la lecture, par M. Jacques Auger, artiste dramatique, de pages de l'Evangéline, version de Pamphile Lemay, avec le concours de M. N. H. Payne, organiste, et de Norman Herachorn, violoniste, le samedi soir, à 9 h. 30, l'heure avancée, aux postes du secteur français de Radio-Canada.

Une soirée dramatique avec la lecture, par M. Jacques Auger, artiste dramatique, de pages de l'Evangéline, version de Pamphile Lemay, avec le concours de M. N. H. Payne, organiste, et de Norman Herachorn, violoniste, le samedi soir, à 9 h. 30, l'heure avancée, aux postes du secteur français de Radio-Canada.

Une soirée dramatique avec la lecture, par M. Jacques Auger, artiste dramatique, de pages de l'Evangéline, version de Pamphile Lemay, avec le concours de M. N. H. Payne, organiste, et de Norman Herachorn, violoniste, le samedi soir, à 9 h. 30, l'heure avancée, aux postes du secteur français de Radio-Canada.

Une soirée dramatique avec la lecture, par M. Jacques Auger, artiste dramatique, de pages de l'Evangéline, version de Pamphile Lemay, avec le concours de M. N. H. Payne, organiste, et de Norman Herachorn, violoniste, le samedi soir, à 9 h. 30, l'heure avancée, aux postes du secteur français de Radio-Canada.

Une soirée dramatique avec la lecture, par M. Jacques Auger, artiste dramatique, de pages de l'Evangéline, version de Pamphile Lemay, avec le concours de M. N. H. Payne, organiste, et de Norman Herachorn, violoniste, le samedi soir, à 9 h. 30, l'heure avancée, aux postes du secteur français de Radio-Canada.

Une soirée dramatique avec la lecture, par M. Jacques Auger, artiste dramatique, de pages de l'Evangéline, version de Pamphile Lemay, avec le concours de M. N. H. Payne, organiste, et de Norman Herachorn, violoniste, le samedi soir, à 9 h. 30, l'heure avancée, aux postes du secteur français de Radio-Canada.

Une soirée dramatique avec la lecture, par M. Jacques Auger, artiste dramatique, de pages de l'Evangéline, version de Pamphile Lemay, avec le concours de M. N. H. Payne, organiste, et de Norman Herachorn, violoniste, le samedi soir, à 9 h. 30, l'heure avancée, aux postes du secteur français de Radio-Canada.

Une soirée dramatique avec la lecture, par M. Jacques Auger, artiste dramatique, de pages de l'Evangéline, version de Pamphile Lemay, avec le concours de M. N. H. Payne, organiste, et de Norman Herachorn, violoniste, le samedi soir, à 9 h. 30, l'heure avancée, aux postes du secteur français de Radio-Canada.

Une soirée dramatique avec la lecture, par M. Jacques Auger, artiste dramatique, de pages de l'Evangéline, version de Pamphile Lemay, avec le concours de M. N. H. Payne, organiste, et de Norman Herachorn, violoniste, le samedi soir, à 9 h. 30, l'heure avancée, aux postes du secteur français de Radio-Canada.

Une soirée dramatique avec la lecture, par M. Jacques Auger, artiste dramatique, de pages de l'Evangéline, version de Pamphile Lemay, avec le concours de M. N. H. Payne, organiste, et de Norman Herachorn, violoniste, le samedi soir, à 9 h. 30, l'heure avancée, aux postes du secteur français de Radio-Canada.

Une soirée dramatique avec la lecture, par M. Jacques Auger, artiste dramatique, de pages de l'Evangéline, version de Pamphile Lemay, avec le concours de M. N. H. Payne, organiste, et de Norman Herachorn, violoniste, le samedi soir, à 9 h. 30, l'heure avancée, aux postes du secteur français de Radio-Canada.

Une soirée dramatique avec la lecture, par M. Jacques Auger, artiste dramatique, de pages de l'Evangéline, version de Pamphile Lemay, avec le concours de M. N. H. Payne, organiste, et de Norman Herachorn, violoniste, le samedi soir, à 9 h. 30, l'heure avancée, aux postes du secteur français de Radio-Canada.

Une soirée dramatique avec la lecture, par M. Jacques Auger, artiste dramatique, de pages de l'Evangéline, version de Pamphile Lemay, avec le concours de M. N. H. Payne, organiste, et de Norman Herachorn, violoniste, le samedi soir, à 9 h. 30, l'heure avancée, aux postes du secteur français de Radio-Canada.

Une soirée dramatique avec la lecture, par M. Jacques Auger, artiste dramatique, de pages de l'Evangéline, version de Pamphile Lemay, avec le concours de M. N. H. Payne, organiste, et de Norman Herachorn, violoniste, le samedi soir, à 9 h. 30, l'heure avancée, aux postes du secteur français de Radio-Canada.

Une soirée dramatique avec la lecture, par M. Jacques Auger, artiste dramatique, de pages de l'Evangéline, version de Pamphile Lemay, avec le concours de M. N. H. Payne, organiste, et de Norman Herachorn, violoniste, le samedi soir, à 9 h. 30, l'heure avancée, aux postes du secteur français de Radio-Canada.

Une soirée dramatique avec la lecture, par M. Jacques Auger, artiste dramatique, de pages de l'Evangéline, version de Pamphile Lemay, avec le concours de M. N. H. Payne, organiste, et de Norman Herachorn, violoniste, le samedi soir, à 9 h. 30, l'heure avancée, aux postes du secteur français de Radio-Canada.

Une soirée dramatique avec la lecture, par M. Jacques Auger, artiste dramatique, de pages de l'Evangéline, version de Pamphile Lemay, avec le concours de M. N. H. Payne, organiste, et de Norman Herachorn, violoniste, le samedi soir, à 9 h. 30, l'heure avancée, aux postes du secteur français de Radio-Canada.

Une soirée dramatique avec la lecture, par M. Jacques Auger, artiste dramatique, de pages de l'Evangéline, version de Pamphile Lemay, avec le concours de M. N. H. Payne, organiste, et de Norman Herachorn, violoniste, le samedi soir, à 9 h. 30, l'heure avancée, aux postes du secteur français de Radio-Canada.

Une soirée dramatique avec la lecture, par M. Jacques Auger, artiste dramatique, de pages de l'Evangéline, version de Pamphile Lemay, avec le concours de M. N. H. Payne, organiste, et de Norman Herachorn, violoniste, le samedi soir, à 9 h. 30, l'heure avancée, aux postes du secteur français de Radio-Canada.

Une soirée dramatique avec la lecture, par M. Jacques Auger, artiste dramatique, de pages de l'Evangéline, version de Pamphile Lemay, avec le concours de M. N. H. Payne, organiste, et de Norman Herachorn, violoniste, le samedi soir, à 9 h. 30, l'heure avancée, aux postes du secteur français de Radio-Canada.

Une soirée dramatique avec la lecture, par M. Jacques Auger, artiste dramatique, de pages de l'Evangéline, version de Pamphile Lemay, avec le concours de M. N. H. Payne, organiste, et de Norman Herachorn, violoniste, le samedi soir, à 9 h. 30, l'heure avancée, aux postes du secteur français de Radio-Canada.

Une soirée dramatique avec la lecture, par M. Jacques Auger, artiste dramatique, de pages de l'Evangéline, version de Pamphile Lemay, avec le concours de M. N. H. Payne, organiste, et de Norman Herachorn, violoniste, le samedi soir, à 9 h. 30, l'heure avancée, aux postes du secteur français de Radio-Canada.

Une soirée dramatique avec la lecture, par M. Jacques Auger, artiste dramatique, de pages de l'Evangéline, version de Pamphile Lemay, avec le concours de M. N. H. Payne, organiste, et de Norman Herachorn, violoniste, le samedi soir, à 9 h. 30, l'heure avancée, aux postes du secteur français de Radio-Canada.

L'Association des employés des Postes à Radio-Canada

L'Association des employés des Postes, section de Montréal, prépare un programme musical et littéraire qui sera diffusé par les postes du secteur français de h. à 6 h. 30, de l'heure avancée. Le quatuor de l'Association et Mlle Liliane Goyer, soprano, chanteront quelques pièces de leur répertoire, puis M. Lucien Lavallée, commissaire des assurances de l'association, donnera une causerie.

Dimanche, 4 août

Auditions recommandées.

WABC — 343.5 m., 860 kil.

12.45 p.m. Émission transocéanique — Échange de nouvelles.
1.00 p.m. Le Trio Compinsky — Quatuor pour piano no 2 en la majeur, opus 26, de Brahms.
3.00 p.m. L'Heure symphonique — Direction Howard Barlow — Programme composé d'œuvres de Beethoven — Symphonie no 1; Symphonie no 5.
7.00 p.m. Vivian Della Chiesa, soprano, avec un orchestre de concert — Sélection (Sketch book) de Carroll; Dans un petit salon de thé bohémien; Who Can Tell; Tacea la Notta Placida; Juraque; Clair de lune et violons, de Carroll.
8.30 p.m. Quir Musical Headliners.
10.45 p.m. L'Opinion du Congrès — Sénateur Kenneth McKellar.
11.00 p.m. Le Miroir musical — De Los Angeles.
11.30 p.m. Nouvelles en anglais.

WEAF — 454.3 m., 660 kil.

6.00 p.m. L'Heure catholique américaine.
6.30 p.m. Variétés continentales.
7.00 p.m. K-7.
9.30 p.m. Album américain de musique française.
11.15 p.m. Mme Jesse Crawford, organiste.
WJZ — 394.5 m., 760 kil.
6.00 p.m. Musique des Grenadiers canadiens — Direction J. J. Gagnier.
7.30 p.m. La Voix du peuple.
8.00 p.m. Orchestre de concert NBC — Direction Frank Black — Variations sur un thème, de Tschalkowsky; Fugue pour les 18 violons, de Dubinsky; Sinfonietta, de Miskowsky.
9.00 p.m. Les cordes de soie.
9.45 p.m. Kurt Brownell, ténor.
11.00 p.m. Les chanteurs Pireside.
11.30 p.m. Revue espagnole.

WEAF — 454.3 m., 660 kil.

6.00 p.m. L'Heure catholique américaine.
6.30 p.m. Variétés continentales.
7.00 p.m. K-7.
9.30 p.m. Album américain de musique française.
11.15 p.m. Mme Jesse Crawford, organiste.
WJZ — 394.5 m., 760 kil.
6.00 p.m. Musique des Grenadiers canadiens — Direction J. J. Gagnier.
7.30 p.m. La Voix du peuple.
8.00 p.m. Orchestre de concert NBC — Direction Frank Black — Variations sur un thème, de Tschalkowsky; Fugue pour les 18 violons, de Dubinsky; Sinfonietta, de Miskowsky.
9.00 p.m. Les cordes de soie.
9.45 p.m. Kurt Brownell, ténor.
11.00 p.m. Les chanteurs Pireside.
11.30 p.m. Revue espagnole.

Emission de l'A.C.J.C.

2.30 p.m. CAC — Causerie sur "La formation personnelle du militant" par M. Christian Verdon, membre du comité régional de Montréal.

Les Silhouettes campagnardes
Le prochain programme des Silhouettes campagnardes aux postes du secteur français de Radio-Canada, le dimanche, 4 août, de 8 heures à 8 h. 30, permettra aux radiophiles d'entendre la lecture de pages d'une œuvre du terroir par Mme Maubourg-Roberval et aussi une œuvre inédite d'un compositeur canadien, M. Hector Gratton, "Papillon, tu es vaillant". Le programme a été élaboré de la façon suivante: Sérénade de Colombiane, Haykens, l'orchestre; Lecture d'une page d'un ouvrage canadien, Mme Maubourg; Méditation, Coleridge-Taylor, l'orchestre; La Lisonjera, Chamade, Mlle M.-T. Paquin; Sérénade "Sous ta fenêtre", Lacharme, l'orchestre; Lecture, Mme Maubourg; "Papillon, tu es vaillant", Hector Gratton, M. Germain LeFebvre; Valse lancier, Glide, l'orchestre.

L'histoire de Montréal
L'histoire de Montréal, sous le régime anglais, racontée sous forme de saynètes par un groupe d'artistes dramatiques de CROM, le dimanche soir, à 8 h. 30, de l'heure avancée, est une initiative de M. Arthur Dupont, directeur des postes du TBF du secteur de l'est de Radio-Canada. Elle complète la mise au micro de l'histoire de Montréal, avant la cession. Cette émission se fait en anglais, avec à l'appui la commission de vives félicitations de radiophiles de langue anglaise. Elle appartient au groupe des émissions radiophoniques de propagande éducationnelle.

L'orchestre de Québec
La Petite Symphonie de Radio-Canada.

L'orchestre de Québec
La Petite Symphonie de Radio-Canada.

L'orchestre de Québec
La Petite Symphonie de Radio-Canada.

L'orchestre de Québec
La Petite Symphonie de Radio-Canada.

L'orchestre de Québec
La Petite Symphonie de Radio-Canada.

L'orchestre de Québec
La Petite Symphonie de Radio-Canada.

L'orchestre de Québec
La Petite Symphonie de Radio-Canada.

L'orchestre de Québec
La Petite Symphonie de Radio-Canada.

L'orchestre de Québec
La Petite Symphonie de Radio-Canada.

L'orchestre de Québec
La Petite Symphonie de Radio-Canada.

L'orchestre de Québec
La Petite Symphonie de Radio-Canada.

L'orchestre de Québec
La Petite Symphonie de Radio-Canada.

L'orchestre de Québec
La Petite Symphonie de Radio-Canada.

L'orchestre de Québec
La Petite Symphonie de Radio-Canada.

L'orchestre de Québec
La Petite Symphonie de Radio-Canada.

L'orchestre de Québec
La Petite Symphonie de Radio-Canada.

L'orchestre de Québec
La Petite Symphonie de Radio-Canada.

L'orchestre de Québec
La Petite Symphonie de Radio-Canada.

L'orchestre de Québec
La Petite Symphonie de Radio-Canada.

L'orchestre de Québec
La Petite Symphonie de Radio-Canada.

L'orchestre de Québec
La Petite Symphonie de Radio-Canada.

L'orchestre de Québec
La Petite Symphonie de Radio-Canada.

L'orchestre de Québec
La Petite Symphonie de Radio-Canada.

L'orchestre de Québec
La Petite Symphonie de Radio-Canada.

L'orchestre de Québec
La Petite Symphonie de Radio-Canada.

L'orchestre de Québec
La Petite Symphonie de Radio-Canada.

L'orchestre de Québec
La Petite Symphonie de Radio-Canada.

L'orchestre de Québec
La Petite Symphonie de Radio-Canada.

L'orchestre de Québec
La Petite Symphonie de Radio-Canada.

L'orchestre de Québec
La Petite Symphonie de Radio-Canada.

L'orchestre de Québec
La Petite Symphonie de Radio-Canada.

L'orchestre de Québec
La Petite Symphonie de Radio-Canada.

à Québec, aura pour hôte d'honneur à son concert du dimanche, 4 août, à 10 h. p. m. Mlle Lucille Dompierre, pianiste virtuose. Ce concert que dirigera M. Talbot sera diffusé des studios de CROM, au Château Frontenac, et relayé par les autres stations de T.B.F. du réseau national de la Commission.

La Petite Symphonie jouera des œuvres classiques et modernes.
CHLP — 266 m., 1,120 kil.

Quatuor de violoncelles

Le quatuor de violoncelles que dirige M. R. Kraemer, à Radio-Canada, jouera le dimanche, 4 août, de 11 h. 15 à 11 h. 30, des études de CROM, les œuvres suivantes: Le chœur des pélerins, de Wagner; Quand l'amour meurt, de Crémieux; Solo de piano — M. Séverin Molise; Chanson triste, de Tschalkowsky.
Ce concert est relayé par les autres stations de Radio-Canada.

Cette émission de Ste-Anne

L'émission diffusée le vendredi, 26 juillet, de Ste-Anne de Beauré par Radio-Canada et relayée aux États-Unis par la National Broadcasting Co. a été accueillie avec faveur et ferveur par des milliers de radiophiles tant de chez nous qu'à l'étranger. La cession sera dévouée à tous les fidèles américains et canadiens de la suite. Ste-Anne de Beauré reste le pèlerinage incomparable. La radio a permis ainsi à ceux qui ne pouvaient y venir de participer de cœur et d'esprit à la fête de la grande chaumière, un lieu apprécié par ce geste de Radio-Canada et de la National Broadcasting Company, qui accusent l'un et l'autre nombre de messages de félicitations et de remerciements.

Récital d'orgue

M. François Joseph Brassard, musicien bien connu dans la région du Lac-Saint-Jean, donnera un récital d'orgue, le dimanche, 4, de 9 h. à 9 h. 30, de l'heure avancée, au poste CROM. Dans un petit salon de thé bohémien; Who Can Tell; Tacea la Notta Placida; Juraque; Clair de lune et violons, de Carroll.
8.30 p.m. Quir Musical Headliners.
10.45 p.m. L'Opinion du Congrès — Sénateur Kenneth McKellar.
11.00 p.m. Le Miroir musical — De Los Angeles.
11.30 p.m. Nouvelles en anglais.

Radio-Montréal

VENDREDI, 2 AOUT

CROM — 329.7 m., 910 kil.

5.00 Chansons françaises.
5.30 Musique de concert.
5.45 Cotes des bourses de Montréal et de Toronto.
6.00 En dinant.
6.30 Musique hawaïenne.
6.45 Tous les deux: Lucienne Gravel, pianiste et M. Létourneau, baryton.
7.00 Programme de variétés.
7.25 Résultats des joutes de balle au camp.
7.30 Brevin' Along.
8.00 Pert Anstice et ses montagnards.
8.30 Orch. symphonique de New-York, sous la direction de M. Jose Iturbi, relais du MBS.
9.30 Évangélisme, lecture du célèbre poème par M. Jacques Auger.
10.00 Summer Follies — Concert relayé aux États-Unis par le NBC.
11.00 Radio-Journal bilingue.
11.15 Orch. de Chs Dornberger, de l'hôtel Mont-Royal.
11.30 Orch. de Ray Noble, relais du NBC.

5.00 Chansons françaises.
5.30 Musique de concert.
5.45 Cotes des bourses de Montréal et de Toronto.
6.00 En dinant.
6.30 Les pianistes Cooke et D. Marky.
6.45 Les Cavaliers de la Saie.
7.00 Programme de variétés.
7.25 Résultats des joutes de balle au camp.
7.30 Jack Crawford et son orchestre de Lakeland Park.
7.45 Service de nouvelles en français et en anglais pour les radiophiles des centres ruraux.
8.00 Le trio Campbell.
8.15 L'orch. de Rex Battle, de l'hôtel Royal York.
8.30 Funtz Fantasy.
9.00 White Hearts are Singing.
9.30 Le trio de l'hôtel Ritz-Carlton.
9.45 Tyrolienne par M. Wilf. Carter.
10.00 From a Rose Garden.
10.30 Petite Symphonie sous la direction de M. Alexander Chuhaldin, concert relayé aux États-Unis par le NBC.
11.00 Radio-Journal bilingue.
11.15 Jesse Crawford, organiste, relais du NBC.
11.30 Orch. de Billy Bissett, de l'hôtel Royal York.
11.45 Par delà la frontière.

5.00 Chansons françaises.
5.30 Musique de concert.
5.45 Cotes des bourses de Montréal et de Toronto.
6.00 En dinant.
6.30 Les pianistes Cooke et D. Marky.
6.45 Les Cavaliers de la Saie.
7.00 Programme de variétés.
7.25 Résultats des joutes de balle au camp.
7.30 Jack Crawford et son orchestre de Lakeland Park.
7.45 Service de nouvelles en français et en anglais pour les radiophiles des centres ruraux.
8.00 Le trio Campbell.
8.15 L'orch. de Rex Battle,



"Vivre en aimant"
Directrice: Jeanne METIVIER-DESBIES

LA MAISON PAUVRE

La maison pauvre, ouverte au soir qui la pénètre.
A sur ses murs blanchis les roses du couchant.
Le crépuscule tendre autour d'elle s'étend.
Avec l'enchantement du rêve qu'il fait naître.
Assis au seuil tiède, nous regardons pâlir
L'horizontal rayon qui, frôle encor la plaine
Où les bruits se sont tus, où sur les chaumes traîne
Cette brume qui naît quand le jour va mourir.
Un tel apaisement ce soir est sur la vie
Que nous ne savons plus si nous avons souffert;
Si nos pas furent lourds sur la route gravis,
Si nous avons pleuré!... Voici flottants dans l'air
Les parfums de la nuit et sa langue amie.
Et l'extase parmi l'ineffable harmonie.
Et le pur tremblement des astres dans l'éther.

Ah! quand cette autre nuit dont l'attente funèbre
Nous glace, tombera sur nos fronts au déclin.
Qu'une égale douceur pare alors les lointains.
Et qu'à notre départ en l'immense ténacité
Une étoile se lève au soir des jours éternels!

La maison aux toits bas, violets sous la pluie.
Abriterait, si tu voulais, tout notre amour;
Il y a deux tilleuls énormes dans la cour.
Et la salle où l'on entre est grande. Notre vie
Y coulerait paisible, et chaque heure du jour,
D'une autre heure semblable encore serait suivie.
Tu verrais, ce serait le soir à la veillée.
Chacun lirait les vers préférés à mi-voix.
Dehors, le vent lointain gronderait dans les bois.
Et, songeant au frisson qu'ont les feuilles mouillées
A notre grand feu clair tu tendrais tous les doigts.
L'Automne s'assierait chez nous rêveuse et douce.
Comme une amante en deuil que berce sa douleur.
Et, ne nous aimant plus qu'en secret, par pudeur,
Pensifs, nous la verrions sous sa coiffure rousse
Perdre au loin ses regards souvent troublés de pleurs.
Et puis, nous errerions dans les humides sentes.
Sous un ciel lourd traînant des nuages lilas;
Les feuilles mêleraient leurs vols lents à nos pas.
Et, lorsque sur le seuil, au retour, la servante
Guetterait pour servir le modeste repas,
M'attendrissant soudain parmi la nuit tombante,
Doucement, sur mon cœur, je serrerais ton bras.

André LAFON

LES FORMES ORIGINALES POUR FIN D'ETE



ble avec cuvette et pot à eau que dissimule un discret paravent, il faut se mettre en frais d'imagination pour improviser ce qui manque.

Le moindre coin, cabinet de débarras, passage, fond de couloir, sont utilisés tour à tour. Parfois on y placera une toilette munie de réservoir et à cuvette renversable, donnant l'illusion de l'eau courante.

Supposons encore une extrémité de couloir éclairée par une petite fenêtre, ou un jour de souffrance, et d'une largeur suffisante pour que deux armoires puissent se faire vis-à-vis. L'une d'elles peut servir de penderie, ou, si, comme certaines armoires anglaises, elle est divisée en deux compartiments, le plus étroit, garni de rayons suffisamment rapprochés, contiendra le linge de corps et les menus accessoires de toilette. Pour pouvoir caser dans l'autre un plus grand nombre de vêtements sans risquer de les froisser, on pourrait l'organiser de la manière suivante: au fond de l'armoire un rang de ces porte-manteaux à grosse tête de bois dits championnons, en avant une tringle de métal destinée à supporter les crochets des porte-manteaux en bois ou en métal recourbé. De grands crochets fixés à la planche du dessus pourront encore être ajoutés si l'armoire est de profondeur suffisante.

Et maintenant, songeons à l'installation du lavabo: ceci se fera dans la deuxième armoire. Préalablement bien ripolinée de clair, il deviendra facile par le lavage de la main à l'eau toujours en parfait état de propreté.

Les rayons superflus ont été enlevés; il ne reste, avec celui qui supportera la cuvette et le pot à eau, qu'un rayon dans le haut et un dans le bas; l'un destiné à recevoir les cartons à chapeaux, l'autre pour les chaussures.

La planche où seront placés cuvette et pot à eau sera recouverte d'une toile cirée blanche ou marbrée de préférence, ou même à carreaux blancs et bleus, rouges et

blancs. Une planchette étroite, placée au-dessous de la glace qu'éclairera une ampoule électrique, supportera les accessoires de toilette. Elle sera également recouverte de toile cirée, ce qui facilitera le nettoyage, à moins qu'on ne préfère un petit napperon de toile laissant pendre une dentelle épaisse.

Il faut songer aussi à placer le séchoir supportant les serviettes — ou peut-être à la rigueur, le fixer à l'intérieur de la porte.

Un certain dispositif calculant la largeur de porte des deux armoires de façon à ce que, ouvertes, elles se rejoignent et se fixent par un crochet adapté et formant cloison, fermera en l'isolant complètement ce petit cabinet de toilette improvisé lorsque l'on voudra l'utiliser.

De façon plus simple, on pourra utiliser aussi un placard, disposé comme l'armoire-toilette à l'intérieur.

Parfois le placard ou l'armoire n'ont qu'une profondeur insuffisante, et il faut se contenter d'une cuvette de petites dimensions, ce qui est assez incommode. On peut remédier à cela en disposant la grande cuvette de façon à pouvoir la relever verticalement pour fermer la porte sans forcer. Une petite planchette de largeur suffisante la reliera dans le haut. Au moment de la toilette, on abaisse la cuvette dont le fond, reposant sur le rayon du placard, lui assure un équilibre suffisant, même si la partie évacuée dépasse quand la porte est ouverte.

L'inconvénient de ce système est une légère perte de temps. Certains préconisent aussi un système analogue, c'est-à-dire l'installation de la baignoire à bascule dans une armoire; j'avoue que ce système me paraît immédiatement plus théorique que pratique.

Dans une chambre à coucher que dépare le lavabo à eau courante, il y a moyen de dissimuler ce-

lui-ci en l'installant dans une armoire à glissière. Le lavabo est naturellement surmonté d'une glace et d'une tablette en verre sur laquelle sont déposés les objets de toilette. Il est facile de combiner la place des différents accessoires nécessaires pour caser les séchoirs et même, si besoin est, une petite armoire à pharmacie. Le sol sera recouvert d'un coupon de linoléum.

De cette façon la chambre sera munie de tout le confort désirable sans rien perdre de son élégance (La Maison).

Entretien économique des pinceaux

Un jeu de pinceaux ou "brosses" de différents calibres, tel qu'il en faut pour exécuter des travaux de peinture dans une maison de campagne, une exploitation agricole, etc., est d'un prix assez élevé pour qu'on l'entretienne avec soin.

Suivant la nature des travaux, vous vous servirez de produits appropriés: d'eau et de chaux pour le bâtiment, d'huile, de minium, de goudron pour le matériel et pour l'extérieur des locaux. Or, les mêmes pinceaux à l'état neuf peuvent servir à tous ces genres, il est indispensable que vous les conserviez dans l'état le plus près possible de l'état neuf, pour que vous puissiez les passer de l'un à l'autre.

Nettoyez les brosses chargées de lait de chaux par un lavage à grande eau et séchez en suspension. Si elles sont chargées de peinture à l'huile, essuyez-les, passez-les au pétrole et ensuite à l'essence de térébenthine; toutefois, quand vous devrez vous en servir à nouveau pour peindre à l'huile, il suffira de les plonger simplement dans l'eau qui empêchera la peinture de sécher en supprimant le contact de l'air.

Pour utiliser le pinceau, bien nettoyer, à la peinture à l'eau, laissez le tremper pendant plusieurs heures dans un lait de chaux éteint, très clair.

Nettoyez à l'eau bouillante qui amollit et dissout la plus grande partie du liquide poisseux, les pinceaux qui ont servi à étendre du goudron ou du minium. Passez-les ensuite au pétrole et, enfin, laissez-les dans le lait de chaux. Après lavage à grande eau, ils reprennent l'aspect du neuf.

Au cas où vos pinceaux, n'ayant pas été nettoyés soit pris en bloc, procédez de la même façon, mais après les avoir martelés.

Départ pour la Chine

Le 17 août prochain aura lieu à la Maison-Mère des Soeurs Missionnaires de l'Immaculée-Conception, Outremont, le départ de deux religieuses pour la Chine; ce sont: Sr Saint-Barthélemy, (Maria Lambert, de Joliette, autrfois de Saint-Barthélemy, comté Berthier), pour la mission de Canton, et Soeur Marie-Bernard, (Emma Vanasse, de St-Guillaume d'Upton), pour la mission de Tsungming.

Les deux missionnaires s'embarqueront à Vancouver le 22 août sur l'Empress of Asia.

Un autre départ de quatre religieuses de la même communauté s'effectuera aussi le 16 septembre pour la Mandchourie. Ces dernières quitteront Montréal le 16 au soir et s'embarqueront à Vancouver le 21 sur l'Empress of Russia.

Les parents et amis qui auraient des effets à confier aux portantes pour nos religieuses missionnaires des différents postes de la Chine et du Japon sont priés d'envoyer leurs colis à la Maison-Mère, 314, chemin Sainte-Catherine, Outremont, le plus tôt possible. Les colis reçus à la veille du départ ne pourront être apportés, les caisses de voyage étant fermées.

LE MAGASIN EATON FERME A 1 HEURE SAMEDI APRES-MIDI

De nombreux spéciaux sont offerts par tout le magasin aux différentes heures de la matinée. Venez de bonne heure — visitez chaque rayon — cherchez les étiquettes spéciales et bénéficiez de ces avantages remarquables.

T. EATON CO. LIMITED
DE MONTREAL

Les charitables personnes qui auront la bonté de contribuer à défrayer les dépenses de ces coûteuses traversées voudront bien aussi envoyer leurs aumônes à la même adresse. Toute offrande, si minime qu'elle soit, sera reçue avec la plus vive gratitude par nos pauvres missionnaires.

Au Foyer Ste-Claire

Le R. P. Salvator, O.F.M., prêchera une retraite fermée à la maison du Sacré-Cœur, 5045 Saint-Dominique, Montréal, tél. DOLLARD 8028, du 9 au 13 août. Toutes les jeunes filles sont les bienvenues, prière de se faire inscrire à l'avance.

Les bonnes recettes

BOISSONS FRAÎCHES POUR LES JOURS CHAUDS

Les boissons au lait se distinguent de beaucoup d'autres parce qu'elles sont à la fois, rafraîchissantes et nourrissantes. En d'autres termes, elles étanchent la soif tout en nourrissant; c'est la combinaison idéale pour les journées chaudes de l'été quand l'appétit laisse souvent à désirer et qu'on n'éprouve guère le besoin d'aliments solides.

Le goût naturel du lait en fait une boisson des plus savorieuses lorsqu'il est servi froid. D'aucuns préfèrent le goût acide du lait de beurre frais à celui du lait doux. Certaines boissons au lait, comme les suivantes, qu'on obtient par l'addition de sirops et d'essences, sont aussi très appréciées.

Lait au chocolat. — 4 tablettes de chocolat fondu au bain-marie, ou ½ tasse de cacao; quelques grains de sel; 1 à 1½ tasse de sucre; 1½ tasse d'eau bouillante. Mélanger ensemble le chocolat ou cacao, le sel, le sucre et l'eau et remuez jusqu'à ce que le tout soit bien mélangé. Faites bouillir 5 minutes. Refroidissez, tenez dans un bocal couvrez. Employez 2 à 3 cuillères à soupe de sirop par ¼ tasse de lait, en battant bien avec une batteuse à oeufs ou en secouant bien dans un verre. Servez après refroidissement.

Orangeade au lait. — 1 tasse de lait; 2 cuillères à soupe de glace cassée en petits morceaux; 3 cuillères à soupe de sirop d'orange. Faites du sirop d'orange en faisant bouillir ensemble pendant cinq minutes des quantités égales de jus d'orange et de sucre. Si on le désire on peut ajouter un peu de jus de citron. Mettez le lait, la glace et le sirop dans un bocal et secouez jusqu'à ce que le tout soit bien mélangé et servez froid.

Lait au gingembre. — ¼ tasse de lait; ¼ tasse de bière au gingembre (ginger ale); sucre au goût. Mélanger le lait très froid et la bière.

au gingembre froide. Sucrez au goût et servez tout de suite.

Flours de lait (Milk Blossoms). — ¾ tasse de lait, eau de soda (pour remplir un verre); 2 à 3 cuillères à soupe de sirop de fruits ou de jus de raisin. Mélanger le lait et le sirop ensemble avant d'ajouter l'eau de soda. Servez très froid. On peut faire du sirop d'orange, de citron, d'ananas, de fraises, de framboises ou de figues en employant moitié autant de sucre que de fruits ou de jus de fruits. Pour les petits fruits, recouvrez d'eau. Faites bouillir 5 minutes et coulez à travers un coton fromage. On peut se servir de fruits en conserves ou de confitures pour faire le sirop. Quelques gouttes de jus de citron ajoutées à la plupart des sirops en améliorent le goût. (Public par le Service de Presse et de publicité, Bureau de publicité et d'extension, ministère de l'Agriculture, Ottawa, Canada.)

Mots d'enfants

L'USINE

Françoise a 3 ans. Son papa est ingénieur et dirige une usine d'automobiles. Aussi Françoise est-elle une petite fille aux idées très modernes. Comme sa maman, l'autre jour, lui expliquait que le bon Dieu a créé le ciel, la terre, les êtres et les choses:

— Mais où est-elle son usine au bon Dieu? demanda aussitôt Françoise.

REVEIL

La même, un matin, quand sa maman vint l'embrasser dans son petit lit:

— Oh! vite, maman, va "réveiller" les volets!

NAISSANCE

Avant la naissance du numéro 7, Riquet désirait ardemment un petit frère et une petite sœur. Lorsqu'il lui annonça la naissance d'Elisabeth il demanda, anxieux:

— Et Bernard?

— Il n'y a pas de Bernard, mon chéri, ce sera une autre fois.

Riquet est déçu.

Le soir, sa tante lui fait penser à remercier le bon Dieu de la joie du matin et suggère:

— Que vas-tu dire, ce soir, au petit Jésus?

Riquet devient encore suppliant:

— Petit Jésus, envoyez Bernard, s'il vous plaît!

EN COMMENTANT L'EVANGILE

On commente l'Evangile du bon Samaritain et je donne des exemples du "prochain". Alors, Mimie:

— L'année aussi c'est notre prochain?

— Comment ça, l'année?

— Ben oui, puisqu'on dit l'an prochain!

Conseils domestiques

Salles de bains et cabinets de toilette

Dans la construction des immeubles modernes il est de règle, depuis quelques années, de doter de salles de bains les appartements, grands ou petits. Les maisons ouvrières, elles-mêmes, n'en sont point totalement dépourvues, puisque souvent elles possèdent, à côté du lavoir commun, des salles de bains communes dont jouissent tour à tour les locataires de la maison. Celles-ci ne sont certes pas l'idéal du genre, mais telles que, elles constituent déjà un confort que bien des maisons bourgeoises, bien des appartements moyens dans les grandes villes ne possèdent point.

Simple ou luxueuse, une salle de bains doit toujours présenter le caractère de netteté qui convient à son usage. Ce n'est pas qu'il en faille bannir le souci d'élégance, bien au contraire, et la mode, ou plus justement la fantaisie, ne néglige pas, dans certains cas, de présider à son installation.

Sans nous laisser entraîner aux extravagances des baignoires carénées en gris vert pâle, bleu ou rose, avec carreaux de céramique et tous accessoires de toilette de teintes assorties, ou aux peintures qui, par des stries d'or et d'argent imitent les incrustations des mêmes céramiques, il nous sera facile de donner à notre salle de bains un cachet de bon goût et d'une élégance dont la sobre simplicité sera un élément fondamental.

Tout d'abord, mes chères lectrices, je vous conseille de renoncer à des ornements de frise ou de sous-bassement, comme à une salle de bains en couleur, même très pâle. Choisissez autant que possible le blanc.

Comme revêtement des murs, l'idéal serait les carreaux de céramique, mais, à moins de présider soi-même à l'aménagement de la salle de bains, il est rare qu'un appartement soit loué avec cette disposition, à moins d'être très luxueux. Pour y suppléer, nous au-

rons recourir à la peinture laquée, ripolin, duco, etc., qui résistent très facilement. On en fabrique aujourd'hui de mass, aussi résistants; mais, personnellement, je préférerais le brillant.

Aux fenêtres, mieux vaut remplacer les vitrages, plus ou moins transparents, par du verre opaque ou givré. L'aspect en sera rendu plus net et l'entretien plus facile. Si l'on hésite devant la dépense ou que l'on ne veut pas changer les vitres transparentes qui se trouvent placées là, on recourra à la vitrophanie, laquelle offre toute une variété de dessins dont certains imitent fort bien le verre opaque. Un store de toile viendrait se placer devant la fenêtre au cas où, par un fort éclairage, l'opacité des vitres paraîtrait insuffisante.

Le parquet de bois a des inconvénients; préférez-lui un carrelage. A défaut, choisissez un joli linoléum de bonne qualité.

Si la pièce offre quelque renfoncement, posez des planchettes en verre ou ripolinées; utilisez tous les recoins pour des placards fermés, des niches disposées pour recevoir des trousseaux et les nécessaires de toilette, des flacons.

Le grès cérame, bien moins fragile que la faïence, sera employé de préférence pour les objets de toilette.

L'éclairage de la salle de bains doit être combiné de façon à bien répartir et diffuser partout la lumière. Le plafonnier central ou les appliques placées au-dessus ou de chaque côté de la glace, de forme très simple, seront de préférence en verrière opaline ou en verre coulé.

Dans les appartements dépourvus de salle de bains, il faut improviser: si l'on possède une pièce disponible, celle-ci peut être aménagée tant bien que mal; dans d'autres cas, il faudra recourir à la baignoire à bascule qui, après usage, peut se dresser contre le mur, quitte à se dissimuler ensuite derrière un paravent.

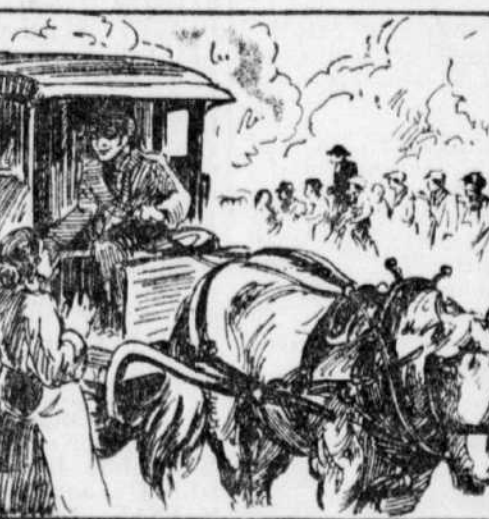
En va de même lorsqu'il n'y a pas de cabinet de toilette; si l'on ne veut pas encombrer une chambre à coucher de l'ancienne commode-toilette, si en vogue il y a un demi-siècle, ou du petit lavabo en fer ou en bois courbé, de la ta-

Extrait de "L'Appel de la Race"

par Aloné de Lestree.



Tantôt, un petit vendeur de journaux lui avait mis sous les yeux une nouvelle du Droit: M. de Lantagnac ne participerait pas au débat parlementaire!



Maintenant, il avait croisé Dufin qui ne l'avait pas salué. Cependant, ce jour-là, les enfants, la foule montait au parlement: on y parlerait de la question scolaire.



DANS LA GRANDE ARENE Cette nuit, une alerte. Maud avait eu une syncope. Lantagnac marchait sur son cœur... Mais pour quelle Cause? Une Cause qui frappait sans pitié tout son foyer.



C'est que Maud avait appris que les enfants, retour de l'église sainte où ils avaient communiqué pour la Cause... toujours!... avaient acclamé M. de Lantagnac.

Feuillet du "Devoir"

Aimé des Fées

par MARIE THIERY

10. (Suite)

— Pauvre enfant! redit cousine Jeanne. Babeth se serra davantage contre elle et poursuivit:

— J'allais toujours, avec l'idée d'apercevoir le château; mais les arbres sont épais. Il m'aurait fallu, pour le voir, rejoindre une des grandes allées. Je n'osais pas et je continuais à suivre le petit sentier qui est tout à fait la limite, vous savez? Mais voilà que j'ai vu le kiosque. Vous vous souvenez du petit kiosque en briques roses où nous allions ensemble souvent. Vous me racontiez qu'il servait de cachette à une

fée, et j'aurais bien voulu voir la fée, je vous y ramènerais pour ça, mais nous ne la trouvions jamais. Alors vous distiez que la fée était sortie, vous vous rappelez?

Cousine Jeanne fit signe que oui, de la tête, sans parler. Elle pleura.

— En ce temps-là, reprit Babeth, avec son rire gai, je croyais aux fées. Maintenant je n'y crois plus; tout de même, en revoyant le kiosque, je me suis rappelé vos contes si jolis, cousine Jeanne, et j'ai eu, comme autrefois, grande envie de voir la fée. Je suis arrivée à travers les arbres, en écartant les branches, jusqu'au petit kiosque. On

n'y a pas touché non plus. Il y a toujours du lierre, au lieu de volets, aux deux fenêtres. La porte est encore dépeinte et elle ferme toujours mal; je n'ai eu qu'à la pousser pour entrer. Mais alors... Babeth se redressa, crispant ses mains sur le bras de Jeanne:

— Alors... Oh! jamais je n'ai eu si peur de ma vie...

— Il y avait quelqu'un?

— La fée! Oui, cousine Jeanne, votre fée. Elle était couchée sur le vieux canapé de jonc le même qu'autrefois, en robe de mousseline blanche, bras nus et paraissant coiffée d'or, comme les fées...

Haletante, cousine Jeanne attendait la suite du récit. Elle ne songeait point encore à expliquer logiquement cette présence d'apparence surnaturelle. Peut-être, à force d'en parler, en venait-elle aussi à croire aux fées.

— Je n'ai pas crié, dit Babeth, j'avais bien trop peur. Mais la porte avait frotté sur les briques, et le grand jour maintenant venait jusqu'à la fée. Elle se redressa en

baillant et, m'apercevant, se mit à dire: "Oh! dear me!" Alors, j'ai vu qu'en fait de coiffure d'or elle avait des cheveux blond ardent, et j'ai compris tout de suite que la fée était miss Arton-Smitz. J'aurais voulu rentrer sous terre. J'ai eu si peur et surtout tellement honte, que je me suis mise à pleurer comme un bébé. Alors la fée s'est levée tout à fait, m'a prise par la main et m'a forcée à m'asseoir près d'elle, sur le canapé. Je pleurais toujours de plus en plus; elle cherchait à me consoler; mais, comme elle ne savait pas, ni moi non plus, du reste, pourquoi je pleurais, elle parlait au hasard. Elle finit pas se taire et me laissa me calmer toute seule. Quand elle vit que je pouvais parler, elle me questionna:

— Vous êtes la petite fille du Pavillon?

— Oui, mademoiselle.

— Oh! "Poor little thing!"

Elle avait dit ça: "Pauvre petite chose!" si gentiment, si gentiment, que j'ai été un peu consolée. Il me

semblait que cette Américaine, qui nous a pris notre chez nous et que je détestais sans la connaître, devenait tout à coup mon amie.

— Vous avez désiré revoir tout ceci, n'est-ce pas? et vous êtes venue... seule?... On vous a permis?

— Cousine Jeanne, je n'ai pas voulu qu'elle puisse croire que ni vous, ni tante Aurèle, ni mon oncle, auriez consenti à me laisser entrer au château comme ça. Alors j'ai dit la vérité: que j'étais venue en cachette. Elle riait. Ah! cousine Jeanne, vous n'imaginez pas comme elle est jolie! Des yeux bleus, d'un bleu de velours, des cheveux en soie d'or, une bouche pas plus grande que ça (Babeth montrait le petit bout de son index) et des joues qui ressemblent à des fleurs; vrai, je pouvais bien la prendre pour une fée! Je ne sais comment ça s'est fait, mais nous nous sommes mises à causer comme de vieilles connaissances. Elle m'a expliqué que sa cousine était sortie seule en auto. Sa cousine se nomme Maud; elle, c'est miss Edith. Elle

voulait m'emmener au château. Elle me disait: "Vous verrez, nous n'avons rien ahiné, même rien changé... seulement arrangé un tout petit peu. Nous avons le culte des choses anciennes". Mais je n'ai pas voulu aller chez elle sans permission, ni lui promettre de revenir, comme elle le demandait! Et je suis repartie par le même chemin.

Cousine Jeanne, êtes-vous très fâchée?

Cousine Jeanne regardait au loin, d'un air de rêve. Elle tressaillait et répondait avec un sourire où frémissait du mystère:

— Fâchée?... non, mon enfant; mais, tu vois, j'ai raison quand je dis...

— Quoi donc, cousine Jeanne?

Le mystère du sourire s'accroissait. Cousine Jeanne en un murmure acheva:

— Quand je dis qu'il y a des fées!

V

D'énormes frelons, logés dans un creux du cur, s'éveillaient à la lumière; on les entendait bourdonner, et le grondement de leur vol semblait une menace méchante. Cousine Jeanne, avec des gémissements d'effroi, suppliait qu'on l'en défendît. Les chiens, inquiets, gelaient l'insécte, et, sur un banc voisin, un chat noir assis clignait à la lampe ses yeux d'or vert.

Mlle Aurèle, quelle que fût la tête et les épaules d'un châte de laine noire; elle apparaissait ainsi plus majestueuse et grave.

(A suivre)

Ce journal est imprimé au no 439 rue Notre-Dame est. A Montréal, par l'Imprimerie Populaire (à responsabilité limitée), éditeur-proprietaire: Georges Pelletier, directeur-gérant.

Mouvement
de la populationStatistiques de 1934 pour les
provinces canadiennes

Ottawa, 2. — Le Bureau fédéral de la Statistique vient de publier les données les plus importantes relatives au mouvement de la population dans les différentes provinces pour 1934. Les statistiques correspondantes de l'année précédente figurent entre parenthèses. A noter que les chiffres de 1934 sont sujets à révision.

Naissances (enfants en vie): Canada, 220,928 (222,868); Ile-du-Prince-Edouard, 1,943 (1,946); Nouvelle-Ecosse, 11,310 (11,164); Nouveau-Brunswick, 10,136 (10,037); Québec, 76,432 (76,920); Ontario, 62,175 (63,646); Manitoba, 13,310 (13,304); Saskatchewan, 19,715 (20,145); Alberta, 16,163 (16,123); Colombie canadienne, 9,744 (9,583).

Taux de natalité par mille habitants: Canada, 20.4 (20.9); Ile-du-Prince-Edouard, 21.8 (21.9); Nouvelle-Ecosse, 21.5 (21.4); Nouveau-Brunswick, 23.8 (23.9); Québec, 25.3 (25.9); Ontario, 17.4 (18.1); Manitoba, 18.2 (18.4); Saskatchewan, 20.4 (21.2); Alberta, 21.0 (21.3); Colombie canadienne, 13.4 (13.5).

Mort-nés: Canada, 6,439 (6,448); Ile-du-Prince-Edouard, 67 (72); Nouvelle-Ecosse, 344 (429); Nouveau-Brunswick, 283 (295); Québec, 2,232 (2,363); Ontario, 2,087 (2,161); Manitoba, 369 (364); Saskatchewan, 463 (467); Alberta, 363 (447); Colombie britannique, 231 (250).

Taux de mortalité (pour cent du total des naissances): Canada, 2.8 (3.0); Ile-du-Prince-Edouard, 3.3 (3.6); Nouvelle-Ecosse, 3.3 (3.7); Nouveau-Brunswick, 2.7 (2.9); Québec, 2.8 (3.0); Ontario, 3.2 (3.3); Manitoba, 2.7 (2.7); Saskatchewan, 2.3 (2.3); Alberta, 2.2 (2.7); Colombie canadienne, 2.3 (2.5).

Décès (sans la mortalité): Canada, 101,502 (101,988); Ile-du-Prince-Edouard, 1,033 (1,032); Nouvelle-Ecosse, 6,008 (6,045); Nouveau-Brunswick, 4,656 (4,908); Québec, 31,923 (31,636); Ontario, 35,105 (35,301); Manitoba, 5,169 (5,455); Saskatchewan, 5,914 (6,024); Alberta, 5,322 (5,346); Colombie canadienne, 6,372 (6,221).

Taux de mortalité par mille habitants: Canada, 9.4 (9.6); Ile-du-Prince-Edouard, 11.6 (11.6); Nouvelle-Ecosse, 11.4 (11.6); Nouveau-Brunswick, 10.9 (11.7); Québec, 10.6 (10.7); Ontario, 9.8 (10.0); Manitoba, 7.1 (7.6); Saskatchewan, 6.1 (6.3); Alberta, 6.9 (7.1); Colombie canadienne, 8.8 (8.7).

Décès d'enfants de moins d'un an: Canada, 15,860 (16,284); Ile-du-Prince-Edouard, 130 (118); Nouvelle-Ecosse, 806 (791); Nouveau-Brunswick, 875 (821); Québec, 7,388 (7,270); Ontario, 3,522 (3,804); Manitoba, 734 (844); Saskatchewan, 1,090 (1,231); Alberta, 889 (966); Colombie canadienne, 426 (439).

Taux de la mortalité infantile (enfants de moins d'un an): Canada, 72 (73); Ile-du-Prince-Edouard, 67 (61); Nouvelle-Ecosse, 71 (71); Nouveau-Brunswick, 86 (82); Québec, 97 (95); Ontario, 57 (60); Manitoba, 55 (63); Saskatchewan, 55 (61); Alberta, 55 (60); Colombie canadienne, 41 (46).

Mortalité puerpérale: Canada, 1,163 (1,111); Ile-du-Prince-Edouard, 10 (8); Nouvelle-Ecosse, 71 (52); Nouveau-Brunswick, 52 (60); Québec, 418 (381); Ontario, 344 (346); Manitoba, 51 (54); Saskatchewan, 86 (92); Alberta, 81 (73); Colombie canadienne, 50 (45).

Taux de la mortalité puerpérale par mille naissances d'enfants en vie: Canada, 5.3 (5.0); Ile-du-Prince-Edouard, 5.1 (4.1); Nouvelle-Ecosse, 6.3 (4.7); Nouveau-Brunswick, 5.1 (6.0); Québec, 5.5 (5.0); Ontario, 5.5 (5.4); Manitoba, 3.8 (4.1); Saskatchewan, 4.4 (4.6); Alberta, 5.0 (4.5); Colombie canadienne, 5.1 (4.7).

Mariages: Canada, 73,074 (63,865); Ile-du-Prince-Edouard, 536 (481); Nouvelle-Ecosse, 3,751 (3,316); Nouveau-Brunswick, 3,040 (2,517); Québec, 18,242 (15,337); Ontario, 25,870 (22,587); Manitoba, 5,296 (4,819); Saskatchewan, 5,519 (5,371); Alberta, 6,053 (5,389); Colombie canadienne, 4,767 (4,048).

Taux des mariages par mille habitants: Canada, 6.8 (6.0); Ile-du-Prince-Edouard, 6.0 (5.4); Nouvelle-Ecosse, 7.1 (6.4); Nouveau-Brunswick, 7.1 (6.0); Québec, 6.0 (5.2); Ontario, 7.3 (6.4); Manitoba, 7.2 (6.7); Saskatchewan, 5.7 (5.6); Alberta, 7.9 (7.1); Colombie canadienne, 6.6 (5.7).

Décrets de la
S. Congrégation
de la Propagande

Rome. — Le R. P. Leonzio Fernandez Galles, des Missionnaires Fils du Cœur Immaculé de Marie, a été nommé vicaire apostolique de Fernando Po. (18 juin 1935).

S. E. Mgr Fernandez Galles est né à Tozós (diocèse de Saragosse) en 1892; il fit ses études de philosophie, de théologie et de droit canon au collège de Cervera, et les grades de licencié en philosophie et de docteur en théologie. Ordonné prêtre en 1916, il devint supérieur des maisons de Bata et Rio Benito; il dirigeait la maison principale de Sainte Isabelle. Dans la maison de Fernando Po, il a occupé le poste d'administrateur du vicariat apostolique.

Le collège missionnaire de Saint Thomas d'Aquin à Rome (Dominicain), a été supprimé (25 juin 1935).

Le R. P. Pierre Janser, de la Société du Verbe Divin, est nommé préfet apostolique de la nouvelle préfecture d'Indore (Indes), (11 juillet 1935).

Le R. P. Sigibaldo, (dans le siècle Blaise Kurz), O.F.M., a été nommé préfet apostolique de la nouvelle préfecture de Mount Currie, au Sud-Africain (17 juillet 1935).

PROVINCE DE QUEBEC
VILLE MONTREAL-NORD
COMTE LAVAL.

Ville Montréal-Nord

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par ART.-E. CHEVRIER, Secrétaire-Trésorier de la Ville Montréal-Nord, que les propriétés ci-dessous désignées seront vendues à l'enchère publique, au bureau du Conseil en l'Hôtel de Ville de la Ville Montréal-Nord, mardi le (20) vingtième jour du mois d'août mil neuf cent trente-cinq (1935) à dix (10) heures de l'avant-midi (heure avancée) pour satisfaire au paiement des taxes municipales, spéciales, scolaires et autres avec intérêts, ainsi que des frais subséquemment encourus, à moins que ces taxes, intérêts et dépens ne soient payés avant la vente.

Nom du propriétaire	CADASTRES	SUBDIVISIONS
DUCHESNEAU, Wilfrid	4	P.
Cette partie de terre contenant cinquante (50) pieds de largeur, mesure anglaise, sur toute la profondeur qui peut se trouver entre le boulevard Gouin qui le borne au sud et la Rivière des Prairies qui le borne au nord, et bornée d'un côté vers le nord-est par la propriété de Monsieur Didier Fortin et de l'autre côté vers l'ouest par le résidu dit lot No 4 quatre.		
BERGERON, Emile	8	259 à 280 incl., 282, 283, 287 à 333 incl., 338 à 342 incl., 365 à 369 incl.
BINETTE, Théophile et al.	12	39 à 42 incl.
NEIRON, Paul et Cécile	12	515.
MEUNIER, Hormidas	18	11, 12, 41.
MAYRAND, J. H. Dame	18	46, 47.
DESFORGES, Pierre Dame et al.	18	106.
STENNING, N. C. & PIATT, C.	29	109, 113 à 126 incl., 148, 149, 154 à 159 incl., 161 à 170 incl. 174, 175, 186 à 220 incl., 226, 276 à 294 incl., 301 à 306 incl., 309 à 316 incl., 340 à 358 incl., 364 à 382 incl., 397 à 419 incl., 434 à 456 incl., 458 à 480 incl., 482 à 488 incl., 498 à 520 incl., 522 à 544 incl., 546 à 552 incl., 556, 557, 559 à 578 incl., 581 à 583 incl., 585 à 591 incl., 593 à 612 incl., 614 à 633 incl., 635 à 641 incl., 644 à 647 incl., 651 à 670 incl., 672 à 691 incl., 693 à 699 incl., 702 à 704 incl., 707 à 719 incl., 721 à 725 incl., 732 à 738 incl., 741 à 759 incl., 761 à 780 incl., 782 à 785 incl., 792 à 796 incl., 802 à 817 incl., 819 à 838 incl., 843 à 846 incl., 853 à 866 incl., 870 à 874 incl., 883 à 888 incl., 891 à 901 incl., 910 à 912 incl., 916, 917, 920 à 939 incl., 941 à 947 incl., 952, 957 à 963 incl., 965 à 980 incl., 982 à 1003 incl., 1010, 1016 à 1018 incl., 1022 à 1024 incl., 1027 à 1029, 1032 à 1041 incl., 1043, 1049 à 1055 incl., 1068 à 1071 incl., 1073 à 1075 incl., 1079 à 1080 incl., 1088 à 1102 incl., 1104, 1105, 1110 à 1113 incl., 1115 à 1118 incl., 1125 à 1127 incl., 1130, 1131, 1133 à 1145 incl., 1150 à 1171 incl., 1173 à 1177 incl., 1182 à 1184 incl., 1186 à 1188 incl., 1191 à 1192, 1194 à 1200 incl., 1204 à 1209 incl., 1216 à 1219 incl., 1249 à 1229 incl., 1231 à 1247 incl., 1249 à 1272 incl., 1274 à 1278 incl., 1282 à 1288 incl., 1290 à 1296 incl., 1300 à 1303 incl., 1305 à 1313 incl., 1315 à 1320 incl., 1327 à 1338 incl., 1340 à 1342 incl., 1344 à 1346 incl., 1353, 1354, 1356, 1358 à 1361 incl., 1363 à 1368 incl., 1380 à 1383 incl., 1386 à 1394 incl., 1397 à 1400 incl., 1403 à 1405 incl., 1423 à 1428 incl., 1431 à 1434 incl., 1440 à 1442 incl., 1449, 222, 223.
BARRETTE, Chs A.	29	290.
McDEVITT, Ed. Chs.	31	17, 18.
ROCHETTE, Cyrille Vve	31	19, 20.
SAVARD, Isidore et al.	31	21.
MARLEAU, Lionel	31	116, 117.
AUCLAIR, Rodrigue et al.	31	49, 50.
MARION, Joseph	31	85, 86.
DUMAS, Aldéric	31	97.
RACETTE, J.-Bte	31	148 à 150 incl.
TANGUAY, Jos. Art.	31	151 à 153 incl.
AUCLAIR, Rodrigue et al.	31	48.
DECHENE, Adolphe	31	55.
WALKER, P. R. Mrs.	31	62, 63.
GIARD, Louis	31	139, 140.
NICHOLAS, Ristoun Mrs.	31	147, 148.
LECLAIR, Jos. E. L.	31	156, 157.
CONSTANTIN, Fred.	31	158, 159.
CONSTANTIN, Blanche M.	31	158, 159.
OLSEN, Albert E.	31	177 à 179 incl.
ROBIN, Yves Marie	31	191.
MONTREAL Island & Inv. Co.	31	228, 229.
VINCENT, Philias	31	234, 235.
Goyette, H. M.	31	239, 240.
TOURANGEAU, E.	31	246, 247.
BEAUDET, Georges, Dame	31	260.
MORLEY, William	31	289, 290, 305, 306.
DESORMEAUX, Jos. Alf.	31	325 à 327 incl.
LAFFERRIERE, J. Albert	31	498, 499.
LEGARE, Alexandre	31	524.
BEAUREGARD, Jean Chs.	31	540, 541.
BIGGS, William, Mrs.	31	552 à 554 incl.
GIRARD, Hor. Mad.	31	569, 570.
PHILLIP, Samuel	31	692 à 694 incl.
FOGARTY, Maurice James	31	736 à 738 incl.
MORIN, Adélard	31	754, 755.
MONTREAL Island & Inv. Co.	31	837 à 841 incl.
MENSHA, Alphonse, Vve.	32	14.
MALO, Raoul	32	17.
RATE, Charles	32	30.
TRUDEAU, Joseph	32	31.
LAPORTE, François	32	32, 33.
FERLAND, Louis	32	44.
BOYER, Isate	32	69, 70.
GAUTHIER, Joseph	32	71, 72.
CHALUT, Roméo	32	81.
MASLET, Ferdinand	32	83, 84.
GAGNON, David,	32	92.
CORREIL, Sue.	34	6 à 9 incl.
PAULUS, Joseph	35	17, 18.
GENDRON, Alfred	35	22, 23.
GENDRON, Louis	35	24.
MARCUS, Louis	35	25, 26.
MAJOR, Emile	35	27, 28.
MURRAY, J. R. Al.	35	60, 61.
LARENTE, Arthur	35	66, 67.
PAUL, Arthur	35	68, 69.
BEZNER, Cyprien & Al.	35	70, 71.
CAPELETTE, Olivier	35	75.
BOISSEAU, Auguste	35	77.
CERUTTI, Albert	35	82, 83.
RENAUD, Georgette	35	90.
SAVARD, Raoul	35	98.
BERARDO, Emile	35	99.
Greater Montreal Land & Inv. Co.	35	141, 143, 260.
SIMONCELLI, Salvatore	35	437, 438, 553.
LARENTE, Arthur	35	646, 647, 675, 676.
LABERGE, J. M.	35	723, 724.
HARPIN, Napoléon	35	725 à 727 incl.
TURGEON, Succ.	35	215, 216.
RIVET, Jos. Armand	36	8, 9.
LACHAPPELLE, Pierre	36	218, 219.
FONTAINE, Joseph	36	11, 12.
GOUDREAU, Joseph	36	220, 221.
BOLY, Walter	36	13, 14.
PELLETIER, Emile	36	225.
LOGAN, Joseph Henry	36	18.

Nom du propriétaire	CADASTRES	SUBDIVISIONS
PAULET, Alice, Mlle	36	70.
BRUNET, Alexandre	36	71, 72.
RIVET, Eugénie, Mlle	36	85.
LEFEBVRE, Camille, Dame	36	87.
ELLEMENT, James G.	36	170 à 173 incl.
BOISJOLI, Joseph Alb.	36	177, 178.
Greater Montreal Land & Inv. Co.	36	194.
LEFEBVRE, Raoul	36	187.
PARENT, Lucien	36	196.
GAGNIER, Eugène	36	624, 625.
BOIVIN, Ernest	36	651, 652.
BOULE, Arthur	36	768 à 774 incl.
GADOUA, Eugène	36	685 à 691 incl.
CLEROUX, Hugues	36	121, 122.
CLEROUX, Hugues	36	25, 26.
CLEROUX, Hugues	36	123, 124.
La Cie Crédit Général Inc.	36	27, 28.
CHAMBERLAND, Joseph	36	50, 51.
CHAMBERLAND, Joseph	36	203.
PAQUETTE, Joseph	36	219, 220, 221, 222.
RIVET, Alcide, N.P.	36	93, 94, 95, 96.
LARENTE, Arthur	(36)	679 à 681 incl.
"	(37)	408 à 410 incl.
"	37	438 à 439 incl.
RAWCLIFF, Walter K.	37	434.
BETTES, Adolphe-Richard	37	472, 473.
MOSES, Samuel	37	479, 480.
LACASSE, Jean-Ls-Philippe	36	810 à 812 incl.
RIVET, Eugénie, Mlle	37	506 à 508 incl.
AUGER, Jos.-Eugène	37	563.
CROTEAU, Adolphe-Siméon	38	815.
DUBREUIL, René	38	816.
BOICHU, D. Philippe-Auguste	38	822, 823.
DELISLE, Donat	38	836 à 838 incl.
COLLIN, Donat	38	107-1, 864.
MONTREAL Island & Inv. Co.	38	872, 873.
BARKER, John Ed. & vir.	38	898, 900, 155-2.
ALLARD, Edmond	38	161.
BENOIT, Ernest	38	915, 916.
DESLAURIERS, J.A.F.	38	937.
RHAULT, Lucien	38	963, 964.
ALARIE, Jules	38	967.
POITEVIN, Hormidas	38	969.
MONTREAL Island & Inv. Co.	38	1003 à 1007 incl.
CLEMENTI, Giovanni	38	1018.
GAUVREAU, Henri, Dame	38	1019 à 1021 incl.
VINCENZO, Gabriel	38	1037, 1038.
LACHANCE, J.-Alphonse	38	1051.
DUPRE, Théodore, fils	38	1066, 1067.
ALLAIRE, Fabien, Dame	38	1099, 1100.
PILON, Raoul	38	1104 à 1106 incl.
GRAVEL, Raoul	38	1128.
LINDSAY, John	38	1158.
FAUTEUX, Eugène Dame	38	1162 à 1164 incl.
MONTREAL Island & Inv. Co.	38	1170 à 1172 incl.
IALENTI, Michelo & son épouse	38	1215 à 1218.
MOITSAKUS, Emmanuel Mrs.	38	1333, 1334.
KIEFFER, Emile	38	1386 à 1388 incl.
ROY, Philias-A. Dame	43	19, 20.
GAGNIER, Valérie Mlle	45	19, 20.
SAULNIERS, Arthur	45	799.
CHARBONNEAU, Edgar	45	800.
PIGEON, Alphonse, Succession	45	805, 806.
CHEVRIER, Edouard	45	810.
DION, Joseph-Raoul	45	812.
LABRIE, Wilfrid	45	813, 14.
TURCOTTE, J.-B. Vve	45	60.
HAMEL, Napoléon, Vve	45	84.
LANCOT, Donald	45	852.
PEPIN, Jos.-Arthur	45	869.
GODARD, Rosaire	45	905 à 907 incl.
DOYON, Marie-Anne	45	966, 967.
L'HEUREUX, Charles	45	972.
LEBOEUF, Aldège	45	998, 999.
WIKERINK, Mike	45	1024, 1025.
MONETTE, Zénon	45	1031, 1032.
MONETTE, Philias-Napoléon	45	1038 à 1041 incl.
MONETTE, Albert	45	1086, 1087.
SAUBOURIN, Ovide	45	1088, 1089.
VANIER, Oscar	45	1090, 1091.
GUAY, Léopold	45	1242 à 1245 incl.
CHENIER, Oscar	45	1250, 1251.
CHAMPAGNE, J.-R. et Al.	48	8-1.
MAJOR, Louis, Dame	48	15.
SILVERMAN, Bernard	49	21, 22.
USON, Grégoire	49	46, 47.
CARDINAL, Jos. Henri	50	6, 7.
CARDINAL, Nadius	50	13, 14.
LAFontaine, Chs Edm.	50	31.
McMILLAN, Alex. M. Mrs.	50	32.
DAVID, Aldéo	50	59.
LAFontaine, Anthime	50	77.
PROTEAU, Elzéar, Vve	50	86.
FONTAINE, Joseph U.	50	98, 99.
BONHOMME, Lucien	50	115, 116.
BOULET, Edgar	50	128 à 130 incl.
OUIMET, Jos. Rodrigue	50	132 à 134 incl.
FITZGERALD, John T.	50	190.
BOLDUC, Louis, Vve	50	252.
CHOLETTE, Philippe, Dame	50	253.
FREDETTE, François-Xavier	50	347, 348.
BARBE, Joseph, Dame	50	475.
CORBEIL, Léandre	50	491.
BOURGEOIS, Wilfrid	50	512 à 514 incl.
DAZE, Charles & Al.	50	515, 516.
SANSCHARTIER, Adrienne, Mlle	50	594, 595.
Goyette, Nazaire	50	601.
SAMSON, Jacques	50	628.
OUIMET, Siméon, Vve	50	633.
LECOMTE, J.-B. Vve	50	634.
CUSSON, Ovide	50	650, 651.
ROCH, Altérie	50	666.
LAPIERRE, Alphonse	50	680, 681.
GAGNON, Achille	50	707, 708.
COMTOIS, Honorius	50	795 à 797 incl.
GAGNON, Achille	50	834.
BAIL, George	50	855 à 858 incl.
SAMSON, Jacques	50	877 à 883 incl., 912.
LABRIE, Wilfrid	50	885, 886.
DESCHAMPS, Joseph	50	892, 922.
SIMINELLI, Pio	50	923 à 926 incl.
VITALI, Emilio	50	972 à 974 incl.
FREDETTE, P. X.	50	1022 à 1024 incl.
LAPOURTEUX, M. Dame	50	1031.
SEGUN, Colombe	50	1032.
DAZE, Charles & Al.	50	1069 à 1071 incl.
McNALLY, John W.	50	1099 à 1100, 1101.
DUCLOS, Joseph	50	1

Nom du propriétaire	CADASTRES	SUBDIVISIONS
HURST, Thomas	79 387 à 389 incl.	
THE BROKERAGE Corporation Limited of Canada	79 409 à 415 incl.	
MARCEAU, Charles & Al.	79 430, 431.	
LACOMBE, Paul	(77) 510, 511.	
McNAMARA, Mathew	(79) 473, 474.	
LEBEAU, Joseph	79 532 à 536 incl.	
BIGGAR, E. C., Mrs	77 632, 633.	
CARON, Henri Louis	79 571, 572.	
PORTERANCE, Albert	(77) 646.	
LESPEPERANCE, Irène, Mlle	(79) 587.	
RIVEST, Alcide	79 585, 586.	
BORDELEAU, Arsène	79 629, 630.	
RYAN, Patrick J.	79 633, 634.	
KATOR, John	82 30, 31.	
LACHAMBRE, Jos. Eugene	82 32, 33.	
EMPEY, Florence	82 37, 38.	
BRault, Irène, Mlle	82 41, 42.	
DUVAL, Narcisse	85 141.	
LEQUESNE, Chs. P.	82 80.	
RYAN, James John	85 136.	
BERGERON, Rosario	82 85.	
BUTRE, Arthur	85 240.	
BOTTOM, Frank Arthur	82 155.	
BOUSSAULT, G. V. N.	85 218 à 221 incl.	
BOUCHARD, Marie-Thérèse	82 172 à 175 incl.	
COCCO, Carlo	82 221.	
BLONDIN, Chs. Aug., fils	82 238.	
LEQUESNE, Chs. P.	85 424.	
PAQUETTE, Candide	(85) 402, 403.	
PROULX, Joseph	(82) 352, 353.	
BRILLOTT, R. & wife	82 373, 374.	
LEQUESNE, Chs. P.	82 476.	
RIGBY, Samuel	82 553, 554.	
SAVARD, Aimé	82 598 à 600 incl.	
DEMETRIOS, Xenos	85 36, 37.	
BEDARD, Pierre	85 80.	
GARIEPY, Antonio	85 110.	
GARIEPY, Antonio	85 155 à 157 incl.	

Cette partie de lot contenant une superficie de mille (1000) pieds carrés et bornée comme suit: au nord-ouest par le lot numéro Cadastre Quatre-vingt-cinq (85), Sud-division Quatre cent quatre-vingt (480) au nord-est par une partie du lot numéro Cadastre Quatre-vingt-cinq, Subdivision Quatre cent quatre-vingt-cinq (85), Sub-est par le résidu dudit lot numéro Cadastre Quatre-vingt-cinq (85), Subdivision Quatre cent quatre-vingt-un (481) et au sud-ouest par l'avenue Laurentides.

BEDARD, Pierre	85 514, 515.
WISHART, J.	85 531.
BOTTOM, Frank Art. Mrs	85 553, 554.
WISHART, J.	85 588.
LEWIS, Proctor M.	85 619.
LAURIN, Camille	90 81, 82.
JANVARI, Charles	90 212, 213.
BERRY, William, Mrs.	86 44, 45.
BEAUCHAMP, John	90 236, 237.
POWDER, John R.	86 68, 69.
POWDER, Thos. Mayfield	86 154, 155.
BEATTY, Frank O.	86 163, 164.
HEBERT, Albéric	86 165 à 168 incl.
TRAYNOR, Mary & Frances	86 235, 236.
GIGUERE, Adélard	90 597.
KELLY, James Patrick	86 262.
BOURBONNAIS, Marie Dorina	90 598, 599.
BOURBONNAIS, Marie Yvonne	86 263, 264.
KELLY, James Patrick	90 604, 605.
DUPUIS, Vincent, Dame	86 269, 270.
DORAN & MACKAY	90 612, 613.
LAURIN, Camille	86 277, 278.
MACKAY, Alexander	86 297 à 300 incl.
MORIN, Camille	86 301, 302.
HARRISON, S. S.	86 313, 314.
DUBOIS, Hector & Alexandre	90 714 à 716 incl.
O'LEARY, Patrick	86 332 à 334 incl.
LEQUESNE, Chs. P.	86 357 à 360 incl.
DUBOIS, Zotique, Succession	90 50 à 52 incl.
DUBOIS, J. Hector	90 67, 68.
DUBOIS, Alexandre	90 172, 173.
BOYER, Jos. Nap.	90 183, 184.
GIGUERE, Adélard	90 306, 307.
HEBERT, Aldéric	90 411, 412.
CASEY, Michael, Mrs.	90 427, 428.
DUPUIS, Vincent, Dame	90 429, 430.
GOULET, Calixte & Aldéric	90 537, 538.
	90 539.
	90 540.
	90 585 à 587 incl.
	90 588, 589.
	90 596.
	90 682, 683.
	90 707 à 709 incl.
	92 P.

Un morceau de terrain fait en triangle, mesurant trois cents (300) pieds en superficie, soit environ seize (16) pieds à la base du triangle, environ trente-cinq (35) pieds et six (6) pouces sur le petit côté et quarante (40) pieds sur le grand côté. La base du triangle faisant front sur le Boulevard Gouin, le grand côté étant borné par le lot numéro Quatre-vingt-quatre (94) et le petit côté par le résidu dudit lot numéro Quatre-vingt-deux (92), toutes les mesures sont mesures anglaises.

GOULET, Calixte & Aldéric .. 94 P.

Cet emplacement formant la plus grande partie du lot numéro Quatre-vingt-quatre (94), ayant une superficie d'environ Treize mille cent trente-trois (13133) pieds carrés plus ou moins et bornée comme suit: au Sud-Est par le Boulevard Gouin, au Nord-Est par une partie du lot numéro Quatre-vingt-deux (92) appartenant auxdits Calixte et Aldéric Goulet, et une autre partie dudit lot Quatre-vingt-quatre (94) appartenant à J.B. Verret, au nord-ouest par la Rivière des Prairies, au sud-ouest par cette partie du lot numéro quatre-vingt-quinze (95) appartenant à la Ville Montréal-Nord et par cette autre partie dudit lot numéro quatre-vingt-quinze (95) appartenant à Henri Guilbault, avec toutes les bâtisses dessus érigées.

HOLD, Joseph & Wife	93 32.
ROBICHAUD, Philippe-A.	93 36 à 38, incl.
BRIEN, Joseph	90 1.
COULTIS, William C.	93 78.
FERLAND, Frédéric	93 83.
LEQUESNE, Chs-P.	93 133.
McELROY, Elias	90 88, 89.
EVANS, John Wm. Mrs.	93 147, 148.
POIRIER, Jules-Aimé-S.	90 105, 106.
THE BROKERAGE CORPORATION Limited of Canada	93 164, 165.
FORGET, J.-Emile	90 122, 123.
POWELL, John A. Mrs.	93 181, 182.
WRIGHT, Geo. Herbert	93 187 à 190 incl.
DEMPSTER, Wm.	93 235 à 237.
POWELL, John A. Mrs.	93 379.
LEQUESNE, Chs-P.	93 386, 387.
DUBOIS, Jos-Adrien	90 396, 397.
	93 406, 407, 408.
	93 430, 431.
	90 510, 511.
	93 522, 523.
	90 522, 527 à 529 incl.

Nom du propriétaire	CADASTRES	SUBDIVISIONS
DUBOIS, Alexandre	93 464, 469 à 471 incl.	
GUILBAULT, W. J.	104 21 P.	
DUBOIS, J.-Hector	93 465.	
DUBOIS, Zotique, Succ.	90 524.	
CASEY, J.	93 466, 526.	
DORAN & MACKAY	93 489 à 492 incl.	
BERTRAND, Adélard Dame	93 502.	
CASEY, Michael J. Mrs.	93 514, 515.	
CASTONGUAY, Ludger Mad.	90 630, 631.	
PITT REAL ESTATE & Al.	93 517, 518.	
LATREMOUILLE, J.-A.	97 102, 103.	
JACOB, Alexis & Al.	97 123, 124.	
HARROP, Samuel	97 196, 197.	
LEQUESNE, Chs-P.	97 236 à 241.	
COURNOYER, Pierre	97 255.	
DECARIE, Wilbrod & Epse	97 260, 261.	
McLEOD, Norman A.	97 264, 265.	
BERGERON, Edmond	114 33, 34.	
FAUTEUX, Léo, Dame	97 278, 279.	
VALLEE, John	97 48, 49.	
DAVIS, J. A. & Al.	97 293, 294.	
GIRARD, Ulysse	97 301, 302.	
ST-MARCELLES, Ovide	97 321, 322.	
BRAS, J.-P.-Aimé	97 381, 382.	
COTE, Jos-Albert	97 386, 387.	
RITCHIE, Geo. Wm.	97 430, 431.	
CUILLERIER, Alex. & Epse	97 434, 435.	
GUNNING, Ernest George	97 475, 476.	
RHEAULT, Philippe & Epse	114 218.	
RHEAULT, Philippe & Epse	97 500.	
	97 513, 514.	
	97 515, 516.	
	97 537.	
	114 291 P.	

Moins une certaine partie vendue à la Ville Montréal-Nord pour l'élargissement de la Montée Saint-Michel.

RHEAULT, Philippe & Epse .. 97 538.

RHEAULT, Philippe & Epse .. 114 292 P.

Moins une certaine partie vendue à la Ville Montréal-Nord, pour l'élargissement de la Montée Saint-Michel.

BARBEAU, René .. 97 565, 566.

ROY, Charlemagne .. 97 567 à 571 incl.

DAVIS, J. A. & Co., Ltd .. 97 573.

SAURETTE, A. & Al .. 97 574.

DESEVE, Frs Xavier .. 97 596.

Moins une certaine partie vendue à la Ville Montréal-Nord, pour l'élargissement de la Montée Saint-Michel.

DESEVE, Frs Xavier .. 97 597 P.

Moins une certaine partie vendue à la Ville Montréal-Nord, pour l'élargissement de la Montée Saint-Michel.

BARBEAU, RENE .. 97 600, 601.

DEMERS, Alfred .. 97 604 P.

Moins une certaine partie vendue à la Ville Montréal-Nord, pour l'élargissement de la Montée Saint-Michel.

DEMERS, Alfred .. 97 605 P.

Moins une certaine partie vendue à la Ville Montréal-Nord, pour l'élargissement de la Montée Saint-Michel.

SIEDEL, Max et ANDES, Solomon .. 97 609 à 613 incl.

CADIEUX, Maria & Al .. 102 1.

CADIEUX, Maria & Al .. 104 3.

CADIEUX, Maria & Al .. 104 16 à 18 incl.

CADIEUX, Maria & Al .. 104 21 P.

La partie sud-est dudit lot mesurant quarante-cinq (45) pieds de largeur par toute la profondeur du lot, bornée en front par l'ave. Cadieux, en arrière par une partie non subdivisée du lot cent quatre (104), du côté sud-est par le lot numéro cadastre cent quatre (104) subdivision vingt-deux (22), et du côté nord-ouest par le résidu du lot cadastre cent quatre (104) subdivision vingt et un (21), avec bâtisses dessus érigées.

CADIEUX, Maria & Al .. 104 24.

CADIEUX, Maria & Al .. 104 P.

Toute cette partie de terrain non subdivisée, située à l'arrière du lot cadastre cent quatre (104) subdivision vingt-deux (22) et de la partie ci-dessus décrites dudit lot cadastre cent quatre (104) subdivision vingt et un (21), étant de forme triangulaire et bornée comme suit: vers le nord-est par le lot cadastre cent quatre (104) subdivision vingt-deux (22) et une partie du lot cadastre cent quatre (104) subdivision vingt et un (21), vers le sud-ouest par une partie du lot numéro cent six (106) et une partie du lot numéro cent cinq (105), vers le nord-ouest par une autre partie non subdivisée du lot numéro cent quatre (104) appartenant à W. J. Guilbault.

GUILBAULT, W. J. 104 20 P.

Toute cette partie de terrain contenant une largeur de quarante (40) pieds et bornée en front par l'avenue Cadieux, en arrière par une partie non subdivisée du lot numéro cent quatre (104), au nord-ouest par le résidu dudit lot

GUILBAULT, W. J. 104 20 P.

GUILBAULT, W. J. 104 20 P.

Nom du propriétaire	CADASTRES	SUBDIVISIONS
numéro cadastre cent quatre (104) subdivision vingt (20) et au sud-est par le lot numéro cadastre cent quatre (104) subdivision vingt et un (21).		
Cette lisière de terrain d'une largeur de cinq (5) pieds par toute la profondeur dudit lot cadastre cent quatre (104) subdivision vingt et un (21) et bornée en front par l'avenue Cadieux, en arrière par une partie non subdivisée du lot numéro cent quatre (104) d'un côté par le lot numéro cadastre cent quatre (104) subdivision vingt (20) et de l'autre côté par le résidu dudit lot cadastre cent quatre (104) subdivision vingt et un (21).		
GUILBAULT, W. J.	104 P.	

Cette partie de terrain bornée au sud-ouest par une partie du lot numéro cent six (106), au nord-ouest par une autre partie dudit lot numéro cent quatre (104) appartenant à J. A. Cadieux, au nord-est par une partie du lot numéro cent quatre (104) subdivision vingt (20) et une partie du lot numéro cent quatre (104) subdivision vingt et un (21) appartenant audit W. J. Guilbault, au sud-est par une autre partie dudit lot numéro cent quatre (104) appartenant à la Succession de Dame Adolphe Cadieux.

La Caisse Populaire St-Eusèbe de Montréal	107 41.
FOURNIER, Joseph	108 32.
SEGUIN, Aza	110 35.
	110 39.
	110 40.
	110 41.
	110 42.
	110 43.
	110 44.
	110 45.
	110 46.
	110 47.
	110 48.
	110 49.
	110 50.
	110 51.
	110 52.
	110 53.
	110 54.
	110 55.
	110 56.
	110 57.
	110 58.
	110 59.
	110 60.
	110 61.
	110 62.
	110 63.
	110 64.
	110 65.
	110 66.
	110 67.
	110 68.
	110 69.
	110 70.
	110 71.
	110 72.
	110 73.
	110 74.
	110 75.
	110 76.
	110 77.
	110 78.
	110 79.
	110 80.
	110 81.
	110 82.
	110 83.
	110 84.
	110 85.
	110 86.
	110 87.
	110 88.
	110 89.
	110 90.
	110 91.
	110 92.
	110 93.
	110 94.
	110 95.
	110 96.
	110 97.
	110 98.
	110 99.
	110 100.

Cette partie dudit lot numéro cent quatre (114) subdivision cent trente-sept (137), bornée en front par une autre partie dudit lot numéro cadastre cent quatre (114) subdivision cent trente-sept (137) vendu à la Ville Montréal-Nord pour l'élargissement de la Montée Saint-Michel, vers le nord-ouest par une autre partie dudit lot numéro cent quatre (114) subdivision cent trente-sept (137) appartenant à Léo-Paul Gauthier & Al, vers le nord-est par une ruelle portant le numéro cadastre cent quatre (114) subdivision deux cent vingt-quatre (224), vers le sud-est par le lot numéro cent quatre (114) cent trente-huit (138) et formant une superficie de mille cent quatre-vingt-quatre (1194) plus ou moins.

HASLETT, William John 114 138 P.

Moins une certaine partie vendue à la Ville Montréal-Nord, pour l'élargissement de la Montée Saint-Michel.

VERMETTE, Pierre Paul .. 114 200 à 202, incl.

GALARNEAU, J. Oscar .. 114 209, 210.

RITCHIE, Geo. William .. 114 219, 220.

LEQUESNE, Chs. P. 114 233 P.

Moins une certaine partie vendue à la Ville Montréal-Nord, pour l'élargissement de la Montée Saint-Michel.

LEQUESNE, Chs. P. 114 234 P.

Moins une certaine partie vendue à la Ville Montréal-Nord, pour l'élargissement de la Montée Saint-Michel.

TOUPIN, Arcade .. 114 240 P.

Moins une certaine partie vendue à la Ville Montréal-Nord, pour l'élargissement de la Montée Saint-Michel.

COMEAU, Adélard .. 114 287 P.

Moins une certaine partie vendue à la Ville Montréal-Nord, pour l'élargissement de la Montée Saint-Michel.

COMEAU, Adélard .. 114 288 P.

Moins une certaine partie vendue à la Ville Montréal-Nord, pour l'élargissement de la Montée Saint-Michel.

VERSAILLES, Vidraire, Bou-lais, Limitée .. 115 1-1, 125 à 143 incl., 33, 145, 35, 144, 38-1, 48-1, 49 à 52 incl., 53-1, 59-1, 59-2.

HOWISON, Henri .. 116 301, 302.

MORRISSETTE, Diogène .. 116 122, 123.

LAURENT, Francis .. 116 130 à 134 incl.

MEUNIER, J. C. A. 116 310 à 312 incl.

LAURENT, Francis .. 116 205, 206.

Les immeubles susdits sont tous du Cadastre de la Paroisse du Sault-au-Récollet et situés dans la Ville Montréal-Nord.

Donné en la Ville Montréal-Nord, ce (23) vingt-troisième jour de juillet, mil neuf cent trente-cinq (1935).

LE SECRETAIRE-TRESORIER.
(Signé) ART.-E. CHEVRIER

LE SECRETAIRE-TRESORIER.
(Signé) ART.-E. CHEVRIER

La section Côte-Cherrier

Liste des membres

Afin de satisfaire une dernière fois ceux qui se demandent encore, ce qu'est la section Côte-Cherrier, et comment elle se compose, nous donnons ci-après, quelques brefs renseignements, d'ailleurs publiés en détails, dans notre journal, lors du troisième concours de chansons canadiennes, au parc Lafontaine, en juin dernier.

La section porte le nom d'un ancien président général de la Société Saint-Jean-Baptiste, Côte-Cherrier, Chénier, avocat, qui habitait la paroisse Saint-Louis de France. Il fut président de la société de 1852 à 1854.

Voici la liste des membres de cette section, qui se recrutent dans plusieurs quartiers de la ville; elle n'est pas exclusivement paroissiale:

MM. Irénée Vautrin, Léon Trépanier, Edouard Montpetit, chanoine Jules Binet, abbé E. Rivest, abbé Lionel Latour, Hector Charland, G.-A. Marsan, William Paradis, Ls-Ph. Caisse, Démétrius Baril, Emile Doucet, Ernest Bertrand, Saluste Lavery, Omer Lapierre, Marchal Nantel, Jos-B. Bérard, G. Rousseau, J.-Alphonse Fortin, Armand Dupuis, Joseph Monette, Alphonse Raymond, Avila Raymond, J.-E. Fournier, Chas. Guilbault, Olivier Lefebvre, col.-H.-L. de Martigny, Alex. Dupont-Hébert, Oscar LeMay, Adrien Arcand, Joseph Ménard, Paul-E. Ostiguy, J.-O. Linteau, Roméo Cusson, Eugène Desaulniers, Léo Dionne, Georges Bellefleur, A. Charbonneau, Alph. Nohet, Hermas Bastien, Esdras Minville, Victor Barbeau, Albert Bellefleur, Jules Massé, H. Migneron, Henri-N. Bordeleau, J.-A. Boivin, Rodolphe Elie, J.-A.-D. Touzin, Georges Normandin, L.-Ivan Bélisle, L.-J. St-Jean, Rodolphe Brault, L.-H. Veronneau, Eug. Desjardins, Armand Delorme, E. Saumier, Nazaire Gauthier, Gustave-J. Beaudry, docteurs Henri Dorval, J.-D. Gauthier, H. Lacharité, Arthur Lemieux, Paul Bourgeois, Ben.-J. Bourgeois, R. Chénier, J.-A.-G. Gouin, Lucien Gélinais, Jos-Edmond Dubé, Paul Ostiguy, A.-C. Proulx, J.-A. Vidal, Roland Geoffrion, L. Blagdon, J.-Lionel Lamy, Hector Sanche, O.-A. Gagnon, E.-E. Trotter, J.-Alex. Saint-Pierre, A. Léger, Emile Mathieu, E. Tétrault, J.-D. Villard, Oscar Mercier, P.-S. Bohémier, J.-R. Toupin, Gaston Lapierre, Omer Noël, J.-A. Saint-Denis, Henri L'Esperance, Alcide Thibault, Geo. E. Milette, Stenio Robillard, E.-P. Grenier, Réginald Savoie, J.-A. La-belle, Jules Prévost, Chas.-E. Hébert, Romuald Gatién, Paul Gaudin, J.-E. Saint-Onge, J.-A. Mignault, J.-A.-H. Forques, A.-E. Desjardins, Alb. Bertrand, J.-E. Racicot, J.-A. Mousseau, Yvon Dupuis

LA VIE SPORTIVE

Un ralliement cause l'échec du Montréal

Albany, 2. — Les Royals de Montréal semblaient devoir sortir victorieux de la joute d'hier lorsqu'à la fin de la sixième manche les hommes de Frank Shaughnessy menaient par 2 à 0 mais un ralliement des Sénateurs dans les septième et huitième manches méla les cartes au point de changer une défaite en une victoire et les Montréalais durent s'avouer vaincus par un résultat de 5 à 3.

Chad Kimsey, un bien aidé son club d'abord en faisant compter 2 points à la cinquième manche et en n'accordant que 8 coups réussis à ses adversaires, dont 3 dans les 6 premières manches, mais deux coups de circuit, dont un dans la 7e et l'autre dans la 8e, ont valu l'échec des visiteurs en produisant les cinq points des locaux.

C'est à Sid Hensick, l'homme de fer du personnel des lanceurs d'Albany, que revient l'honneur de la victoire, bien qu'il n'ait lancé que durant deux manches. Dutch Lieber, le premier lanceur des Sénateurs à aller au monticule, s'est retiré après avoir manœuvré brillamment pendant sept manches. Trois coups sûrs, dont le troisième était le deux-but de Kimsey, ont produit les deux premiers points des Royals, à la cinquième manche. Deux autres coups sûrs, aidés d'une erreur, ont fait compter l'autre point pour Montréal.

Les Royals et les Sénateurs jouent ce soir la dernière partie de la série. Gus Dugas a dû partir hier pour se rendre à Taftville, Conn., ayant été appelé auprès de sa mère, dangereusement malade. Il est peu probable que Dugas puisse prendre part à la série de Syracuse.

Résultat détaillé de la partie:

MONTREAL									
	ab	d	cs	r	a	o			
Seeds, cg	4	0	1	2	0	0			
Kippie, cc	3	0	1	2	0	0			
Thompson, 3b	4	0	1	2	0	0			
Bissonnette, lb	4	0	1	2	0	0			
Chapman, cd	4	0	1	2	0	0			
Tate, f	4	0	1	2	0	0			
Sankey, ac	4	1	2	3	2	0			
King, 2b	4	1	2	3	2	0			
Kimsey, 1	4	0	1	2	0	0			
Total	35	3	11	24	9				

ALBANY									
	ab	d	cs	r	a	o			
Peters, 3b	4	0	1	2	0	0			
Hosetier, cc	3	1	0	2	0	0			
Boiland, cd	4	1	1	1	0	0			
Chapman, lb	4	1	1	1	0	0			
Wright, 2b	4	1	2	3	2	0			
Chapman, 3b	3	0	1	2	0	0			
Chick, ac	3	0	1	2	0	0			
Lieber, 1	2	0	0	0	0	0			
Hayes	1	0	0	0	0	0			
Hensick, 1	0	0	0	0	0	0			
Total	32	5	8	27	14				

2-Prappa pour Lieber à la 7e.
 Montréal 5, Albany 3.
 000 000 23x-3
 Albany 3, Montréal 5.
 000 000 23x-3

Sommaire: — Erreurs: Boiland, F. Chapman, Points: Boiland, F. Chapman, 2; Sankey, Wright, 2; Boiland, 3. Deuts: Rippe, Peters, Kimsey, Circuits: Wright, Boiland, But: Rippe, Sacri: Hostetier, Double-jet: F. Chapman & Chick; à Roettger; Peters à F. Chapman à Roettger; Laisés sur les buts: Montréal 4; But sur balles de Hensick 1. Retirés au bâton: par Kimsey 4, Hensick 2. Coups sûrs, sur balles de Lieber, 10 en 7 manches; Hensick, 1 en 2 manches. Lanceur gagnant: Hensick. Arbitres: Naitin et Campbell. Temps 2.05.

POURCENTAGE du MONTREAL

AU BATON									
	P	ab	Ca	2b	3b	C	P	C	P.C.
Rhief	44	23	12	7	1	16	383		
Thompson	109	446	10	3	3	51	338		
Appelon	38	75	23	8	0	14	333		
Rippe	103	422	140	27	5	12	81	332	
Kimsey	30	61	20	1	0	10	308		
Granger	4	10	3	1	0	2	203		
Seeds	102	303	116	28	8	5	289		
Tate	63	206	60	12	1	1	25	261	
Dugas	54	138	27	13	3	37	259		
Smythe	38	77	22	7	1	15	70	289	
Bissonnette	99	343	98	18	1	5	247		
Fritz	37	53	14	0	0	2	21	284	
Sankey	109	424	140	27	5	12	81	332	
Chapman	48	157	40	4	6	2	24	351	
Mangum	15	40	10	0	0	6	230		
King	88	282	69	18	4	4	33	245	
Lewis	54	138	27	13	3	37	259		
Montague	32	107	26	4	2	0	6	243	
Millyangas	23	36	5	0	0	0	0	139	
Brown	4	3	0	0	0	0	0	0	

LES LANCEURS									
	P	ab	Ca	P	ab	Ca	P	ab	P.C.
Smythe	34	190	75	17	14	17	708		
Appleton	30	183	158	61	88	16	7	696	
Kimsey	24	138	131	58	31	36	11	6	647
Fritz	30	131	121	67	75	76	8	7	543
Mangum	15	94	121	62	28	31	3	3	800
Millyangas	23	131	71	44	47	6	10	315	
Granger	6	28	24	19	18	17	1	2	333
Brown	5	15	22	19	14	5	0	2	600

Où ils jouent aujourd'hui

NATIONALE
 Chicago à Cincinnati
 Brooklyn à Philadelphia
 Boston à New-York.
 Seules parties au programme.

INTERNATIONALE

Montréal à Albany.
 Toronto à Newark.
 Buffalo à Baltimore.
 Rochester à Syracuse.

AMERICAINE

St-Louis à Chicago.
 Cleveland à Detroit.
 New-York à Washington.
 Philadelphia à Boston.

Association Américaine

Indianapolis	010002100-4	9	1						
Milwaukee	001000000-1	3	0						
Page et Riddle, Sprin; Braxton, Pressnell et Rens.									
Indianapolis	324010000-10	16	0						
Milwaukee	100002111-1	11	1						
Boien, P. Gallivan et Sprin; Hamlin, Torrens et Detore.									
Toledo	300003100-6	12	1						
St-Paul	301100000-3	8	2						
Wash. Sullivan et Garbark; Trow, Hunter, Rigney et Penner, Giuliani.									
Louisville	030211000-10	18	16						
Kansas City	203000000-5	10	3						
Bas et Thompson, Stiles, Caultle et Madjeak.									
Le classement:									
G. P. C.									
Minneapolis	62	41	602						
Indianapolis	60	43	583						
Columbus	56	45	554						
Kansas City	52	48	525						
Milwaukee	42	52	503						
St-Paul	48	50	490						
Toledo	41	58	427						
Louisville	33	70	320						

Ligue du Pacifique

Hollywood	020020000-4	10	0						
Mission	001100001-3	10	1						
Billet et Kerr; W. Beck et Frankovich.									

La réunion du Parc Connaught

Parc Connaught, 2. — Le Connaught Park Jockey Club a donné hier sa onzième matinée de courses et les amateurs du turf étaient fort nombreux.

Mint Jake, de l'écurie Knickerbocker, a remporté les honneurs de la victoire dans la bourse Britannia disputée à la cinquième épreuve. Ce coureur a vaincu Léo D. et Tee Off qui se sont classés respectivement deuxième et troisième.

M. Jos. Cattarinich a annoncé hier que le livre de condition de Dorval sera distribué samedi matin et le secrétaire Jules Dugal est parti pour Montréal afin de voir aux préparatifs de la réunion.

Les épreuves d'hier ont donné les résultats suivants:

Première course, 5 1-2 furlongs — 1er: Master Bobbie, Halliburton, \$7.30, 4.40, 3.10; Ville Crest, 105, Wilson, 4.45, 3.30; Elise S., 100, Horn, 3.70. Temps: 1.09 2-5 Anoka, Jean Pittsford, Maggie Love, Assyrin Prince, Jug of Gold, Faine ont aussi couru.

Deuxième course, 5 1-2 furlongs — 1er: Roselys, 107, Cox, \$7.00, 4.65, 3.15; Fiddle, 112, Halliburton, \$12.40, \$4.80; Fair Charter, 102, Barker, \$7.30. Temps: 1.10 2-5. Al dershott, Dingle Bay, Thistle Dust, Knight Bachelor, Fatal Gift, Pace ont aussi couru.

Troisième course, 6 furlongs — 1er: Jess, 111, Barr, \$3.45, 2.50, 2-20; Golden Dot, 106, Wilson, \$5.05, \$2.90; Chauveours, 105, Feeney, \$2.20. Temps: 1.17 2-5. My Paa, Wrackkala, Maloy, Prince Fleet, Grand Poise, Oiseau Noir, Happy Lady ont aussi couru.

Quatrième course, 5 1-2 furlongs — 1er: Sister Clare, 112, Feeney, \$9.60, 4.55, 2.75; Charles Girl, 107, Barker, \$3.70, 2.75; Foggy Dew, 107, Halliburton, \$2.65. Temps: 1.09 3-5. Star Circle Trail, Thundretrop, Star Player, Stone Charter, Aunt Marie, Eiger Belle ont aussi couru.

Cinquième course, 1 mille — 1er: Mint Jake, 106, Barr, \$18.80, 8.85, 5.85; Deo D., 93, Feeney, \$7.50, \$3.90; Tee Off, 113, Becroft, \$3.20. Temps: 1.42 4-5. Lady Sweet, Whitharral, Imme, Arctie Star, Sorcery ont aussi couru.

Sixième course, 5 furlongs — 1er: Boscobel, 113, Becroft, \$4.00, 3.30, \$2.85; Showman, 111, Trépanier, \$9.55, 5.95; Sienna, 106, Case, 3.45. Temps: 1.15 2-5. Vitella, Refiner, Bright Flame, Don Carlos, Nimule ont aussi couru.

Septième course, 6 furlongs — 1er: Hey Kelly, 111, Case, \$9.50, 4.40, 4.05; Don Sweep, 106, Fellows, \$5.75, \$5.10; Zombro, 111, Feeney, \$3.65. Temps: 1.15 4-5. Fife, Seths Polante, Prince Dunroyal, Big Dollar, Lanadler ont aussi couru.

Les parties dans les grandes ligues

LIGUE NATIONALE

Brooklyn 000200011-4 11 0
 Boston 001001000-2 11 1
 Zachary et Lopez; Cantwell et Mueller.

Chicago 000100013-5 10 1
 Pittsburgh 060000000-6 10 3
 Warneke, Kowalik et O'Dea; Swift, Hoyt et Grace.

Saint-Louis 410000101-7 12 2
 Cincinnati 100201010-5 10 1
 J. Dean, Heusser, Hallahan et Delancey, Davis; Nelson, Hollingsworth, Frey, Herrman et Lombardi, Erickson.

LIGUE INTERNATIONALE

Buffalo 011100-4 9 0
 Baltimore 01020102x-6 15 0
 Harris et Wasm; Melton et Mackie.

Toronto 100000001-2 8 3
 Newark 50033000x-11 13 2
 Vance et Crouch; Kleinhans et Baker.

Rochester 100100000-2 6 5
 Syracuse 41024000x-11 7 0
 Kleinkne, Cross, Michaels et West; Johnson et Leggett.

LIGUE AMERICAINE

Saint-Louis 000000003-3 8 2
 Detroit 22000020x-6 14 0
 Van Alta, Walkup, Thomas et Hensley; Crowder, Hogsett et Hayworth.

Cleveland 030210002-8 14 0
 Chicago 002100000-3 10 0
 Lee et Phillips; Brenzel; Fischer, Salveson et Sewell.

Boston 003200000-5 9 1
 Washington 20102040x-9 17 0
 Hockette, Walberg, Rhodes et R. Ferrell; Whitehill et Bolton.

Résultat des parties

LIGUE NATIONALE

Brooklyn 4, Boston 2.
 Pittsburgh 6, Chicago 5.
 Saint-Louis 7, Cincinnati 5.
 Seules parties au programme.

LIGUE INTERNATIONALE

Albany 5, Montréal 3.
 Toronto à Newark, première partie remise.

Newark 11, Toronto 2.
 Baltimore 6, Buffalo 4.
 Syracuse 11, Rochester 2.

LIGUE AMERICAINE

Detroit 6, Saint-Louis 3.
 Cleveland 8, Chicago 5.
 Washington 9, Boston 5.
 Seules parties au programme.

Le "Big Six"

(Par la Presse Associée)
 Arky Vaughan, le fameux arrêt-cours des Pirates, a monté la moyenne au-dessus de .400 aujourd'hui, résultat de deux coups sûrs, dont un circuit avec les buts rempils, en quatre apparitions au marbre. Il mène actuellement le bal avec une moyenne au bâton de .401. Joe Medwick, tige nationale, et Hank Greenberg, ont aussi enregistré des succès dans la journée. Medwick a hissé sa moyenne de trois points à .376 tandis que Greenberg prenait possession de la deuxième place du trio de la ligue Américaine avec un gain de quatre points, résultat de deux coups sûrs en quatre voyages au bâton.

Le classement

des équipes

LIGUE NATIONALE

	G	P	P.C.
New-York	60	33	645
Chicago	62	37	628
St-Louis	56	39	628
Cleveland	48	45	521
Brooklyn	42	52	447
Cincinnati	42	54	438
Philadelphia	40	53	430
Boston	29	70	263

LIGUE INTERNATIONALE

	G	P	P.C.
Montréal	63	46	578
Syracuse	62	48	564
Buffalo	58	49	542
Toronto	49	51	541
Newark	58	53	523
Rochester	53	55	491
Albany	44	63	411

LIGUE AMERICAINE

	G	P	P.C.
Detroit	59	37	615
New-York	52	37	575
Chicago	50	37	575
Boston	46	45	521
Cleveland	46	45	503
Philadelphia	39	47	503
Washington	40	55	421
St-Louis	30	62	326

Yvon Robert contre Piers lundi soir

Les fervents du sport de la lutte qui ont eu l'avantage de voir Yvon Robert à l'oeuvre contre Steve Znoski lors de sa rentrée dans l'aène le 22 juillet ont pu constater que notre athlète canadien-français est maintenant complètement rétabli, qu'il est de taille à faire face aux meilleurs poids lourds et qu'il peut, à moins d'un autre accident, espérer décrocher un jour la couronne maintenant détenue par Dan O'Mahoney.

M. Lucien Riopel n'a jamais refusé son encouragement aux athlètes locaux et lundi soir prochain Yvon Robert apparaîtra à l'Arena Mont-Royal dans la rencontre principale alors qu'il fera face à Henry Piers, qui vient de faire match nul avec Daviscourt au terrain des Braves, à Boston, lors de la grande séance organisée par Paul Bowser alors que O'Mahoney a enlevé le titre de champion mondial à Ed Don George.

Comme il n'y a plus qu'un seul champion dans la catégorie des poids lourds à la suite de la victoire de l'Irlandais sur Jimmy Londo et du triomphe de Dan sur Don George mardi soir dernier, les athlètes n'auront plus à éliminer deux ou trois champions pour décrocher la couronne tant convoitée, mais

M. Lyon Jacobs dans Verdun

Il déclare qu'il fera la lutte jusqu'au bout

M. Lyon Jacobs, c.r., candidat libéral dans Verdun, nous fait tenir la communication suivante en français. Nous la publions telle quelle:

"Lyon W. Jacobs, c.r., candidat libéral pour le nouveau comté de Verdun, a ouvert ses quartiers généraux à 430 avenue de l'Église, vis-à-vis de l'hôtel de ville de Verdun.

"M. Jacobs fut surpris de voir les rapports dans les journaux du matin, alléguant que M. Tellier aurait dit qu'il y aura d'autres conventions libérales à Verdun. "Le bureau de la rue St-Jacques, disait M. Jacobs, n'est là que pour venir à l'aide de nos forces libérales quand nous en avons besoin. Je suis convaincu que M. Tellier n'a aucune intention de dicter aux libéraux électeurs libéraux de Verdun, ni de leur imposer ses vues personnelles. J'ai reçu une requête signée par plus de quatre mille électeurs du district me demandant de me présenter dans le comté de Verdun. J'ai soumis mon nom devant une convention d'électeurs libéraux de Verdun et à cette convention il y avait des délégués de chaque arrondissement de vote du comté, et une forte délégation qui représentait les 11,000 femmes sur la liste électorale, des délégués de langue française et de langue anglaise en proportion de leur nombre sur les listes, et tous les sept clubs de Verdun étaient représentés par plusieurs de leurs officiers et de leurs membres. La convention fut présidée par un vieux libéral qui, depuis 35 ans, est un leader aux quatre coins des libéraux à Montréal. La convention fut ouverte à tous les libéraux du district, personne ne fut refusé à l'entrée, et personne ne fut privé de son droit de vote.

"J'ai l'appui des citoyens de Verdun, et je suis dans cette lutte jusqu'à la fin. Mon leader est le Très Hon. Mackenzie King, et je ne crois pas que j'aurai d'opposition de qui que ce soit qui a la cause libérale et M. King à cœur."

M. Archie MacDonald proteste

M. Archie MacDonald, de Verdun, qui veut briser les suffrages lors de la prochaine convention libérale fédérale officielle pour le comté de Verdun, a protesté avec véhémence, hier soir, contre la supposée convention qui a choisi M. Lyon W. Jacobs, comme candidat libéral.

Il affirme que les conventions doivent être convoquées d'abord par l'organisation centrale officielle du parti, afin que tous les intéressés soient prévenus à temps et puissent se présenter et faire valoir leurs droits. Autrement, n'importe qui n'aurait qu'à s'organiser une convention et prétendre qu'elle représente le sentiment général. M. MacDonald dit que tous ceux qui aspirent à la candidature doivent se présenter devant la convention officielle et quant à lui il appuiera celui qui sera choisi.

Dans les comités de ville, l'organisation libérale centrale avertit les clubs libéraux officiels de choisir des candidats. La date pour la convention est fixée et les candidats se présentent. L'organisation centrale ne fait qu'accepter le candidat choisi à cette convention.

Le prince A. Mdivani meurt accidentellement

Barcelone, Espagne, 2. (S.P.A.) — Le prince Alexis Mdivani est mort dans un accident d'automobile, aujourd'hui. Au moment de l'accident, le prince, qui revenait d'une réunion au palais de sa sœur, Mme Jose Maria Sert, à Palamos, se hâtait pour rejoindre à la gare une amie de sa sœur, une jeune fille dont on ignore le nom, car on l'a trouvée inconsciente et grièvement blessée près du cadavre du prince. Celui-ci faisait du 90 à l'heure, quand sa puissante Rolls-Royce capota dans un ravin, à Albion, province de Gérone.

La compagnie du prince retourna chez elle, à Perpignan, France. Le prince géorgien Alexis Mdivani était âgé de 31 ans. Il était le fils du général Zacharie Mdivani, ancien aide-de-camp du tsar Nicolas, de Russie, décédé à Paris il y a quelques années.

Survivent au prince Alexis, ses frères: le prince David Mdivani et le prince Serge Mdivani; ses sœurs, Mme Jose Maria Sert, femme d'un peintre espagnol de grand renom, et Mme Charles Huberich, femme d'un avocat de Paris bien connu dans les cercles internationaux.

Grand pèlerinage à Rigaud

Organisé par les ligues du Sacré-Cœur des paroisses Saint-Paul et Notre-Dame de la Paix de Verdun, dimanche le 4 août, le départ aura lieu de la gare du C.P.R., angle avenue de l'Église et Saint-Patrice, à 8 h. a.m., heure avancée, départ de Rigaud pour le retour, à 5 h. 30 p.m.

Pour autres informations s'adresser à M. l'abbé J. Martin, Fitzroy 4582, ou au presbytère Notre-Dame de la Paix, Fitzroy 4520, ainsi que chez M. J.-A. Tailleux, Fitzroy 6913.

Commandez vos
**CAFÉS, THÉS
et CONFITURES de
J.-A. DÉSY,**
(Limités)
Vous aurez des produits
de Haute Qualité
Ils Importent Directement
et Manufacturent eux-mêmes
**1459, ave Delorimier
Montréal**

Les médecins de France

La réunion de l'Assemblée française de médecine générale — Le médecin de campagne

Paris, 2 (C.P.-Havas). — Les maîtres et les disciples assis à la même table ont partagé les mêmes lauriers. L'Assemblée française de médecine générale distribuait ses prix elle aussi. Elle groupe, on le sait, tous les médecins de France, le médecin de campagne, le praticien des villes, le professeur des facultés pour étudier à des assises locales que suivent des réunions générales trimestrielles une question particulière à chaque fois. Précieuse initiative qui donne aux praticiens de la médecine, les milliers d'observations classées par les praticiens de la médecine dans les villes et les campagnes. A ces assises d'association étaient à la fois ses membres élus au cours de l'année, membres de l'Académie de médecine et les lauréats désignés à chaque séance par leurs pairs. De telle sorte que les professeurs Robert Degré, Guérin, Grouzon, André Mayer, Tanon, Villaret, tous titulaires de chaires de faculté du Collège de France, de l'Institut Pasteur, étaient les voisins des docteurs Laurie, de Bédarieux, Grenet, d'Etampes; Barraud, de Chailion; Charles Goldewsky, de Sorgues; Pierre Bernard, de Bugue. Il y eut beaucoup de discours. Dans l'auditoire, cent familles de médecins venus de toute la France. Le succès de la journée était aller au discours d'un médecin de campagne qui sut faire vivre avec un réel bonheur l'héritier des héros de Balzac et de celui qu'un romancier paysan, Eugène le Roy, appelait "L'Ennemi de la Mort".

Pour Pierre Bernard, le médecin de campagne, c'est le "chemineau de la médecine" et ce chemineau est heureux de faire une halte à ces assises où nos maîtres veulent bien dire qu'ils ont encore quelque chose à acquiescer et qui ont pour véritable bénéficiaire le malade.

A celui-ci, nous devons donner en patrimonial, selon le mot magnifique de Trousseau, notre intelligence, notre cœur, notre temps et jusqu'à notre vie même. Il appartenait au professeur Emile Sergent, le maître de la phthisiologie, qui présidait ces assises, de répondre. Il le fit dans l'esprit le plus fraternel, le moins magistral. "Je me sens au milieu de vous, dit-il, dans l'atmosphère que j'aime à respirer et à vivre. Je n'admets pas que l'on considère les professeurs et les médecins praticiens comme des représentants de même caractère mais de valeur différente de la médecine dans son sens général. Je ne les place pas sur la même échelle, le professeur planant sur l'échelon supérieur et le médecin cherchant modestement une place mesurée sur l'échelon inférieur. Il y a deux échelles: celle de la recherche scientifique et de l'enseignement, et celle des applications pratiques. Sur chacune d'elles, au premier échelon, nombreux sont des médecins dignes du premier rang et qui possèdent les qualités essentielles de notre profession: la science, l'expérience, le bon sens et la conscience".

Mais, auparavant, les médecins avaient longuement discuté d'une question d'un intérêt immédiat: les résultats éloignés de la colapsothérapie, méthode de mise au repos du poumon, grâce au pneumothorax artificiel ou à des procédés chirurgicaux définitifs. Si tous les orateurs sont d'accord pour reconnaître que le pneumothorax artificiel a transformé le pronostic de la tuberculose pulmonaire, ils se trouvent également unanimes à estimer qu'une telle méthode doit être réservée à des cas étendus mais précis, instituée précocement, et qu'elle ne donne des résultats durables qu'avant qu'elle est associée à la cure d'air, de repos, d'alimentation préconisée par les auteurs classiques.

La fréquence des rechutes, en effet, est intimement liée à un surmenage précoce et à une reprise prématurée des occupations habituelles.

Les "holding compagnies" aux États-Unis

Washington, 2. (A.P.) — Par 210 voix contre 155, le Congrès américain a rejeté le projet de loi Roosevelt pour l'abolition des sociétés de gestion (holding companies) jugées inutiles.

Puis il a décidé que seuls les sénateurs et les représentants assisteraient désormais aux séances de comité plénier. Jusqu'ici, M. Ben Cohen, un des conseillers de Roosevelt, assistait à ces délibérations.

On s'attendait maintenant à ce que la loi favorite de M. Roosevelt ne soit pas mise en vigueur, du moins à la présente session des Chambres américaines.

Ce n'était d'ailleurs pas la première fois que le Congrès se prononçait contre un projet de loi équivalant à l'interdiction des sociétés de gestion. Il l'a fait, voici un ou deux mois, par 216 voix contre 146.

Assemblée de M. Hogan

M. Frank Hogan, échevin du quartier St-Gabriel, a tenu une assemblée hier soir dans la salle St-Jean l'Évangéliste, rue Centre. Il a de nouveau déclaré qu'il serait candidat à la convention libérale fédérale pour le comté Ste-Anne. Les orateurs étaient: MM. William Nutt, de St-Lambert; Henri J. Dubamel, de Verdun; MM. Robillard, Landry et McGuire, et Mme Joseph Brosard. M. Primeau et Monteith présidaient.

Le cardinal à St-Damien

Québec, 2. — Son Eminence le cardinal Villeneuve se rendra à St-Damien, dimanche, 4 août, vers les 3 heures (heure avancée), alors qu'aura lieu la bénédiction de la nouvelle chapelle des Soeurs de Notre-Dame du Perpétuel-Secours.

Publicité industrielle

On jette les bases d'une Commission pour Montréal

Des représentants de la Chambre de Commerce, du Board of Trade, et d'autres organisations, réunis hier midi, à un déjeuner au Club Mont-Royal, ont jeté les bases d'une Commission de publicité industrielle pour Montréal.

Le Board of Trade fournira le local du bureau de la Commission gratuitement. M. Taggart Smyth, président de la Chambre de Commerce, a fait remarquer que les compensations bancaires de juin indiquaient une augmentation de \$12,000,000 pour Toronto, et une diminution de \$30,000,000 pour Montréal, en sorte que Toronto est en avant de Montréal. Il faut que Montréal secoue sa torpeur et entreprenne une campagne intensive pour développer sa vie industrielle et commerciale.

M. Clinton Henderson, président du Board of Trade, a fait valoir que la commission doit travailler pour l'intérêt du district de Montréal et non seulement de la ville de Montréal.

M. le maire Beaubien, d'Outremont, exprime l'avis que l'organisation doit être permanente et qu'il convient de faire une étude complète des possibilités et de l'actif de Montréal.

MM. le maire Jenkins, de Westmount, G. R. Brunet, représentant du Conseil des métiers et du travail, M. Julian G. Smith, président de la Shawinigan Water and Power, ont aussi parlé.

Le nouveau bureau sera fondé par un comité qui comprend: le maire de Montréal et les représentants de la Chambre de Commerce, du Board of Trade, de l'Association des manufacturiers canadiens; de la M. L. H. and P.; de la Bell Telephone Co.; de la Montreal Tramways Company; de la Commission du port de Montréal.

Ce comité se réunira cet après-midi, à 3 heures, à la Chambre de Commerce.

Parmi les personnes présentes, on remarquait: M. T. T. Smyth, président; Rosario Gaudry, secrétaire; Paul Vaillancourt, de la Chambre de Commerce; le maire J. Beaubien, d'Outremont; le maire J. Jenkins, de Westmount; M. J. M. Savignac, président du comité exécutif de Montréal; Albert Dupuis, président de la maison Dupuis Frères; Charles Moncel, de la Banque d'Épargne; Valmore Gratton, de la Canadian Advertising Company; W. O'Brien, de la M. L. H. and P.; le maire Anatole Carignan, de Lachine; G. M. Grant, de la Bell Telephone Company; W. M. Birks, de la maison Henry Birks and Company; Clinton Henderson, président du Board of Trade; A. A. Gardiner, des chemins de fer nationaux; K. B. Thornton, de la compagnie des Tramways; D. A. Vanklyn, du Pacifique Canadien; Aird Nesbitt, de la maison Ogilvy's Limited; Emery Sauvé, président de la Ligue des propriétaires; Julian G. Smith, président de la Shawinigan W. and P.; G. W. Elliott, du Montreal Real Estate Board; G. R. Brunet, du Conseil des Métiers et du Travail de Montréal; Alfred Charpentier, de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada; Henry W. Morgan, de la maison Morgan and Company.

Le R. P. B. Taché, S.J.

Saint-Hyacinthe, 2. (D.N.C.) — Le R. P. Bernard Taché, S.J., fils de feu M. J. de L. Taché, autrefois de Saint-Hyacinthe, sera ordonné à Montréal, dans l'église du Gesù, le dimanche 18 août prochain, à 8 h. du matin. Il dira sa première messe le lendemain, à 7 h. 30, dans la chapelle du Sacré-Cœur, angle des rues Rachel et Bordeaux. Le Père Taché est natif de Saint-Hyacinthe. Il est aussi un ancien élève du Séminaire de notre ville.

Départ de Pères Blancs

Québec, 2. — Les scolastiques de la Société des Pères Blancs s'embarqueront le 13 septembre prochain à bord de l'*Alouette*. Du Havre, où ils débarqueront, ils filetront vers Paris en s'arrêtant à Rouen et Lisieux. Après une journée dans Paris, ils se dirigeront vers Marseille, en passant par Lourdes, si le temps le leur permet. Ils reprendront ensuite la mer pour gagner Alger où ils feront leur noviciat.

Voici la liste des frères qui partent: RR. FF. Eudore Arsenault, Roland Beaudet, Paul-Emile Bélisle, Oscar Braun, Roger Boileau, Léandre Blondeau, Firmin Courtemanche, J.-Chs Devarennes, Germain Drouin, André Dufault, Hilaire D'Amour, Gérard Faivre, Armand Grégoire, Rodolphe Godin, Gérard Jobin, Irénée Jetté, Robert Légaré, Wellie Lalonde, Eugène Lallmand, Charles Lebel, Joseph Lemieux, P.-O. L'Heureux, Fernand Ouellet, Armand Pelletier, Renald Pelletier, Laureat René et Alphonse Sormany.

Catéchisme pittoresque

PAR M. L'ABBE VICTORIN GERMAIN

Brochure de 176 pages, 180 gravures, au comptoir, 15 cts; par la poste, 20 cts.

Mgr l'évêque de Gaspé: — "Je crois votre livre très propre à procurer aux parents et aux instituteurs, par son langage simple, clair, l'intelligence des choses qu'ils doivent enseigner aux enfants; propre aussi à fournir aux catéchistes de toutes catégories, prêtres ou autres, un modèle de la simplicité avec laquelle il faut parler aux enfants des choses élevées de la religion. Mais j'y mets une condition: c'est qu'on ne se mette pas en frais de faire apprendre le texte par cœur, et que l'on se contente de saisir la moelle de la doctrine pour en nourrir l'esprit et le cœur de l'enfant."

SERVICE DE LIBRAIRIE DU DEVOIR, 430, rue Notre-Dame est.

Les Missions franciscaines

Fondé en 1209, par saint François d'Assise, l'Ordre des Frères-Mineurs ou Franciscains, avec ses 24,000 religieux, est maintenant réparti sur les cinq continents du globe terrestre. Sur ce nombre, près de 4,000 exercent leur zèle apostolique dans les 78 territoires de missions que le Saint-Siège a confiés à l'Institut. On trouve les missionnaires franciscains non seulement dans tous les pays du monde où il y a des païens à convertir mais aussi dans les pays protestants de l'Europe, de même que chez les schismatiques, les Juifs et les Musulmans. Voici comment se répartissent leurs missions actuellement: 23 en Amérique (dont 15 en Amérique du Sud et 1 au Mexique); 12 en Afrique; 34 en Asie (il est bon de noter que dans la Chine seulement les Franciscains ont la direction de 13 vicariats apostoliques, 7 préfectures apostoliques et 5 missions indépendantes) 6 en Europe et 3 en Océanie.

La plus ancienne et la plus précieuse mission de l'Ordre est celle de Terre Sainte, inaugurée par saint François lui-même et où depuis sept siècles les Franciscains, de par la volonté du Siège apostolique, ont la garde officielle des Lieux Saints qu'ils n'ont jamais abandonnés malgré les sanglantes persécutions dont ils ont été tant et tant de fois accablés.

Premiers missionnaires de la Nouvelle-France par les Récollets débarqués ici en 1615, ils sont aussi les premiers apôtres de la région trifluvienne où, lors de leur premier retour, en 1670, ils ont fondé et dirigé plusieurs paroisses en particulier celle des Trois-Rivières, dont ils ont été les desservants durant plus de 100 ans (1670-1776).

Peu d'années après la restauration de l'Ordre au Canada, des Franciscains canadiens partaient pour les missions lointaines: la Terre Sainte, le Japon (1908), la Chine et le Tibet. Actuellement, près de 60 fils de la province franciscaine du Canada évangélistes les infidèles. Trente-deux d'entre eux sont au Japon où depuis une dizaine d'années les Franciscains canadiens ont la direction de la préfecture apostolique de Kagoshima. En 1930 même, sur ce sol païen, on jetait les bases d'une future province franciscaine par la fondation des couvents réguliers de Tokio et de Nagasaki, et par l'établissement d'un Collège séraphique en ce dernier endroit qui fut arrosé du sang de plusieurs martyrs franciscains il y a quatre siècles.

La revue "Les missions franciscaines", publiée à 33, rue de l'Alverne, Québec, fait connaître nos missions et tient nos amis au courant des activités de nos missionnaires apostoliques cependant que la Procure des missions franciscaines en pays infidèles, 2010, rue Dorchester-ouest, Montréal, s'occupe de recueillir les aumônes et de pourvoir aux besoins matériels de ceux-ci. D'autre part, nos trois Collèges séraphiques des Trois-Rivières, de Sorel et d'Edmonton, de même que nos scolastiques de Montréal et de Québec sont de riches pépinières de vocations qui font bien augurer de l'avenir de nos missions franciscaines canadiennes.

Donnons maintenant quelques statistiques qui nous permettront de nous rendre compte de l'apport considérable de l'Ordre franciscain pour les missions en pays infidèles: bien que son activité ne se borne pas uniquement aux œuvres missionnaires. Les missionnaires franciscains ont à desservir 4,903 églises et chapelles avec 9,055,013 chrétiens et 192,213 catéchumènes. Il leur faut évangéliser 90,951,317 païens et 21,288,473 schismatiques, Protestants, Juifs et Mahométans. Ils dirigent 37 séminaires qui comptent 1,599 aspirants à la prêtrise et ont sous leur juridiction 6,109 collèges et écoles avec 275,370 élèves ainsi que 155 orphelinats avec 12,108 enfants sans compter les hôpitaux, les hospices, etc. etc. Quant aux fruits spirituels les statistiques de 1934 accusent pour nos missions 13,150,829 communions, 164,360 baptêmes, 22,498 mariages et 92,769 prédications. Voilà quelques chiffres qui disent assez quel zèle apostolique ont reçu en héritage de leur père les fils de celui qu'on appelle "l'homme tout apostolique".

(Communiqué).

Le promoteur Valiquette

Le juge Casgrain accorde une motion pour règle nisi

M. le juge Chase-Casgrain a accordé hier une motion pour règle nisi contre Adrien Valiquette, promoteur de sport à Verdun. Le juge a trouvé qu'il y avait eu mépris de cour. Valiquette organisait des séances de lutte à un stade situé au coin de la sixième avenue et de l'avenue Verdun, à Verdun. A la demande des voisins, M. le juge Forest a accordé le 8 juillet dernier, une injonction interlocutoire enjoignant à Valiquette de ne pas tenir de séances de lutte au stade jusqu'au jugement final sur cette affaire.

Valiquette a porté ce jugement en appel après avoir obtenu la permission d'appeler, et a continué ses spectacles. On a alors pris contre lui une motion pour mépris de cour. Le procureur de Valiquette a plaidé que l'appel suspend l'opération du jugement. Mais le juge Chase-Casgrain a rejeté ce plaidoyer et a décidé qu'une injonction interlocutoire reste en force aussi longtemps que le jugement qui l'a accordée n'est pas renversé par un jugement final ou par un jugement de la Cour d'appel.

Les requérants concluaient à ce que Valiquette fût condamné à \$2,000 d'amende ou soixante jours de prison, mais le juge a pris en considération le fait que l'intimé avait suivi l'avis de son avocat, et il ne l'a condamné qu'à une amende nominale ou à défaut huit jours de prison.

Martyrs du froid et de la chaleur

Parmi les nombreux kiosques de l'Exposition Missionnaire des Trois-Rivières, qui se tiendra du 31 août au 8 septembre, l'un des plus imposants sera celui des Oblats de Marie-Immaculée. Cette communauté exerce dans l'œuvre missionnaire une action particulièrement féconde. Son existence au Canada n'est pas encore centenaire; elle est pourtant d'une richesse incomparable. Le Canada eut l'honneur de recevoir les premiers Oblats missionnaires en 1841; ils venaient écrire la page des missions canadiennes au 19e siècle. D'un océan à l'autre, le Canada fut témoin de leur héroïsme, mais surtout de leur amour de leur sang dans leur cœur les Canadiens portèrent avec amour le nom des grands Oblats que furent les Taché, les Grandin, les Légal, les Langevin, et cent autres que l'histoire a déjà qualifiés de héros et de saints.

C'est aux Oblats que doivent leur existence les 18 archidiocèses, vicariats et préfectures de l'Ouest canadien. Non seulement les Indiens y furent l'objet de leur zèle, mais les blancs encore et les Ruthènes. Ils y fondèrent des centaines de paroisses et de villes, des écoles et des collèges, des orphelinats et des hôpitaux.

Et s'il s'est trouvé parmi eux des "martyrs du froid", il se trouve aussi des "martyrs de la chaleur", et les Oblats, après établi la foi chrétienne dans l'Ouest, envoient maintenant un grand nombre de leurs missionnaires canadiens dans l'Afrique elle-même, au Basutoland.

(Communiqué)

Retour de M. Edward Johnson

New-York, 2. (A.P.) — Edward Johnson, directeur du Metropolitan Opera, de New-York, rentre d'Europe avec dans sa serviette, des contrats signés avec les impresari européens désireux d'emprunter au Metropolitan des artistes américains et de lui prêter des Européens.

Il a de même quatre ou cinq partitions qu'il examinera. Il n'entend pas présenter de "fours". Il a confiance que la prochaine saison du Metropolitan sera très fructueuse au point de vue financier.

A la caverne Lafliche

Dimanche prochain sera bénie à la Caverne Lafliche, près d'Otawa, une croix à la mémoire de Jacques Cartier. A cette occasion une grande excursion a été organisée de Valleyfield, par le *Canadien National*.

La Caverne Lafliche, à Wilson Corner, Qué., est l'un des plus beaux phénomènes géologiques dans la province. C'est une cavité naturelle mesurant 475,000 pieds cubes et elle est remplie de stalactites et de stalagmites. Depuis lord Dufferin, la plupart des gouverneurs généraux du Canada l'ont visitée et ont vanté sa beauté. Elle est aussi visitée par des milliers de touristes chaque année. L'endroit est desservi par le *Canadien National*.

Adoration nocturne

Les Adorateurs sont convoqués pour les Quarante-Heures chez les Soeurs Marie-Réparatrice, 7, St-Mathieu, St-Laurent, vendredi pour 8 heures p. m.

La "Survivance Acadienne"

Un ancien Provincial d'ordre religieux écrit au Frère Bernard, au sujet de son *Histoire de la Survivance Acadienne*: "J'ai parcouru votre beau volume avec une véritable avidité, et bien souvent j'ai admiré comment vous avez su triompher des difficultés qu'offrait un pareil sujet, non seulement pour éviter les répétitions, mais pour dire toute l'histoire, et les responsabilités après avoir exposé les faits, et satisfaire toutes les légitimes exigences de tant de partis divers."

En vente au service de librairie du *Devoir*, 430, rue Notre-Dame est, Montréal. Prix: \$1.50 franco.

Tarif des annonces classifiées du "DEVOIR"

Téléphone: HARBOR 1241

1 sou le mot, 25c minimum comptant.

Annonces facturées, 1/50 le mot. 30c minimum.

NAISSANCES, FIANÇAILLES, PROCELS, MARIAGES, MARIAGES, SERVICES, SERVICES ANNIVERSAIRES, GRAND MARIAGES, REMERCIEMENTS, POUR SYMPATHIES ET AUTRES, \$1.00 par insertion suivant la formule ordinaire, chaque mot additionnel 2 cents.

A VENDRE

Piano à queue Knabe acajou. Magnifique instrument, aubaine rare; aussi harmonium Pratte transpositeur. S'adresser A. Dumas, 3593 Ste-Famille.

6-8-35

Emploi demandé

2 soeurs avec expérience, demandent position dans presbytère ou communauté, 3943 Wellington, Verdun, Wilbank 3332.

Logements à louer

Grands logements, Parc LaFontaine, près Roy et Saint-Hubert, près Ontario, de grand chauffeur. Loyers bas à partir de septembre, occupation immédiate, si désiré. Téléphones à Frontenac 1048. J. N. O.

DUPUIS



Gibbard

NOYER MASSIF

Spécial de la Vente Semestrielle. Wa- 9.95
gonnette à thé avec tiroir et cabaret.

Pas de commandes téléphoniques ou postales

Bas golf tout laine

POUR HOMMES

0 à 11 1/2, la paire:

1.25

Bas tout laine, de fabrication anglaise. Choix de gris ou brun. Haut de fantaisie. Un bas élégant, fait pour durer.



Chandails de laine pour hommes

Prix ordinaire, 2.95. Jolis chandails de laine pour l'auto ou les promenades au cours des soirées fraîches. Encolure en V, manches longues, pesant moyen. Tailles 34 à 42.

1.95

DUPUIS — Rez-de-chaussée



\$189

MOBILIER McLAGAN pour votre chambre

\$189

En vedette pendant la Vente Semestrielle de Meubles et d'Articles d'Ameublement qui bat actuellement son plein. Enoyer de choix, aux sculptures magnifiques, 4 meubles.

DUPUIS — Quatrième

Solides souliers

pour hommes et jeunes gens

1.95

la paire

5 1/2 à 11.



Souliers noirs en cuir de veau très souple. Bonne qualité, modèle Blucher, semelles épaisses. Vous les estimerez fort cet automne.

Rez-de-chaussée

Dupuis Frères

MONTRÉAL